

## Broadbent dénonce Marchand à Trudeau



M. Ed Broadbent

### Marchand répond: "couillon"

"Quant à M. Broadbent... il est simplement couillon." Ce sont là les mots qu'a employés hier le ministre démissionnaire Jean Marchand, sur les ondes de Radio-Canada, pour qualifier le procédé par lequel le leader du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, a fait courir dans les couloirs parlementaires la rumeur selon laquelle le ministre avait pu toucher un pot-de-vin de \$25,000 dans l'affaire de l'octroi des contrats de dragage du port de Hamilton.

Mais pour l'ensemble de cette nouvelle affaire, c'est le service d'information de Radio-Canada qui est parvenu à faire le point (grâce à une émission spéciale consacrée à une entrevue d'une demi-heure avec M. Marchand, et télévisée à 22 h., et à un long reportage venant d'Ottawa, qui a marqué le Téléjournal de 22 h. 30). L'ordre apparent des faits s'établit ainsi: ● Lundi, jour du fameux protocole sur la sécurité du bilinguisme aérien intervenu entre le ministre des Transports, M. Otto Lang, et les associations CALPA et CATCA, le leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent, expédiait au premier ministre une lettre qui évoquait la mise en accusation, devant des tribunaux ontariens, d'un

Jean Marchand qu'un témoignage particulier faisait soupçonner d'avoir accepté un pot-de-vin de \$25,000 de l'une des entreprises en cause dans l'affaire des contrats de dragage. ● La lettre en question, dite "confidentielle", avait de toute évidence comme fondement, en ce qui concerne "les actes de qualité douteuse" de M. Marchand, les procès-verbaux de l'enquête préliminaire qui se poursuit depuis 10 mois, censément à huis-clos sur les mis-en-cause dans l'affaire de dragage. Ces mêmes procès-verbaux semblent depuis quelque temps circuler librement dans les couloirs parlementaires, à Ottawa. ● La même lettre, dont le NPD a hier confirmé l'envoi, priait semble-t-il le pre-

mier ministre de vérifier les faits, et demandait que M. Marchand démissionnât du Conseil des ministres de son propre chef, s'il voulait éviter l'éclaboussure publique. Les propos de M. Broadbent empruntaient le ton d'un ultimatum: on donnait au premier ministre un délai d'une semaine. ● Mercredi, dans le sillage de l'accord Otto Lang-CALPA-CATCA, M. Jean Marchand annonçait à l'improviste qu'il résignait ses fonctions ministérielles, sans quitter son siège de député ni abandonner le caucus libéral. Les raisons qu'il invoquait étaient de l'ordre "de la conscience", selon ses propres mots. Ils n'avaient aucun rapport avec la mystérieuse mis-



M. Jean Marchand

### La légalité de l'enquête est contestée

## Les Gens de l'air disent NON à Lang

par Guy Deshaies

Au pressant appel que lui a lancé le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, pour qu'elle participe aux travaux de la Commission d'enquête sur le bilinguisme du ciel québécois, l'Association des gens de l'air du Québec a répondu hier que, non seulement elle ne participerait pas, mais qu'elle contesterait devant les tribunaux la constitution d'une telle commission d'enquête si le Conseil de la magistrature canadienne ne le faisait pas. Dans le télégramme qu'il a envoyé à M. Lang, hier soir, le capitaine Roger Demers, président de l'AGAQ, accuse d'abord le ministre fédéral d'avoir, depuis le 12 mai dernier, foulé au pied non seulement la langue des Québécois mais les principes fondamentaux de leurs droits naturels. M. Demers reproche à M. Lang d'avoir négocié une entente qui accorde à la Canadian Air Line Pilots Association (CALPA) et la Canadian Air Traffic Control Association (CATCA) une sorte de veto négatif, c'est-à-dire le droit de ne pas être jugé par un tribunal dans le cas où celui-ci serait défavorable à leur thèse. Selon le président des gens de l'air un tel droit accordé à une seule partie constitue un déni de justice qui est contraire aux principes des institutions canadiennes et il annonce que l'AGAQ contestera le pro-

toque d'entente intervenu entre M. Lang et les deux associations anglophones. M. Demers blâme encore violemment M. Lang pour la nomination du premier enquêteur John Keenan qui a démissionné de lui-même "afin, dit M. Demers, de nous protéger contre une fraude sans nom". Ce télégramme a été envoyé, hier soir, au ministre en réponse à son télégramme de la veille qui rassurait les contrôleurs et pilotes francophones du Québec, leur donnait des garanties supplémentaires d'impartialité et les priait d'offrir leur coopération pour la bonne marche de l'enquête qui doit être instruite par les juges Heald, Sinclair et Chouinard. M. Lang allait jusqu'à dire dans son télégramme que la Canadian Air Line Pilots Association (CALPA) et la Canadian Air Traffic Control Association (CATCA) n'avaient pas le droit de veto que semblent leur accorder les dispositions du protocole d'entente et que les commissaires n'étaient pas obligés de retenir les arguments de ces deux associations non plus que de prouver hors de tout doute la compatibilité de la sécurité et du bilinguisme comme le laisse entendre l'entente contestée intervenue entre M. Lang et les dirigeants anglophones de la CATCA et de la CALPA en fin de semaine dernière. Le président de l'Association des gens de l'air du Québec estime que, malgré

cette interprétation pour le moins libérale de l'entente établissant le mandat de la commission, et en dépit des assurances que donne M. Lang, les modalités et le cadre de cette enquête ne permettent pas d'en garantir l'impartialité. Le capitaine Demers et ses collaborateurs ont fait savoir qu'ils n'avaient pas obtenu réponse à leurs requêtes faites à Ottawa en début de semaine et qu'ils attendaient encore "le geste concret de bonne foi" qu'ils ont exigé du gouvernement fédéral. Ils n'ont pas précisé la nature de ce geste mais ils ont expliqué

d'autre part que le message dans lequel les invitait à participer M. Lang laissait encore de nombreux points de l'entente dans l'ombre. Rappelons que cette entente fixe les modalités et le mandat de l'enquête visant à évaluer les risques sécuritaires que

représente l'usage du français dans le ciel québécois. Trois commissaires sont désignés par Ottawa mais les spécialistes qui peuvent s'adjoindre à la commission sont choisis sur une liste commune préparée par les deux associations anglophones. Les conclusions doivent être unanimes et le rapport final doit comprendre les recommandations de la CATCA et de la CALPA farouchement opposées au bilinguisme dans le ciel. Dans le cas d'un rapport favorable au français, les commissaires doivent faire la preuve que le français n'est pas préjudiciable à la sécurité. Outre ce fardeau unilatéral, les conclusions doivent faire l'objet d'un vote libre aux Communes. Dans son télégramme, M. Lang tente de minimiser les effets de ces concessions qui ont entraîné la démission de M. Jean

représente l'usage du français dans le ciel québécois. Trois commissaires sont désignés par Ottawa mais les spécialistes qui peuvent s'adjoindre à la commission sont choisis sur une liste commune préparée par les deux associations anglophones. Les conclusions doivent être unanimes et le rapport final doit comprendre les recommandations de la CATCA et de la CALPA farouchement opposées au bilinguisme dans le ciel. Dans le cas d'un rapport favorable au français, les commissaires doivent faire la preuve que le français n'est pas préjudiciable à la sécurité. Outre ce fardeau unilatéral, les conclusions doivent faire l'objet d'un vote libre aux Communes. Dans son télégramme, M. Lang tente de minimiser les effets de ces concessions qui ont entraîné la démission de M. Jean

### au sommaire

- La cour supérieure rejette la requête des parents de Saint-Léonard — page 2
- Injonctions pour ramener les infirmières au travail — page 3
- Est-ce l'échec et la fin du French Power? un éditorial de Claude Ryan — page 4
- Les bloc-notes de J.-C. Leclerc — page 4
- Le difficile choix du successeur de Marcel Pepin: Norbert Rodrigue et Michel Chartrand répondent à nos questions — page 5
- Les loyalistes affirment avoir écrasé une tentative de putsch à Khartoum — page 7

## La peine capitale maintenue aux USA

WASHINGTON (par AFP et Reuter) — La Cour suprême américaine s'est prononcée pour le maintien de la peine de mort aux Etats-Unis. La Cour suprême a estimé, par 7 voix contre 2, qu'une exécution capitale n'est pas, du point de vue constitutionnel, un châtiment "cruel et inhabituel". La cour délibérait sur les appels de six assassins arguant que la peine de mort est contraire au huitième amendement de la Constitution interdisant les "châtiments cruels et inhabituels". Dans les attendus de sa décision, cruciale pour 600 prisonniers dans l'ensemble des Etats-Unis, la cour se déclare contrainte de conclure que "la mort comme châtiment de meurtre n'est pas sans justification, et n'est donc pas d'un caractère inconstitutionnellement sévère". "C'est une sanction extrême, adaptée aux cas les plus extrêmes", déclare le tribunal. Il n'y a pas eu d'exécution capitale aux Etats-Unis depuis 1963. La peine de mort n'existe plus dans 16 Etats: dans le Michigan, par exemple, elle a été abolie en 1947. Le 29 juin 1972, par 5 voix contre 4, la Cour suprême invalidait les peines capitales alors prononcées en raison de la trop grande discrétion laissée aux juges et aux jurys. Tous les condamnés à mort (plus de 700) échappèrent à la chaise électrique, la pendaison ou la chambre à gaz. Mais la Cour suprême n'avait pas supprimé la peine de mort. 35 Etats la réta-

blirent en l'assortissant de limitations sévères. En même temps, le Congrès votait un projet de loi prévoyant la peine de mort pour les responsables de détournements d'avions lorsque de tels détournements entraînent la mort d'hommes. Le sort des 582 condamnés à mort — 300 noirs, 260 blancs, 13 mexicaino-américains, 8 indiens et 1 porto ricain — dépend maintenant des gouverneurs d'Etat qui ont seuls le droit de grâce. Sauf lorsqu'il s'agit de crime fédéral, c'est alors le président des Etats-Unis qui a le

droit de grâce. Sauf lorsqu'il s'agit de crime fédéral, c'est alors le président des Etats-Unis qui a le

droit de grâce. Sauf lorsqu'il s'agit de crime fédéral, c'est alors le président des Etats-Unis qui a le

droit de grâce. Sauf lorsqu'il s'agit de crime fédéral, c'est alors le président des Etats-Unis qui a le

droit de grâce. Sauf lorsqu'il s'agit de crime fédéral, c'est alors le président des Etats-Unis qui a le

## Liban: les milices chrétiennes forcent les défenses du "bastion" de Tal Zaatar

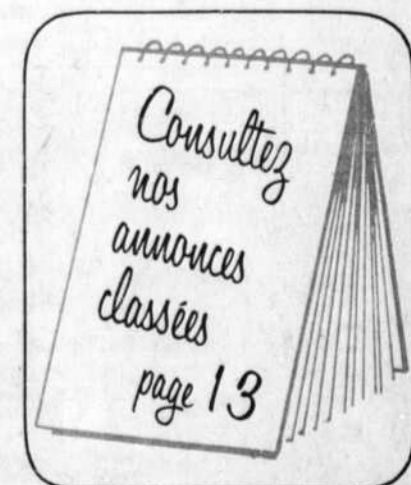
(d'après Reuter, AP et AFP) — Les combats les plus féroces de quinze mois de guerre civile se déroulaient hier à l'intérieur des lignes de défense du camp palestinien de Tal-Zaatar transformé en forteresse. Une fois les première et deuxième lignes de défense franchies, les milices chrétiennes, qui menaient l'offensive depuis une dizaine de jours, ont lancé un ap-

pel aux défenseurs du camp à se rendre, mais apparemment les combats n'ont pas perdu de leur intensité. "Les forces de droite ont réussi à pénétrer à l'intérieur du périmètre de défense, jusqu'aux portes du camp", a reconnu hier un porte-parole de la résistance palestinienne. "La voix du Liban" (chrétienne) a annoncé que les forces libanaises ont péné-

tré dans une partie du camp palestinien. La station des Kataëb ajoute que les milices chrétiennes "contrôlent militairement l'intérieur" du camp palestinien sans toutefois expliquer ce qu'elle entend par cette expression. La radio palestinienne rapporte que les forces conjuguées islamolo-palestiniennes ont lancé une opération pour tenter d'atténuer la pression sur Tal Zaatar; elles

avancent vers le camp à partir de la montagne, au sud-est de Beyrouth, et se trouvent à environ deux kilomètres du camp. Les Palestiniens accusent les artilleurs syriens d'avoir pilonné les commandos qui tentent de briser le siège de Tal Zaatar. C'est la première fois qu'ils dénoncent une intervention militaire directe de la Syrie dans la bataille pour le contrôle

de Tal Zaatar. C'est la première fois qu'ils dénoncent une intervention militaire directe de la Syrie dans la bataille pour le contrôle



# Modifications au régime de l'assurance-chômage

OTTAWA (Le Devoir) — Le ministre fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a annoncé hier la mise en oeuvre, dès lundi, de certaines modifications aux règlements de la loi sur l'assurance-chômage, qui auront notamment pour effet de prolonger la durée des prestations versées à des groupes particuliers de bénéficiaires.

La période des prestations se trouvera prolongée, dans certains cas, parallèlement à celle dite de référence, qui est le laps de temps au cours duquel une personne accumule les semaines d'emploi assurant l'établissement son droit aux allocations.

Ainsi un requérant pourra-t-il désormais bénéficier d'une période de référence plus longue, s'il se trouvait, au cours des 52 semaines précédant sa demande, dans l'une des situations suivantes: malade, blessé ou en quarantaine; purgeant une peine d'emprisonnement; suivant un cours de formation

approuvée par la Commission d'assurance-chômage, ou percevant des indemnités pour accident de travail.

Une autre modification a également pour effet d'accroître sensiblement la période au cours de laquelle un prestataire peut toucher des indemnités de maladie. Jusqu'ici, cette période était restreinte aux premières semaines de prestations, de façon générale. Cependant le nombre maximum de semaines au cours desquelles les indemnités de maladie peuvent être perçues en même temps que les prestations d'assurance-chômage reste fixé à 15.

Les changements qui entrent ainsi en vigueur ce week-end avaient été adoptés par la Chambre des communes en décembre dernier. Le cabinet du ministre de la Main-d'œuvre attribue les délais de mise en oeuvre aux exigences relatives à la préparation de nouveaux programmes d'ordinateur.

# Jérôme-LeRoyer : la Cour supérieure rejette sans frais la requête des parents

par Clément Trudel

La Cour supérieure rejette sans frais la requête de mandamus déposée par huit couples de Saint-Léonard qui désiraient forcer la commission scolaire Jérôme-LeRoyer à inscrire leurs enfants au secteur anglais.

Le juge en chef Deschênes dépose toutefois dans son jugement de 28 pages les points sur lesquels les requérants pouvaient avoir raison "en principe", même si les résolutions des commissaires, que l'on cherchait à faire annuler, sont devenues caduques.

M. Deschênes rappelle les principes de base qui avaient déjà guidé, en novembre 1975, son interprétation de la portée de la Loi 22 ou Loi sur la langue officielle (Gignac contre Commission scolaire de Ste-Foy) et, après avoir cité en entier une lettre du 2 octobre 1975 adressée par M. Raymond Garneau au président Ladeluca, de la commission LeRoyer, le jugement rappelle que le ministre n'était pas autorisé par la Loi 22 à tenir compte des élèves qui ne sont pas de langue maternelle anglaise (les "autrement admissibles") s'il voulait autoriser un accroissement du secteur anglais. Incontestablement "habi-

le", "l'hypothèse de solution" de M. Garneau ne pouvait toutefois donner aucun fondement légal à la requête des Italo-Canadiens dont les enfants avaient reçu un refus, faute de places disponibles au secteur anglais.

La requête des parents voulait attaquer deux résolutions de la Commission scolaire: la première (no 124, en 1975) ne fait pas l'objet de commentaires détaillés du juge puisque les requérants n'y ont pas un intérêt suffisant; quant à la deuxième (no 194) qui prohibait le transfert des élèves des classes d'accueil au secteur anglophone, le tribunal estime qu'elle pêche gravement contre la Loi 22 et contre le règlement rattaché à cette loi. Les requérants ont droit en principe à une déclaration d'annulation de la résolution 194.

L'audition de cette cause avait duré un peu moins de deux jours, en début de semaine. Les huit couples requérants étaient représentés par Me Serge Brassard, et la commission scolaire, par Me Armand Poupart. Mis en cause, le ministre de l'éducation n'a pas comparu.

Au passage, le juge Deschênes constate que "sous une apparente flexibilité," l'article 40 de la Loi 22 édicte "des prescriptions d'une grande rigidité qui, de fait, sont à la source des difficultés dans le présent cas", où les parents voulaient orienter leurs enfants vers le secteur anglais.

La Cour tient compte — en ne faisant pas porter les dépens aux requérants — de la situation difficile dans laquelle se trouvent les parents "au milieu d'événements qui échappaient à leur volonté". De fait, le tribunal concède, en citant le directeur général de la Commission scolaire, M. Soucy, qu'il s'agit ici d'un problème "social et politique" qui a donné lieu à de "vives polémiques" auxquelles furent mêlés quatre ministres québécois de l'éducation.

Quand M. Garneau écrit dans une lettre à M. Ladeluca qu'il peut autoriser un redressement d'environ 200 du nombre des "autrement admissibles" au secteur anglais, par rapport aux chiffres de septembre 1974, il émet une "hypothèse", une "suggestion", mais il ne saurait fournir un fondement légal aux requérants dont sept enfants (sur les huit touchés par la requête) se sont vus refuser l'accès au secteur anglais par le ministre, non pas en raison d'une connaissance insuffisante de l'anglais mais parce qu'il n'y avait pas suffisamment de places disponibles.

L'article 43 de la Loi 22 précise que la décision du ministre est sans appel. Serait-ce que les huit couples se retrouvent sans recours? Non pas, puisque leur requête voulait également forcer la commission scolaire à augmenter son secteur anglais de 200 places en raison de ce qu'ils considéraient comme une "autorisation" formelle du ministre.

Le juge préfère n'émettre aucune opinion sur l'aspect "ultra vires" que pourrait revêtir une partie des décisions prises dans cette affaire. Il ne veut pas non plus trancher un "dilemme" quant à la solution choisie par la commission scolaire: 1) est-elle conforme à l'esprit qui sous-tend la Loi 22? ou 2) s'inscrit-elle dans un traitement discriminatoire vis-à-vis des parents-requérants, par rapport aux parents dont les enfants furent admis au secteur anglais pour l'année 1975-76?

A propos de l'interdit fait par la com-

mission scolaire LeRoyer aux enfants de classes d'accueil d'accéder au secteur anglophone, le jugement est formel: "malheureusement pour la commission, ce n'est pas ainsi que l'entend la Loi 22", qui obligeait à vérifier chez l'enfant la connaissance de la langue anglaise, plutôt que d'attendre que les parents fassent appel au ministre ou à la Commission de surveillance.

Le conflit s'est précisé à LeRoyer à l'occasion de trois résolutions successives allant du mois d'août au mois d'octobre, l'an dernier: 1) on confirme l'existence d'un secteur anglais de 7,090 élèves, dont 1,043 de langue maternelle anglaise; 2) début septembre, il s'agit plutôt d'accepter sans limite les élèves de langue maternelle anglaise et de limiter à 6,047 les "autrement admissibles"; 3) tôt le 3 octobre, peu après réception de la lettre de M. Garneau à M. Ladeluca, les commissaires,

en majorité, portent le secteur anglais de LeRoyer à 6,167, c'est-à-dire qu'ils ajoutent aux 6,047 déjà autorisés le nombre de 120 candidats ayant eu 50% ou plus au "test d'aptitude".

Les parents ont eu confirmation du rejet de leur appel le 5 décembre 1975. La requête en mandamus était déposée en février et plaidée, il y a quelques jours, devant le juge en chef de la Cour supérieure qui semble reprocher à LeRoyer de n'avoir prévu aucune disposition, dans sa résolution du 3 octobre 1975, au cas où certains élèves-candidats auraient confirmation par le ministre d'une connaissance suffisante de l'anglais.

A noter que si le tribunal ne déclare pas nulle la résolution no 194 de la commission scolaire (11 juin 1975), c'est qu'une telle déclaration n'aurait aucun effet pratique, les conditions n'étant plus les mêmes en 1976 par rapport à l'an dernier.

# La Ville se préoccupe de la situation des sans-logis et le RCM avance des solutions

par Bernard Morrier

En raison de la gravité de la situation du logement à Montréal et du fait que près de 300 familles seraient dans la rue, par suite des déménagements du 1er juillet, la ville de Montréal vient de demander à son service des Affaires sociales d'assurer la coordination de l'assistance nécessaire aux sans-logis, tandis que, pour sa part, le Rassemblement des citoyens de Montréal propose un programme en trois points comme mesures à court terme pour porter secours à ces personnes.

Depuis l'occupation de l'école Jean-Baptiste-Meilleur, des représentants de la Ville de Montréal sont sur les lieux pour évaluer les besoins des familles et les aider à trouver un nouveau logement.

Des appels ont été faits à l'Office municipal de l'habitation, qui a offert certains

logements qui seront attribués à quelques familles. Par ailleurs, ces représentants multiplient les recherches pour trouver d'autres logements qui correspondent aux besoins et à la capacité financière des familles.

De plus, ils accorderont aux familles assistées sociales les bénéfices prévus par les règlements de la loi de l'Aide sociale. Toutes les familles sans logis sont priées de communiquer au numéro 879-1111, tandis que peuvent en faire autrui les propriétaires de logis vacants pouvant recevoir des familles.

Pendant ce temps, le RCM exige dans un premier temps la réouverture, avec les réparations minimales qui s'imposent, de toutes les habitations bâties, les qui appartiennent à la Ville et qui sont encore utilisables et réparables, de façon à trouver des logements pour les familles qui sont actuellement sans abri permanent.

Deuxièmement, le RCM voudrait l'expriation dans les plus brefs délais, avec prise de possession préalable de tous les propriétaires dont les logements sont barricadés depuis trois mois et plus, et qui n'ont pas l'intention de les réaménager très bientôt. Ces logements devraient être restaurés rapidement par la Ville, dans le cadre d'un programme d'urgence de restauration.

Le RCM sollicite aussi l'imposition d'un gel immédiat de toutes les démolitions de logements sur le territoire de Montréal, suivi de la création d'une régie des démolitions qui aurait tout pouvoir de décisions sur chacun des cas.

Pour le RCM, il est nettement inacceptable qu'en 1976, dans une société aussi développée que la nôtre, des locataires soient forcés de recourir à des solutions d'urgence, comme envahir les écoles, pour éviter le pire.

Toujours selon ce groupement municipal, ce n'est pourtant pas une conséquence imprévisible de l'évolution de la situation du logement.

"Depuis plusieurs mois, mande un communiqué que cet organisme, les statistiques décrivant et annonçant la crise n'ont cessé de pleuvoir dans tous les médias d'information. Le taux de vacance des logements à Montréal n'était plus que de 0,7%. Les loyers ne cessent d'augmenter en flèche, malgré la régie. Pendant ce temps, on démolirait dans les rues de la ville, 1,310 logements abandonnés, voués pour la plupart à une démolition prochaine. De 1957 à 1974, 28,234 logements ont été démolis, dont plus de la moitié durant les quatre dernières années. Quant aux besoins de restauration, ils étaient évalués à plus de 120,000 logements en 1971."

Le parti municipal reproche également à la Ville de Montréal de dépenser plus de \$1,5 milliards pour des installations olympiques grandioses, alors qu'elle ne réussit même pas à augmenter d'un cent par an son budget destiné à la restauration, et ne parvient même pas non plus à réaliser ses programmes de construction de HLM pourtant déjà insuffisants.

Le RCM s'en prend aussi au gouvernement du Québec qu'il accuse d'empiéter sur les tablettes les rapports qui proposent des politiques en matière d'habitation et "en même temps, souligne-t-on, on trouve le culot de baisser les budgets destinés à l'habitation, comme c'est le cas dans le dernier budget Garneau."

Enfin, le RCM blâme aussi le gouvernement d'Ottawa, qui dépense des millions de dollars pour une conférence internationale sur l'habitat humain mais qui ne trouve pas mieux à faire que de continuer à subventionner des maisons unifamiliales, inaccessibles aux classes défavorisées, ou de grands projets, qui ne répondent rien aux besoins des gens, mais fort rentables pour les capitalistes.

## Informations religieuses

### Paul VI annule des ordinations

CITE DU VATICAN (AP) — Le pape Paul VI vient de suspendre pour un an de son droit d'ordonner, Mgr Marcel Lefebvre, ancien évêque de Tulle Corréze et fondateur de la Fraternité Saint Pie X, qui a ordonné ces jours derniers 13 prêtres au Séminaire intégriste d'Ecône Suisse.

D'après le Saint-Siège, d'autres mesures disciplinaires plus graves sont à l'étude. Le Pape a également déclaré nulle et sans valeur l'ordination reçue par les séminaristes.

Selon le père Romeo Panciroli, porte-parole du Vatican, le Souverain Pontife était intervenu à deux reprises auprès de Mgr Lefebvre pour qu'il ne procède pas à la cérémonie. L'évêque a passé outre.

### Soeur Turcot à l'Episcopat du Québec

L'abbé Raynald Brillant, secrétaire général de l'Episcopat du Québec, annonce la nomination par les évêques de Soeur Gisèle Turcot, s.b.c. au poste d'adjoint au secrétaire général pour le secteur des affaires sociales. Soeur Turcot a travaillé pendant plusieurs années dans des agences de service social de la Ville de Montréal, de la CECM et du CSSMM. Depuis septembre 1975, elle enseigne à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval et elle occupera son nouveau poste au tout début de l'automne.

### Au congrès eucharistique de Philadelphie

Quelque 48 prêtres et 500 prêtres composeront la délégation officielle du clergé catholique canadien au 41e Congrès eucharistique international de Philadelphie, du 1er au 8 août prochain. C'est un prêtre sulpicien de l'Eglise Notre-Dame de Montréal, M. Raoul Gagnon, qui conduira la délégation nationale où les francophones seront représentés par le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec et primat de l'Eglise canadienne, Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal ainsi que par 200 officiants de la région métropolitaine.

De nombreux groupes de pèlerins du Québec assisteront également à cette manifestation de foi et l'artiste Aimé Major donnera un récital le mercredi, 4 août. Plus de deux millions de personnes sont attendues à Philadelphie qui deviendra par le fait même pendant une semaine la capitale du monde chrétien. Ceux qui désirent participer au congrès peuvent communiquer avec leur agence de voyage ou encore avec le père Lionel Montour, o.m.i. au Sanctuaire du Cap de la Madeleine.

### Congrès des Témoins de Jéhovah

Les Témoins de Jéhovah mettent la touche finale cette semaine aux préparatifs pour leur congrès d'instructions bibliques qui aura lieu à la piste de courses Blue Bonnets du 8 au 11 juillet. Les organisateurs attendent 7,000 participants qui seront nourris sur les lieux mêmes du congrès. Les assises se dérouleront sous le thème "Le service sacré" et le programme touchera la façon de combler le vide spirituel qui existe actuellement dans la société humaine, à la lumière des enseignements de la Bible. Le point culminant de l'assemblée sera le discours public intitulé "Résoudrez-vous vos problèmes en servant Dieu?" qui sera prononcé le dimanche, 11 juillet, à 14 h.

### Réunion des Sulpiciens

L'assemblée provinciale des prêtres de Saint-Sulpice vient de procéder à la formation d'un nouveau conseil provincial. La réunion s'est déroulée au Grand séminaire de Montréal et comptait trente délégués venant du Canada, de la Colombie et du Japon. M. Roland Dorris a été élu supérieur provincial pour un second mandat. Les conseillers sont MM. Marcel Lagacé, Fernand Lecavalier, Alcide Laplanté et Charles Granche.

### Café chrétien rue Saint-Laurent

Un lieu de rendez-vous nouveau genre vient de s'ouvrir à Montréal pour accueillir les jeunes désireux de partager avec d'autres leurs témoignages de foi. Ce Café chrétien, situé au 8627, rue Saint-Laurent (384-5359) est ouvert du lundi au jeudi de 19 h à minuit et pendant les Olympiques, le Café sera ouvert 24 heures.

# Les 2,300 pompiers de Montréal obtiennent une hausse de 13.5%

Les quelque 2,300 pompiers de la Ville de Montréal viennent de ratifier une entente collective avec l'administration municipale, qui leur accorde une augmentation de salaire de 13.5%.

Le contrat de travail, rétroactif au 1er janvier dernier, porte le salaire du pompier de \$14,750 à \$16,795 annuellement.

Le président de l'Association des pompiers de Montréal, M. Jean L'Abbé, a déclaré que l'entente avait été conclue dans le cadre des mesures provinciales et fédérales de contrôles des prix et salaires, qui autorisent des augmentations de salaires allant de 10% à 12%.

M. L'Abbé a aussi annoncé que son syndicat avait conclu un règlement oral avec le Service d'incendie sur de nouvelles tâches découlant de la tenue des Jeux olympiques.

Les pompiers, à qui on avait demandé de faire du surtemps pour assurer une certaine protection sur les 13 sites des compétitions sportives, s'inquiétaient de ne pas voir garantir la même protection financière pour des blessures subies ailleurs que dans l'exercice normal de leurs fonctions.

# Médicaments gratuits contre le cholestérol

Les personnes qui souffrent d'un déséquilibre héréditaire des matières grasses dans le sang (cholestérol, etc.) peuvent maintenant obtenir gratuitement les médicaments nécessaires à leur état.

Le ministre des Affaires sociales du Québec a adopté cette mesure en considérant que ces maladies affectent généralement plusieurs membres d'une même famille et que les quantités de médicaments à absorber chaque jour peuvent être assez considérables.

Il arrivait en effet que les parents de familles nombreuses qui avaient plusieurs enfants atteints de ces maladies (hyperlipoprotéinémies familiales) refusaient de se faire traiter pour consacrer plutôt leurs maigres ressources à l'achat des médicaments nécessaires aux enfants. Le pro-

blème ne se posait pas pour les assistés sociaux qui pouvaient avoir ces médicaments gratuitement, mais plutôt pour les petits travailleurs à revenu modique.

On souligne toutefois que la nouvelle mesure de gratuité totale ne s'applique qu'aux maladies héréditaires et les bénéficiaires de ce régime d'exception devront obtenir un certificat médical attestant que leur maladie est vraiment héréditaire.

En pratique, seulement trois institutions sont autorisées à décerner un tel certificat. Ce sont la clinique du docteur Letarte à l'hôpital Saint-Justine, la clinique du docteur D'Avignon à l'Institut de recherches cliniques de Montréal et la clinique du docteur Lupien au Centre hospitalier de l'Université Laval.

# Les jeunes Libéraux s'engagent dans une opération d'autocritique

MATANÉ (PC) — Les Jeunes libéraux s'inquiètent de ce que le gouvernement Bourassa n'a pas encore donné suite à sa promesse de créer dans les plus brefs délais un tribunal de la famille.

C'est du moins l'un des reproches que formule dans un document de travail la commission jeunesse du parti. Ce document est remis à tous les jeunes qui participent en fin de semaine au colloque-camping annuel, à Matane, en Gaspésie.

Le fait de ne pas encore avoir rempli la promesse de créer un tribunal de la famille n'est pas le seul reproche adressé à l'administration Bourassa.

On note l'absence d'encouragement gouvernemental aux jeunes médecins qui veulent s'établir dans les centres éloignés, le retard pour édicter un code d'éthique uniforme pour tous les policiers et l'absence d'enseignement économique dans les écoles, tant secondaires que collégiales.

Toutes ces "déficiences" du gouvernement Bourassa seront étudiées dans le cadre d'un atelier qui s'ouvre ce matin et qui sera intitulé "Autocritique du Parti libéral".

Comme en fait foi le document de travail, la majeure partie du temps de cet atelier sera cependant consacrée à l'apologie du Parti libéral et de ses réalisations.

Sous le titre "Grandes réalisations", l'atelier passera en revue une foule de politiques instaurées par l'équipe libérale depuis avril 1970.

L'atelier autocritique aura l'occasion de passer en revue les réalisations telles que les tarifs préférentiels de transport pour les personnes âgées, l'enquête sur le crime organisé, la loi 22 sur la langue officielle, les subventions de financement aux partis politiques et la lutte à la pollution.

"On accuse souvent l'équipe libérale de ne pas remplir ses promesses électorales. En examinant ce bilan du programme d'action, nous vous laissons tirer vos propres conclusions quant à la validité de cette affirmation", conclut le document de l'atelier autocritique.

Six autres ateliers convieront les jeunes libéraux à la participation au cours de ce colloque-camping. Ils porteront sur le syndicalisme, la constitution, l'environnement, l'économie, l'éducation et le rôle

de l'Etat.

Les délégués auront également droit à un discours d'ouverture du président de la commission-jeunesse, M. Jean-François Tibault, et à la visite, dimanche, du chef du Parti libéral, M. Robert Bourassa.

Tous sont les hôtes du député libéral de Matane, M. Marc-Yvan Côté, un jeune enseignant qui n'a pas encore atteint la trentaine.

Le programme très aéré du colloque-camping laisse amplement le temps aux jeunes libéraux de se livrer aux activités mondaines, sportives et aux discothèques prévues à l'horaire.

Quant au camping lui-même, qui constitue le caractère particulier de cette activité politique nouveau genre, il se fera dans des conditions plutôt pénibles.

La grisaille, le froid et la pluie enveloppent depuis quelques jours la Gaspésie et rendent le coucher sous la tente problématique.

Les quelque 200 jeunes attendus au colloque-camping pourront toujours, en dernier ressort, installer leur sac de couchage à l'intérieur du CEGEP de Matane, que l'organisation libérale a réservé pour la circonstance.

# SAQ: bénéfices de \$160 millions

QUEBEC (PC) — La Société des alcools du Québec SAQ a réalisé des bénéfices nets de \$159.7 millions au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 27 mars dernier, ce qui représente une augmentation de \$14 millions en comparaison avec l'exercice précédent.

De ce profit net, une somme de \$155 millions a été versée au Trésor provincial comparativement à \$138 millions, l'an dernier.

Le rapport annuel de la SAQ, qui vient d'être rendu public, révèle d'autre part que les ventes ont atteint un nouveau

sommet totalisant \$149.3 millions, soit \$57.6 millions de plus qu'au cours de l'exercice précédent.

La SAQ se défend par ailleurs des accusations de favoritisme qui ont été portées en son endroit par des membres de l'opposition à l'Assemblée nationale, en décembre.

Le rapport souligne que les réformes entreprises il y a quatre ans se poursuivent et que la SAQ n'a pas à assumer des responsabilités pour tous les gestes administratifs posés avant sa création, en 1972.

## Mises au point

- Nos lecteurs auront compris, en lisant le compte rendu publié hier à la page 3 d'une déclaration de M. Laurent Caplette, président du Syndicat des agents de la paix de la fonction publique, que la situation faite aux surveillants de prison a bien été dénoncée par ce Syndicat et non par les policiers comme l'indiquait par inadvertance notre titre.
- D'autre part, un porte-parole de la firme Produits structuraux Lamco Limited a tenu à préciser, à la suite des accusations qui viennent d'être portées contre des dirigeants des Terrasses Zoroleda (page 3, hier), qu'elle n'a fait aucun paiement à qui que ce soit relativement au contrat qu'elle a obtenu du COJO pour la fabrication et l'installation de mains-courantes pour les balcons du Village olympique.

**LE DEVOIR**

## CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

	TARIFS D'ABONNEMENT	
	12 mois	6 mois
CANADA:	\$52.00	\$28.00
ÉTRANGER*	\$57.00	\$31.00
	(*par courrier ordinaire)	
S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mt H3C 3G9.		
Nom .....		
Adresse .....		

## Injonctions pour ramener les infirmières au travail

par Marie Laurier

Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a annoncé que 30 requêtes en injonction ont été inscrites hier soir en Cour supérieure contre la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ). Ces ordonnances visent 30 établis-

sements de santé de la région de Montréal.

Le ministre a déclaré: "Devant la situation chaotique que vivent actuellement la plupart des hôpitaux francophones de la région de Montréal et devant l'évidente menace à la santé publique, nous avons été forcés de prendre ces 30 injonctions."

J'en appelle au sens de la mesure des membres de la FIQ pour que ces injonctions soient respectées."

M. Forget a également rappelé que, le 20 mai dernier, 13.000 infirmières appartenant au Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS) ont signé une entente avec le gouvernement. Les offres

que fait celui-ci semblent donc acceptables pour environ les deux tiers des infirmières qui travaillent au Québec, a-t-il ajouté.

"De plus, nous avons également accepté, jeudi dernier, l'intervention d'un tiers, pourvu que les membres de la FIQ rentrent au travail. Cette proposition a été rejetée par le syndicat."

Le ministre a fait remarquer que sa "bonne volonté est on ne peut plus évidente" en invitant les infirmières à respecter les ordonnances et qu'une entente soit enfin conclue "sans que la population qui n'y est pour rien, ait trop à souffrir".

Cette décision a été prise au moment où 12 hôpitaux touchés par la grève des infirmières s'apprêtaient de leur côté à réclamer des injonctions en vue de forcer les infirmières à retourner au travail.

Rappelons que cinq établissements de santé affectés par le conflit ont déjà demandé cette mesure judiciaire. Ce sont Rivière-des-Prairies, Saint-Eustache, Saint-Michel, Honoré-Mercier et Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe. Deux autres institutions montréalaises — Pasteur et Louig-H. Lafontaine — seraient sur le point de recourir à des ordonnances en vertu de l'article 99 du Code du travail, ce qui porterait à 19 le nombre des centres hospitaliers ayant pris ce moyen pour tenter de reprendre une vie normale, paralysée par la grève qui dure depuis deux semaines. Neuf institutions où travaillent des syndiqués accrédités à la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec

(FIQ) échappent à la procédure, car dans ces endroits il n'y a pas d'arrêt sérieux de travail ou encore les services essentiels sont respectés.

Cette pluie de nouvelles injonctions frappera les hôpitaux suivants: Charles-Lemoyne, Bellechasse, Hôtel-Dieu de Montréal, Jacques-Viger, Sacré-Coeur de

Cartierville, Sainte-Justine, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Luc, Saint-Lambert, Centres hospitaliers de la Mauricie, de Lachine et du Haut-Richelieu.

Les principaux hôpitaux francophones de la région de Montréal étaient encore perturbés hier, quelques-uns même ayant

Voir page 6: Infirmières

## Deux fédérations internationales protestent auprès de M. Bourassa contre la loi d'urgence (bill 23)

(par Marie Laurier) — La Confédération syndicale mondiale des enseignants (CSME) et la Confédération mondiale du travail (CMT) ont protesté auprès du premier ministre Robert Bourassa contre l'attitude de son gouvernement à l'égard des enseignants du Québec, plus particulièrement à l'endroit des membres de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ-CSN).

Dans un communiqué émanant de Bruxelles hier, la CSME et la GMT dénoncent le caractère anti-syndical de la loi adoptée (bill 23) par l'Assemblée nationale en avril et dont les traits essentiels constituent "une violation du droit syndical de négocier, de faire grève, de percevoir des cotisations".

On sait que les négociations sont suspendues depuis jeudi dans le secteur de l'éducation et que l'administration hésite toujours à nommer un médiateur, recours possible à l'heure actuelle pour sortir de cette impasse.

De plus, M. Bourassa a essuyé aussi hier un autre blâme de la part cette fois de la Fédération des commissions scolaires qui critique verbalement le gouvernement du Québec pour son attitude à l'égard des institutions d'enseignement du secteur public de l'élémentaire et du secondaire.

Dans une lettre adressée au premier ministre et transmise à tous les députés de l'Assemblée nationale, le président de la Fédération des commissions scolaires, M. Hubert Lavigne, accuse le gouvernement de grever l'éducation des jeunes québécois par des restrictions budgétaires et administratives. La Fédération prie instamment le gouvernement de modifier sa ligne de conduite à l'égard des commissions scolaires "afin de leur permettre de rencontrer leurs obligations envers leurs

clientèles". L'organisme veut que toutes les dépenses des commissions scolaires soient indexées au coût de la vie, considérant cette demande comme un minimum vital. La Fédération veut en outre que les commissions scolaires aient la latitude administrative nécessaire pour affecter les sommes mises à leur disposition en fonction des besoins de leur milieu.

En ce moment, les commissions scolaires sont aux prises avec des directives gouvernementales qui ne tiennent pas compte des besoins réels des écoles. Ces directives forcent les commissions scolaires à prendre des directives gouvernementales qui ne tiennent pas compte des besoins réels des écoles. Ces directives forment les commissions scolaires à prendre des directives gouvernementales qui ne tiennent pas compte des besoins réels des écoles. Ces directives forment les commissions scolaires à prendre des directives gouvernementales qui ne tiennent pas compte des besoins réels des écoles.

M. Lavigne demande donc au premier ministre et à ses collègues du cabinet de réévaluer la situation de "toute urgence" et de redonner à l'éducation son caractère de priorité sociale. Selon le président, un refus du gouvernement équivalrait à condamner le système d'enseignement public à la stagnation, voire même à la régression pour de nombreuses années, avec des conséquences dramatiques pour les écoliers.

Par ailleurs, la Fédération des principaux du Québec (FPQ) est revenue à la charge hier pour réclamer le recours à la médiation comme ultime essai de règlement du différend dans le secteur de l'éducation.

L'organisation de la prochaine année scolaire est gravement compromise, souligne le président de la FPQ, M. Gill Robert, à cause de l'impossibilité où se trouvent présentement les principaux de pro-

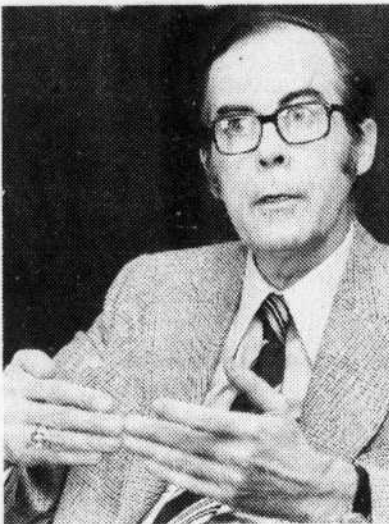
céder à l'affectation du personnel, à la distribution des tâches, à la programmation des horaires et à diverses autres opérations indispensables avant la rentrée.

L'école publique, ajoute-t-il, subit un dur contre-coup dans ce conflit qui s'éternise et les principaux invitent les deux parties à faire leur part du chemin dans un effort de règlement. L'organisme considère qu'il est inimaginable qu'une nouvelle année scolaire débute dans la confusion et le harcèlement et renouvelle son espoir d'en arriver à une "solution négociée" avant le 30 août.

D'autre part, les représentants des 3.000 employés de soutien du secteur des cegeps, affiliés à la CSN, ont annoncé hier que les propositions patronales soumises à leurs membres à la requête des négociateurs gouvernementaux ont été rejetées au cours des deux derniers jours dans une proportion de 60%.

Les syndiqués de la FTQ ont de leur côté signé l'entente de principe intervenue il y a quelques semaines avec les autorités gouvernementales. Ceux de la CEQ négocient encore de leur côté. Le cartel intersyndical, assez lâche dans ce secteur, compte un total de 3.600 syndiqués.

Les syndiqués de la CSN du soutien scolaire dans les cegeps demandent à tout le moins le statu quo sur la question des libertes syndicales, ce qui laisserait une bonne avance encore à leurs collègues des affaires sociales qui ont obtenu bien davantage des négociateurs gouvernementaux. Les propositions patronales relatives aux heures de travail et les vacances constituent en outre d'importants points de désaccord. Et reste évidemment la question des salaires.



M. Guy Frégault présidera le nouvel institut.

relles. Le projet n'est toutefois pas de conception récente, et le cabinet souligne lui-même que la création d'un Institut d'histoire et de civilisation a été envisagée plus d'une fois depuis 1965, sans cependant faire l'objet d'une étude systématique.

Le gouvernement estime que le temps est venu de procéder à cette étude, et qu'il y a lieu de favoriser le regroupement des disciplines, des compétences et des moyens propres à faciliter au peuple québécois l'approfondissement et la mise à jour des tendances majeures de son évolution collective.

Le groupe de travail aura donc pour tâche de déterminer — "s'il y a lieu", précise le ministère — ce que pourrait être un Institut semblable, et quels seraient entre autres son statut, son mandat, sa composition, son mode de fonctionnement et la mesure de sa puissance. Il est, à cette fin, autorisé à rencontrer toute personne ou tout organisme intéressé.

### au gré du temps

#### Signes de la fin

Traditionnellement, le message d'un chef d'État, à l'occasion de la fête nationale de son pays est triomphaliste. Cette année, l'adresse à la nation de M. Trudeau s'écarte de la norme. Lire ses paroles, c'est mesurer le désarroi de l'homme: "Jadis, c'est la nature qui nous menaçait: aujourd'hui, c'est nous qui la menaçons. (...) Autrefois, le progrès et la technique n'étaient censés nous apporter que des bienfaits; aujourd'hui, nous devons nous en méfier de crainte qu'ils nous déshumanisent."

On croirait entendre les propos d'un humaniste, d'un prophète, d'un moraliste désabusé. Un premier ministre qui tient ce genre de propos spiritualistes cherche consolation dans la philosophie, qui est forme du désespoir placide. Quand un homme public se met dans la situation de prêcher ses administrés, il est sur le point de renoncer à les gouverner.

Albert BRIE

## M. Lévesque adresse un télégramme au président des É.-Unis

Le président du Parti québécois, M. René Lévesque, a fait parvenir hier un télégramme de félicitations au président américain, Gerald Ford, à l'occasion du bicentenaire de l'indépendance des États-Unis.

Affirmant que les Québécois se joindraient aux membres de son parti pour souhaiter le bonheur et la paix au peuple américain pour son troisième siècle de vie nationale, M. Lévesque déclare que l'indépendance américaine est une source d'inspiration pour les peuples qui aspirent aussi à l'indépendance.

"La déclaration immortelle de 1776, écrit le président du PQ, demeure en effet chez nous, comme ailleurs dans le monde, une puissante inspiration pour tous ceux qui espèrent accéder à leur tour à cette liberté et à cette souveraineté dont toute nation normalement constituée a besoin pour vivre et s'épanouir."

## Québec se donnera un institut d'histoire et de civilisation

QUÉBEC (Le Devoir) — Le Conseil des ministres du gouvernement québécois a approuvé la création d'un groupe de travail qui aura pour mandat de présenter, d'ici le 15 décembre prochain, des recommandations quant à l'opportunité d'établir un Institut d'histoire et de civilisation du Québec, a annoncé hier le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Alleur.

Le groupe de travail, dont la présidence est confiée à M. Guy Frégault, en sa qualité de conseiller culturel auprès du Conseil des ministres, se composera de six autres membres qui sont MM. Fernand Dumont, professeur de sociologie à l'u. La-

val, Jean Hamelin, professeur d'histoire à Laval également, Maurice Labbé, vice-recteur à la recherche à l'u. de Montréal, Benoit Lacroix, professeur à l'Institut d'études médiévales de l'u. de Montréal, André Morel, professeur de droit à l'u. de Montréal également, et Jean-Pierre Wallot, vice-doyen aux études, à la même université.

La décision du cabinet donne suite, selon les termes mêmes de l'arrêté ministériel qui la sanctionne, aux propositions qu'offrait le document intitulé "Pour l'évolution de la politique culturelle", déposé à l'Assemblée nationale le 27 mai dernier par le ministre des Affaires cultu-

Marguerite du lac Masson; il sera accompagné de M. Roch LaSalle, député de Joliette.

A compter de midi et jusqu'à la fermeture, le public est invité à visiter les nouvelles stations de métro de la ligne Frontenac-Honoré-Beaugrand.

A compter d'aujourd'hui et jusqu'au 9 juillet, congrès mondial de l'IASS sur les Enceintes spatiales, à l'hôtel Bonaventure.

Aujourd'hui et jusqu'au 9 juillet, congrès international de Neuro-psychopharmacologie, à l'hôtel Hilton de Québec.

### week-end

#### Aujourd'hui

Journée d'Haïti célébrée au pavillon de ce pays, à Terre des Hommes et qui se terminera par une réception offerte par le consul général, M. Jean-Marie Chanoine et l'ambassadeur d'Haïti à Ottawa, M. Philippe Cantave.

Récital d'été à la cathédrale Christ Church à 12 h 30; l'artiste invité est le pianiste Paul Bempéchat.

#### Dimanche

A 10 h, M. Joe Clark, chef du Parti conservateur, reçoit ses amis et partisans des Laurentides, à l'école Mgr Ovide-Charlebois, à Sainte-

### Petit incident à l'arrivée des Israéliens

## J0: Les problèmes de logement sont résolus

L'arrivé impromptue de trois membres de la délégation olympique israélienne transportant de gros bagages a causé une certaine commotion au Village olympique de Montréal.

Les trois Israéliens, qui n'étaient pas attendus officiellement au nombre des délégations qui ont commencé à se présenter à la tente de validation des laissez-passer, étaient accompagnés de l'attaché olympique d'Israël, M. Henry Weiser.

Selon certains, un problème a surgi quand un des Israéliens fut fouillé et ses papiers vérifiés. Les autres membres de la délégation, en désaccord avec ces mesures, ont refusé de soumettre leurs bagages à l'inspection, demandant plutôt à parler à un responsable de la sécurité.

Après une brève consultation, les Israéliens ont été conduits dans une section isolée de la tente de validation, tandis que des policiers et militaires s'empressaient de disperser les curieux.

Démentant par la suite que les trois hommes, qui ont refusé de parler aux journalistes, étaient armés, Weiser a précisé que le groupe était formé d'un spé-

cialiste en logistique, d'un maître d'armes pour les compétitions d'escrime et d'un armurier pour les épreuves de tir. On sait que des informations récentes donnaient à penser que l'équipe d'Israël serait accompagnée de gardes armés.

D'autre part, c'est sans problème aucun que se sont installés au Village olympique, jeudi, les officiels des équipes d'Allemagne de l'Est, d'Égypte, de France, de Grande-Bretagne, de Norvège, de Roumanie et de Suède, ainsi que 15 nageurs olympiques américains.

Pendant ce temps, l'HEQUO (le bureau d'hébergement du Québec) a fait savoir hier que les quelque 30.900 visiteurs de dernière minute, qui viendront à Montréal sans avoir de réservation, pourront toujours avoir recours à l'assistance d'une quinzaine de kiosques établis aux principaux points d'entrée au Québec.

Le directeur de l'organisme, M. Gilles Bergeron, a révélé que ces kiosques sont installés dans les gares de train et d'autobus et dans les aéroports, ainsi qu'à différents points de la frontière, et que tous sont reliés à un bureau central par ordina-

teurs, qui les renseignent sur la disponibilité des chambres.

Chaque matin, un inventaire sera fait de l'espace disponible dans les hôtels, motels, terrains de camping, auberges de jeunesse et maisons privées.

Six des kiosques sont ouverts depuis le 15 juin et déjà plus de 1.000 personnes par semaine ont ainsi été dépannées, a dit M. Bergeron, tout en révélant que tous les autres kiosques seront ouverts le 5 juillet. "Il n'y a aucun problème; tout le monde trouvera un gîte", a-t-il expliqué.

Jusqu'à maintenant, 250.000 personnes ont passé par HEQUO pour s'assurer des réservations durant les Olympiades. Cet organisme continue de recevoir des demandes écrites au rythme d'une vingtaine par jour, ce qui constitue une diminution considérable par rapport à celles d'il y a quelques mois, qui s'élevaient à 600 ou 700 quotidiennement.

Dans un autre ordre d'idée, la retransmission de textes, photographies et images des Jeux olympiques vers le monde pourrait être gravement compromise si, dans un délai rapproché, la Société des

communications transmarines, une compagnie de la Couronne, et le Syndicat canadien des communications transmarines n'arrivent pas à une entente. C'est du moins ce qu'on craint par le syndicat, qui n'est affilié à aucune grande centrale, pourra utiliser son droit de grève légale dès mardi.

Il y a trois semaines, les employés de la Société ont pris un vote de grève, afin de forcer leur employeur à leur offrir de meilleures conditions salariales. Les négociations, supervisées par le ministère du Travail du Québec, ont été rompues il y a deux semaines et, depuis, le ministère a fait savoir aux négociateurs des syndiqués qu'aucune reprise n'était à espérer dans l'immédiat.

Les travailleurs impliqués exigent la parité salariale avec les travailleurs du secteur privé, soit une augmentation de 23%. Une telle augmentation contreviendrait à la réglementation de la Commission fédérale de lutte à l'inflation. Aussi, les Patronats, aux dires des syndiqués, semblent vouloir utiliser cet argument pour ne pas poursuivre la négociation.

## La dette de la Ville de Montréal s'accroît

La dette de la Ville de Montréal s'est accrue de \$156 millions ou 25% durant l'exercice financier 1975-76, indique le rapport du directeur du service des Finances, M. Fernand Denis.

Ce rapport confirme le refus de l'administration municipale d'assumer une part du déficit olympique, imposée par le gouvernement du Québec, puisque rien ne fait référence à une somme de \$200 millions que devrait défrayer la Ville de Montréal, selon le désir exprimé par le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, dans son discours du budget.

Dans une note attachée à son rapport, M. Denis déclare: "Le gouvernement du Québec a exprimé le voeu que la ville assume une somme de \$200 millions pour les dépenses des installations olympiques. Cependant, des négociations se poursui-

vent pour tâcher de récupérer cette somme, la Ville n'étant pas d'accord avec la prétention de M. Garneau."

La dette directe de Montréal, qui n'inclut pas les dettes reliées aux commissions scolaires et à la Communauté urbaine, a atteint \$787.6 millions, comparativement à \$631.2 millions un an auparavant, soit le 30 avril 1975.

Comme la population diminue constamment, la dette des Montréalais est passée de \$487 à \$608 per capita.

Dans un communiqué accompagnant le rapport, le président du Comité exécutif, M. Gérard Niding, explique que l'augmentation soudaine de la dette, durant la dernière année, est principalement attribuée au fait que certains emprunts, qui devaient normalement être effectués en 1974-75, ont été ajoutés aux emprunts normaux de la période 1975-76.

# À VENDRE

**Sur les rives du lac des Deux-Montagnes.**

- Entourés d'arbres et de verdure.
- A 30 minutes du centre-ville.
- De superbes appartements de 1 à 3 chambres à coucher • Spacieux, luxueux et magnifiquement construits.
- Insonorisés et climatisés.
- Avec foyer et chauffage électrique.
- Balcon et porte-patio.
- Piscine chauffée et sauna.
- Salles de gymnastique et de récréation.
- Stationnement intérieur.
- Et de nombreux autres avantages...

Combien vous coûterait une maison sur le bord du lac des Deux-Montagnes, avec terrain boisé et aménagé de 100.000 P<sup>2</sup>, piscine chauffée, sauna, salles de lavage, de travail, de gymnastique et de jeux entièrement équipées, bar, foyer intérieur et extérieur, et terrain de jeux pour les enfants dans le sous-bois? Une fortune, n'est-ce pas? Non! Pour seulement \$45.000 vous pouvez devenir propriétaire d'un appartement au condominium Chatour, à Deux-Montagnes. Le condominium c'est la formule d'habitation de l'avenir. Vous bénéficiez de tous les avantages d'un appartement de grand standing. Vous profitez de tous les privilèges que procure la propriété. Sans souffrir des inconvénients propres aux maisons individuelles. Venez visiter le condominium Chatour. Sur les rives du lac des Deux-Montagnes.

- Situation idéale.
- Compacteur à déchets.
- Chambre de bain en céramique.
- Salon et salle à manger séparés.
- Contrôle individuel du chauffage et de la climatisation.
- Entrée de câble TV.
- Grands espaces de rangement.
- Téléphone intérieur.
- 39 unités seulement.
- Possibilités de financement.

### condominium chatour

Un nouvel art de vivre.

Angle 18<sup>e</sup> avenue et Lakebreeze, Deux-Montagnes, Québec. Pour prendre rendez-vous, téléphonez à 472-3415/472-3960.

**Chatour Construction Ltée**  
140 St-Eustache  
St-Eustache (Québec)

Éditorial

Est-ce l'échec et la fin du French Power?

Cédant tantôt à un pessimisme excessif, tantôt à une vue simplifiée des rapports personnels et collectifs dans ce pays, tantôt à des convictions déjà faites qui sont à l'affût des événements pour leur arracher la moindre apparence de confirmation...

Ces réactions invitent à dresser un bilan au moins provisoire de l'expérience dite du French Power. En venant à Ottawa en 1965, M. Trudeau et ses amis avaient entrepris une double mission. Au plan politique, ils voulaient montrer que les francophones étaient aussi capables que les anglophones d'assumer les tâches du pouvoir.

M. Trudeau assumait un pari de taille. Il ne l'a sans doute pas réussi parfaitement. Loin de là. Dire qu'il l'a raté est toutefois une grossière exagération.

Avant M. Trudeau, il y avait eu à deux reprises un premier ministre de langue française à la tête du pays. Mais l'accession Wilfrid Laurier et de Louis Saint-Laurent à cette haute fonction, outre qu'elle était un hommage mérité aux qualités exceptionnelles de ces deux hommes d'Etat, répondait à des circonstances politiques particulières à leur époque respective.

Quoi qu'on pense du style de gouvernement de M. Trudeau, on lui accordera au moins deux mérites principaux. D'abord, au cours des huit dernières années, nul n'a sérieusement mis en doute le fait que le premier ministre était le maître du gouvernement.

En second lieu, M. Trudeau avait promis d'ouvrir à des ministres francophones plusieurs ministères dont l'accès était demeuré interdit jusque-là à des titulaires de langue française. Ici encore, M. Trudeau a tenu parole.

Dans l'ensemble, la performance des ministres francophones n'a été ni meilleure, ni plus mauvaise que celle des titulaires anglophones qui les avaient précédés dans leurs postes respectifs. Elle a cependant été assez active et entreprenante pour donner naissance à la fameuse expression de "French Power".

Que le pouvoir de M. Trudeau n'ait jamais été destiné à être éternel, cela devrait être évident. Il aura néanmoins permis d'établir que des francophones peuvent, s'ils le veulent, participer sans complexe d'infériorité aux tâches les plus élevées dans ce pays.

Au plan linguistique, l'apport majeur de M. Trudeau demeurera la Loi de 1969 sur les Langues officielles. Dans la mesure où M. Trudeau a révisé d'appliquer à tout le pays le modèle rigoureusement égalitaire qui sous-tend cette loi, il témoignait d'une méconnaissance profonde de la réalité sociologique et linguistique du Canada.

Dans la mesure par contre où M. Trudeau a voulu assurer que le gouvernement fédéral — en tant qu'instrument politique devant être au service de toutes les provinces et des deux communautés linguistiques — devrait mieux refléter la réalité de chaque communauté et être accessible à chacune dans sa langue propre, on doit reconnaître qu'il a accompli une tâche considérable.

Nos peches de résistance demeurent certes nombreuses et souvent obstinées au sein de plusieurs secteurs de l'administration fédérale et, à plus forte raison dans maintes institutions qui, tout en relevant constitutionnellement du pouvoir fédéral, ne tombent pas toujours sous son autorité directe et immédiate.

Mais M. Trudeau ne s'était jamais imaginé — et il n'a jamais tenté de faire croire au public canadien — qu'il lui suffirait de faire adopter une loi par le Parlement pour obtenir du jour au lendemain le résultat souhaité.

fortement unilingue, il fallait agir sur plusieurs fronts à la fois et tenter d'implanter le français à tous les niveaux en même temps. Vu le peu de temps dont on disposait, il fallait en effet produire vite des résultats palpables.

Cela explique sans doute le caractère anarchique et l'aspect très coûteux qu'ont souvent revêtus aux yeux de leurs critiques les programmes du bilinguisme mis en oeuvre sous l'autorité du gouvernement Trudeau.

1) La présence de francophones au sommet de l'échelle hiérarchique n'est plus désormais un fait inusité. Au niveau des sous-ministres titulaires, il reste hélas beaucoup de chemin à parcourir; l'an dernier, les francophones ne comptaient à ce niveau que quatre titulaires sur une trentaine.

2) en plus des francophones plus nombreux à la tête de divers organismes, il faut compter le nombre croissant de titulaires anglophones qui sont désormais capables dans les postes supérieurs de s'exprimer en français et qui sont acquis à la politique de bilinguisme du gouvernement.

La politique de bilinguisme de M. Trudeau ne pouvait avoir que des effets limités à la sphère fédérale et ne pouvait donc qu'être un remède partiel à la "crise canadienne" dont parlait naguère la Commission Laurendeau-Dunton.

Pour en vérifier la valeur, il faut toutefois se demander si — par-delà le sort échu à ses auteurs et à leurs collaborateurs — elle est destinée à laisser des fruits durables. Jusqu'à preuve du contraire, la réponse paraît devoir être affirmative.

Claude RYAN

Le rêve et la lutte

par JEAN MARTUCCI

Il faut imaginer une sorte de diptyque. Au centre, Jacob, tout de rouge, semble assis. Il a les deux mains calmement posées sur ses genoux, les pieds sur une terre couleur sable, la tête légèrement inclinée, les yeux fixes et contemplatifs.

Ce tableau de Marc Chagall évoque et interrompt deux scènes bibliques concernant Jacob: Jacob lutte toute une nuit avec un être mystérieux qui le blesse au fémur, le bénit, change son nom en celui d'Israël et refuse de révéler le sien.

Quand les phoques sont menacés d'extinction, Brigitte Bardot se mouille... et le Green Peace apparaît. Quand les bazaros risquent de tomber dans l'oubli, "Rohtmans King size" les fait revivre tous astiques dans son musée mobile et quand les engins routiers, les vieux "breakmen" de l'ouest savent bien nous les remettre en mémoire...

Quand les pilotes et les contrôleurs de l'air francophones sont à la veille de tomber dans l'oubli, le gouvernement canadien "fait des concessions excessives et dangereuses", ou bien "cède tout".

Et j'ai tendance à considérer comme un extrême danger le fait que les associations canadiennes de pilotes et de contrôleurs aériens aient forcé le gouvernement canadien à nommer au sein de la commission d'enquête qui s'occupe du bilinguisme "dans les airs", deux anglophones et un francophone pluri-

muscle de la cuisse qui est à la courbe du fémur. Mais le message de ces deux épisodes est infiniment plus élevé. Chagall l'a saisi, et qui regarde son tableau ou lit la Bible, en se référant à l'expérience humaine fondamentale, peut aussi le comprendre.

L'homme sur terre est en lutte dans la nuit. Il cherche à saisir le mystère qu'est Dieu, à connaître son sens le plus profond; mais il se heurte à l'impossible et, comme un pauvre blessé, il se rend compte que sa démarche n'est que boiteuse. La force et la joie ne peuvent lui venir que d'une bénédiction que Dieu lui donne au coeur et au terme de son combat.

Mais l'homme, qui n'est pas à un paradoxe près, peut aussi s'asseoir et rêver. Les pieds sur terre, mais les mains calmement posées et le regard plein de contemplation, l'homme peut rêver à la réunion paisible et pacifiante de l'humanité à la divinité.

lettres au DEVOIR

J'ai le mal de l'air

Quand les phoques sont menacés d'extinction, Brigitte Bardot se mouille... et le Green Peace apparaît. Quand les bazaros risquent de tomber dans l'oubli, "Rohtmans King size" les fait revivre tous astiques dans son musée mobile...

Quand les pilotes et les contrôleurs de l'air francophones sont à la veille de tomber dans l'oubli, le gouvernement canadien "fait des concessions excessives et dangereuses", ou bien "cède tout".

Et j'ai tendance à considérer comme un extrême danger le fait que les associations canadiennes de pilotes et de contrôleurs aériens aient forcé le gouvernement canadien à nommer au sein de la commission d'enquête qui s'occupe du bilinguisme "dans les airs", deux anglophones et un francophone pluri-

tière de bilinguisme aérien à moins que les trois commissaires émettent des recommandations unanimes; le fait que les experts qui conseilleraient la commission doivent être reconnus et "listés" par ces deux associations, etc. Voilà une bien étrange enquête!

J'ai l'impression de trouver là l'indigeste recette d'une bouillie "pacote" d'avance et dont, j'en suis sûr, les ingrédients me donneront inévitablement le mal de l'air.

Le genre d'appareil que le pilote est rarement muni de sacs en pressurisation des indigestions... Quand j'ai le mal de l'air, j'ai envie de vomir... Quand j'ai le mal de l'air et que j'ai envie de vomir, un peu énervé je réagis comme mes amis cultivateurs en colère qui, poussés à bout, m'abattent les veaux en pleine face et me vident leurs vaches à lait en pleine rue...

"Un peu énervé, comme "quelques-uns" de mes amis pilotes qui vannaient entre Natashquan, Amos, Gaspé et Hull, il se peut bien qu'un bon samedi, poussés à bout, clopin-clopant à la queue leu leu assis derrière nos gouvernaux, nous torcions en français les zones de contrôle des aéroports de Mirabel, Dorval, St-Hubert et Ottawa. Il se peut bien que des convois de "geunouilles" se présentent, des Cessna, des Cherokee, des J-3, des Taylorcraft, des Buecaner, des Grunnann et quelques autres en s'annonçant par la radio de bord en français, et qu'étant donné la particulière turbulence au-dessus de chacun de ces aéroports, nous y calions notre "mal de l'air" en y tournant en rond pendant un temps indéfini...

Si à ces moments de rondes insultées les contrôleurs n'ont pas la permission de donner aux commandants de ces vols en formation des instructions françaises, il est aussi possible que ces derniers comprennent mal avoir à "donner le chemin" à un poids lourds de la BOAC ou d'Air Canada: le gros bleu et le gros rouge ironie se posent ailleurs... à moins que quelque "voodoo" apparaisse dans le décor pour nous "appuier de p'tits pou!"

Marcel DESCHAMPS, Arvida, le 27 juin 1976.

Le Pushkin

En vue d'un stage à l'Université du Troisième Age à Toulouse, mon épouse et moi-même avons préféré le bateau à l'avion.

Cinq langues (espagnol, français, anglais, allemand et russe) véhiculent cette littérature matérialiste et tendancieuse. Tout converge à glorifier les héros de la révolution et les têtes du Parti. Limité dans son choix, le lecteur se voit contraint d'alimenter son esprit de cette manne faisanisée.

On y sème des idées de tout calibre: ici on prêche la paix, là on provoque la guerre. Récolte? Révolte! L'ivraie étouffe le froment. En niant la propriété privée et en formant la lutte des classes, le communisme est essentiellement facteur de trouble.

Percez l'écran des mots et vous découvrez un capitalisme d'état sans parallèle dans l'histoire, un impérialisme illimité dont la terre entière est l'enjeu. L'immense territoire russe absorbe plus de cent vingt républiques ayant langage et coutumes propres... et qu'on a annexées sans scrupule. Petites nations totalement impuissantes à se faire entendre du monde civilisé.

Percez l'écran des mots et vous découvrez un capitalisme d'état sans parallèle dans l'histoire, un impérialisme illimité dont la terre entière est l'enjeu. L'immense territoire russe absorbe plus de cent vingt républiques ayant langage et coutumes propres... et qu'on a annexées sans scrupule. Petites nations totalement impuissantes à se faire entendre du monde civilisé.

Percez l'écran des mots et vous découvrez un capitalisme d'état sans parallèle dans l'histoire, un impérialisme illimité dont la terre entière est l'enjeu. L'immense territoire russe absorbe plus de cent vingt républiques ayant langage et coutumes propres... et qu'on a annexées sans scrupule. Petites nations totalement impuissantes à se faire entendre du monde civilisé.

Percez l'écran des mots et vous découvrez un capitalisme d'état sans parallèle dans l'histoire, un impérialisme illimité dont la terre entière est l'enjeu. L'immense territoire russe absorbe plus de cent vingt républiques ayant langage et coutumes propres... et qu'on a annexées sans scrupule. Petites nations totalement impuissantes à se faire entendre du monde civilisé.

Percez l'écran des mots et vous découvrez un capitalisme d'état sans parallèle dans l'histoire, un impérialisme illimité dont la terre entière est l'enjeu. L'immense territoire russe absorbe plus de cent vingt républiques ayant langage et coutumes propres... et qu'on a annexées sans scrupule. Petites nations totalement impuissantes à se faire entendre du monde civilisé.

à moins qu'on exalte la Russie comme canal de prospérité ou de libération.

Cinq langues (espagnol, français, anglais, allemand et russe) véhiculent cette littérature matérialiste et tendancieuse. Tout converge à glorifier les héros de la révolution et les têtes du Parti.

On y sème des idées de tout calibre: ici on prêche la paix, là on provoque la guerre. Récolte? Révolte! L'ivraie étouffe le froment. En niant la propriété privée et en formant la lutte des classes, le communisme est essentiellement facteur de trouble.

Percez l'écran des mots et vous découvrez un capitalisme d'état sans parallèle dans l'histoire, un impérialisme illimité dont la terre entière est l'enjeu. L'immense territoire russe absorbe plus de cent vingt républiques ayant langage et coutumes propres... et qu'on a annexées sans scrupule. Petites nations totalement impuissantes à se faire entendre du monde civilisé.

Percez l'écran des mots et vous découvrez un capitalisme d'état sans parallèle dans l'histoire, un impérialisme illimité dont la terre entière est l'enjeu. L'immense territoire russe absorbe plus de cent vingt républiques ayant langage et coutumes propres... et qu'on a annexées sans scrupule. Petites nations totalement impuissantes à se faire entendre du monde civilisé.

Percez l'écran des mots et vous découvrez un capitalisme d'état sans parallèle dans l'histoire, un impérialisme illimité dont la terre entière est l'enjeu. L'immense territoire russe absorbe plus de cent vingt républiques ayant langage et coutumes propres... et qu'on a annexées sans scrupule. Petites nations totalement impuissantes à se faire entendre du monde civilisé.

à moins qu'on exalte la Russie comme canal de prospérité ou de libération.

Cinq langues (espagnol, français, anglais, allemand et russe) véhiculent cette littérature matérialiste et tendancieuse. Tout converge à glorifier les héros de la révolution et les têtes du Parti.

On y sème des idées de tout calibre: ici on prêche la paix, là on provoque la guerre. Récolte? Révolte! L'ivraie étouffe le froment. En niant la propriété privée et en formant la lutte des classes, le communisme est essentiellement facteur de trouble.

Percez l'écran des mots et vous découvrez un capitalisme d'état sans parallèle dans l'histoire, un impérialisme illimité dont la terre entière est l'enjeu. L'immense territoire russe absorbe plus de cent vingt républiques ayant langage et coutumes propres... et qu'on a annexées sans scrupule. Petites nations totalement impuissantes à se faire entendre du monde civilisé.

Percez l'écran des mots et vous découvrez un capitalisme d'état sans parallèle dans l'histoire, un impérialisme illimité dont la terre entière est l'enjeu. L'immense territoire russe absorbe plus de cent vingt républiques ayant langage et coutumes propres... et qu'on a annexées sans scrupule. Petites nations totalement impuissantes à se faire entendre du monde civilisé.

Percez l'écran des mots et vous découvrez un capitalisme d'état sans parallèle dans l'histoire, un impérialisme illimité dont la terre entière est l'enjeu. L'immense territoire russe absorbe plus de cent vingt républiques ayant langage et coutumes propres... et qu'on a annexées sans scrupule. Petites nations totalement impuissantes à se faire entendre du monde civilisé.

Percez l'écran des mots et vous découvrez un capitalisme d'état sans parallèle dans l'histoire, un impérialisme illimité dont la terre entière est l'enjeu. L'immense territoire russe absorbe plus de cent vingt républiques ayant langage et coutumes propres... et qu'on a annexées sans scrupule. Petites nations totalement impuissantes à se faire entendre du monde civilisé.

bloc-notes

Les sinistrés du 1er juillet

Si les écoles sont bonnes pour les soldats, elles le sont aussi pour les familles sans logis. C'est ainsi en tout cas, après les dérangements du premier juillet, que l'ont compris une trentaine de familles qui n'avaient plus que le trottoir en partage, faute de logements disponibles à loyer modique dans les quartiers avoisinant la cité olympique.

Le gouvernement de l'Union nationale, qui avait fait un fiasco de l'hébergement pour des centaines de visiteurs lors de l'Exposition de 1967, avait au moins tenté de protéger les locataires durant cette période d'affluence. Le gouvernement Bourassa réussira peut-être, avec son service d'hébergement, si ses ordinateurs ne se mélangent pas trop, à donner un toit à tous les visiteurs olympiques, mais il a scandalieusement laissé sans protection ni service de secours des locataires bousculés ou laissés sans logis en raison de l'affluence de juillet. Si le bilan de la propagande de fin de session préparé à Québec par les services de M. Charles Denis avait encore quelque décence, dans la colonne des échecs, il aurait cette fois-ci inscrit l'incurie incroyable de Québec en matière d'hébergement.

Pendant que des bénévoles aidaient hier les familles sinistrées à aménager temporairement dans des classes d'écoles, le RCM émettait une déclaration à laquelle l'hôtel de ville, s'il en reste encore un pour s'occuper des Montréalais par les temps qui courent, devrait donner suite avec toutes la vigueur et la célérité que s'imposent. Quand les Jeux seront finis, l'armée retournera à ses quartiers, mais les familles réfugiées à l'école Jean-Baptiste-Meurier ne pourront pas, septembre venu, partager les classes des écoliers. S'il est vrai, comme feint de le croire ce qui nous tient lieu d'autorité en habitation à Montréal, que les visiteurs olympiques n'auront pris la place de personne, alors, il nous manquera encore beaucoup de logements, d'autant que d'autres familles s'ajoutaient hier encore à celles que le 1er juillet a laissées dans la rue.

prodiges et l'on n'a pas regardé au prix pour arriver à temps et commencer les Jeux au jour fixé; en se mettant en oeuvre dès maintenant, avec des équipes d'ouvriers besognant durant le mois d'août, la Ville de Montréal pourrait facilement, comme le RCM la presse de le faire, remettre en état nombre de logements dont elle est propriétaire, justement dans les quartiers où ces familles demeurent, et qu'elle laisse barricadées conformément à la tradition d'incurie suivie jusqu'à maintenant.

Si des familles se sont retrouvées ainsi dans la rue le premier juillet, on imagine combien d'autres, devant pareille rareté de bons logements à prix abordables, ont dû se résoudre à rester dans des conditions incroyables. Dans la foulée du rapport minoritaire Le-Blanc, le Rassemblement des citoyens de Montréal a repris hier ses propositions visant à geler toutes les démolitions (encore cette semaine des familles devaient se battre contre la démolition de dizaines de logements en pleine rue Saint-Denis) et à faire passer dans la banque des logements municipaux les immeubles d'habitation encore récupérables que leurs propriétaires laissent à l'abandon au mépris de toute sécurité et de tout souci social.

Mais la Ville risque d'être plus prompte à démolir ou à laisser détruire des logements qu'à en rénover ou à en construire de neufs comme risque de survenir bien tard, au prix de pertes résidentielles considérables, la prise du pouvoir dans laquelle le RCM voit la solution aux problèmes dont les citoyens en général et les démunis en particulier souffrent dans leur ville et leurs quartiers.

Aussi faut-il souhaiter que retournent à ses quartiers, mais les familles réfugiées à l'école Jean-Baptiste-Meurier ne pourront pas, septembre venu, partager les classes des écoliers. S'il est vrai, comme feint de le croire ce qui nous tient lieu d'autorité en habitation à Montréal, que les visiteurs olympiques n'auront pris la place de personne, alors, il nous manquera encore beaucoup de logements, d'autant que d'autres familles s'ajoutaient hier encore à celles que le 1er juillet a laissées dans la rue.

Meilleur doit en effet nous rappeler qu'un grand nombre d'immeubles et de terrains sont aujourd'hui désaffectés ou à demi utilisés dans le secteur institutionnel ou communautaire et que plusieurs bâtiments pourraient y être transformés en logements et services pour compenser les dizaines de milliers de démolitions qui ont si gravement réduit le stock des logements à Montréal et contribué à la hausse du prix des loyers.

On a dépensé un argent fou à étudier, à animer, à survoler le domaine de l'habitation; le temps est venu d'ouvrir le coffre à outils.

Dans le jugement qu'il a rendu hier dans la nouvelle affaire des écoliers de Saint-Léonard, le juge Jules Deschênes, en rejetant la requête des parents italiens, aura contribué à établir encore plus précisément la portée de la loi 22 et les pouvoirs qu'en matière de langue d'enseignement elle accorde aux commissions scolaires et au ministre de l'Éducation. Il est douteux cependant qu'elle convainque les parents et tous ceux qui ne font pas, avec le juge en chef, la distinction entre le droit et l'équité en pareil domaine.

Certes, il est rassurant de voir qu'en ces matières hautement délicates, l'arbitraire d'un homme ou d'un groupe de fonctionnaires, fussent-ils ministre ou commissaire, ne saurait se substituer à la loi. C'est ainsi que le juge Deschênes se trouve à reconnaître l'invalabilité d'une résolution de la Commission scolaire Jérôme-LeRoyeur, et l'absence de fondement juridique au compromis que M. Raymond Garneau, alors ministre de l'Éducation, avait proposé en vue de trouver une solution politique au problème.

Malheureusement, après avoir gagné contre l'une des résolutions des commissions, et vu leurs enfants réussir le test d'aptitude linguistique, les parents se heurtent à la règle des quotas, dont ni le ministre ni la commission n'est libre d'agrandir le nombre à même ces écoliers "autrement admissibles" à l'enseignement en anglais. Pour ces gens-là, le scandale va donc demeurer, de l'ainé qui a droit, du cadet qui n'a pas droit; du voisin qui peut se prévaloir de l'anglais, et de soi à qui cette faculté est niée.

Tout cela n'est pas de nature à revivifier le bill 22 dans la communauté italienne de la région de Montréal, non plus qu'à favoriser les règlements plus

souples qui seraient encore concevables à Saint-Léonard. Pour peu en effet que des commissaires de stricte observance linguistique voudront utiliser le bill 22 et le cadre de ces prescriptions l'article 40, estime être, sous une apparence de flexibilité, "d'une grande rigidité", il sera possible de contester l'inscription de certains enfants qui n'auraient pas dû, légalement, être acceptés à l'enseignement en anglais. Bref, la guérilla judiciaire pourra jouer dans les deux sens. Dans le climat linguistique qui vient de connaître une surchauffe inédite, d'aucuns ne s'en privent pas, même si cela devait déteriorer les rapports ethniques à un moment où, au contraire, il importe de ne pas les envenimer.

Même si, dans six des cas examinés par la cour, la loi reconnaissait aux parents le droit de demander l'inscription à l'école anglaise de leurs enfants déjà inscrits aux classes d'accueil visant à intégrer ces écoliers au milieu francophone, et qu'en conséquence l'interdit jeté par la résolution des commissaires était illégal, cette fois c'est aux francophones de s'étonner avec raison du genre de liberté dont les parents entendaient se prévaloir. La communauté italienne aspire à intégrer au Québec tel qu'il est; la course aux places anglaises dans les écoles, c'est le moins qu'on puisse dire, ne va guère dans cette direction. Si les citoyens n'ont pas à être blâmés pour la confusion que le législateur a savamment instillée dans le bill 22, ils portent cependant la responsabilité de leurs choix scolaires.

Saint-Léonard, qui a été le campus des batailles que l'on sait, n'est peut-être pas le terrain le plus propice aux accommodements de part et d'autre, encore que si trêve et règlement n'interviennent pas en ce lieu symbolique entre tous, on ne voit guère où un développement encourageant et significatif surviendrait. La comme ailleurs, les "franco-Québécois" comme vient de les désigner leur "Régie", doivent plus que jamais redoubler de patience et d'accueil.

Une détérioration des rapports entre le Québec et ses immigrants potentiels, en effet, ferait le jeu de ceux qui, heureux du Canada comme il est, ont entrepris d'en fermer la porte aux gens qui n'ont pas eu le talent de naître en anglais.

Jean-Claude LECLERC

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 Directeur: Claude Ryan Rédacteur en chef: Achel Rey Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny Directeur de l'information: Jean-François Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Beauville, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENT: Édition quotidienne 52¢ par semaine, six mois: \$28 à l'étranger: \$57 par année, six mois: \$21; trois mois: \$19. Édition du samedi: 15¢ par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par courrier: \$125 par semaine. Tarif de fabrication: livre et domicile par courrier: \$15 par semaine. Tarif de fabrication: livre et domicile par courrier: \$15 par semaine. Courrier de deuxième classe: enregistré au numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

## des idées

## des événements

## des hommes

## La succession de Marcel Pepin

## Un choix difficile pour les délégués au congrès de la CSN

propos recueillis par Louis-Gilles Francoeur

NORBERT RODRIGUE  
la mobilisation

1) L'un des défis les plus importants, c'est de mobiliser le plus grand nombre de militants et de membres pour qu'ils assument collectivement l'orientation de la centrale, plus précisément, le syndicalisme de combat. Nous devons aussi relever le défi de notre cohésion interne, de l'efficacité de nos services, miser davantage sur la mobilisation autour des luttes dans les diverses régions. L'isolement de plusieurs de ces luttes n'a pas permis à la centrale d'en faire ressortir les gains et les aspects positifs.

D'autre part, on ne doit pas hésiter à s'autocritiquer devant certains phénomènes, certaines luttes. Il y a des questions à se poser, notamment dans les luttes du Front commun. On doit savoir tirer des leçons de ces luttes, dégager l'aspect positif pour l'avenir. Tirer des leçons pour l'avenir, c'est aussi tenir compte de ce qui est essentiel pour élargir de plus en plus la mobilisation, élever le niveau de conscience des travailleurs sur le plan syndical et sur le plan politique.

2) Je ne crois pas à une structure miracle; je pense que le congrès de 1976 est une amorce et que la CSN devra rechercher des ajustements constants. Relativement aux fédérations et aux conseils centraux, j'ai travaillé depuis deux ans à l'intérieur d'un "comité interfédération", qui cherche un mandat un peu plus large à ce congrès-ci, pour faire en sorte que les fédérations ne jouent pas strictement un rôle technique mais davantage un rôle dans la mobilisation au plan régional et au plan sectoriel. Il s'agit de permettre à chacun de bien jouer son rôle, de placer les négociations dans leur véritable perspective parce que les contrats de travail constituent un minimum de conditions qu'on va chercher. Dans la mesure où les fédérations s'impliquent dans la mobilisation avec les conseils centraux, je pense qu'ils vont se rencontrer davantage. C'est dans ce sens-là que j'entends travailler.

3) On doit maintenir la formule actuelle. A moyen et à long terme, nous pourrions obtenir une certaine stabilité, mais pas à toute épreuve. Celui qui va prétendre qu'au niveau du FDP, on peut trouver une formule pour s'assurer la tranquillité pour le reste de nos jours, je ne le connais pas encore. Ça fait quatre ans que je suis à la direction de la CSN et j'ai vu des mo-

ments où c'était relativement "sûre" au niveau du FDP. Mais on voyait parfois aussi le fonds se vider littéralement en l'espace de quelques semaines. Je crois qu'au prochain congrès de la CSN, il faudrait que nos syndicats pensent de plus en plus à la cotisation au pourcentage, de sorte qu'on puisse résoudre aussi le problème de l'administration.

4) Au niveau de l'administration, je crois que nous ne réglerons pas tout à ce congrès-ci. Je ne suis pas d'accord qu'on "saigne" le F.D.P. Je suis d'accord que la F.D.P. absorbe ce qu'il doit absorber du coût des services qui sont affectés aux luttes. J'ai toujours été un défenseur acharné du F.D.P. Dans les années où la CSN a progressé numériquement, on croyait pouvoir se permettre à peu près n'importe quoi au niveau du F.D.P. pour empêcher l'augmentation des per capita à l'administration. De là est venue la discussion sur la situation du fonds de défense depuis 1972. Depuis 1972, l'administration de la CSN n'a pas touché au FDP et, en 1974, on remet \$0.07 au FDP et même l'administration. Mais je crois à la nécessité d'un certain équilibre.

5) Je ne vois pas de tel risque. Les tournants qu'a pris la CSN depuis les années 65 ont suscité des craintes. Des jeunes qui avaient un certain pouvoir ou un certain leadership ont pu prétendre un certain nombre de choses et attirer dans leur sillage un certain nombre de membres. Mais je suis optimiste. Je ne prétends pas que la CSN va grandir d'une façon démesurée. A travers nos difficultés, depuis deux ans, malgré le fait qu'on ait suspendu 17,000 membres, il y en a 15,000 nouveaux qui sont venus nous rejoindre, 328 unités nouvelles. C'est quand même significatif. Dans ce sens-là, je ne suis pas pessimiste.

6) C'est un peu comme le phénomène des intellectuels que j'ai connu il y a un certain nombre d'années dans la centrale, je veux dire quant aux effets et quand à l'interprétation. Pour moi, c'est un phénomène auquel il va falloir s'habituer. Je pense qu'il va falloir se parler. Je suis conscient qu'il y a un certain nombre de groupes qui sont présents dans la centrale, cependant, ce qui compte avant tout, ce sont les orientations que la centrale va se donner; dans la pratique, je suis certain que les travailleurs, tenant compte d'expériences qu'ils ont vécues, prennent les positions qui s'imposent. Je n'ai pas peur, comme travailleur, d'aller expliquer à d'autres travailleurs ces phénomènes-là. Il y a un certain risque, si on ne prend pas le temps et si on ne prend pas les précautions, justement, d'avertir les travailleurs sur ce plan-là, si on ne prend pas la précaution de bien situer ces groupes-là par rapport au mouvement syndical. Bien sûr, ils peuvent susciter des craintes parmi des militants qui militent syndicalement, qui sont préoccupés par l'aspect politique, mais qui ne sont pas adhérents à un parti politique ou à une ligne particulière. Or, dans ce sens-là, nous devons, dans nos analyses, dans les instruments de réflexion, fournir à nos syndiqués et à nos militants ce qui leur permettra de comprendre ces phénomènes-là.

7) Je crois à la nécessité d'un parti ouvrier au Québec. Je ne la discute pas. Les modalités et les conditions, cependant, je veux en discuter parce que je crois que cette réflexion doit se faire plus globalement, par plus de monde, si on veut que cela soit utile, sans quoi c'est la meilleure façon de tuer la naissance d'un parti ouvrier. Il serait marginal et on n'aurait pas permis à l'ensemble des militants et aux travailleurs organisés de participer à cette réflexion-là; deuxièmement, ce n'est pas le rôle de la centrale de mettre au monde un parti ouvrier ou de

fonder un parti ouvrier demain matin ou dans deux ans, mais on doit fournir aux travailleurs les instruments nécessaires pour qu'ils arrivent à mettre en place des organisations autonomes sur le plan politique.

8) J'ai toujours travaillé et accepté de travailler en équipe. Je considère que le mouvement, ce n'est pas un seul homme; on a chacun nos rôles à jouer et je perçois l'exécutif de la CSN comme une équipe. L'ensemble des services forme une équipe. Les organismes de la CSN, les fédérations et les conseils centraux sont des instruments qu'on s'est donnés et le mouvement syndical organisé qui s'appelle la CSN, c'est une confédération. On doit mettre en place des conditions minimales pour que les organismes se comportent de façon à prendre leurs décisions en tenant compte de la centrale.

MICHEL CHARTRAND  
la consolidation

1) Consolider les gains dans le secteur public, avec les employés de ces jeunes syndicats qui ont du dynamisme et qui connaissent bien le gouvernement, le représentant des patrons, ça va stabiliser les affaires et renforcer ces syndicats-là. A Montréal en tout cas, on va garder les gars qui se sont occupés des négociations dans les affaires sociales et les commissions scolaires, pour tout mettre ça en ordre et développer la vie syndicale davantage et voir à ce que les gains qui ont été acquis soient consolidés. En même temps, on va travailler dans le secteur privé.

ET c'est à partir de là qu'il va rentrer du monde dans la CSN, les militants vont le dire tout naturellement que c'est une bonne affaire d'être syndiqué, pas juste les permanents à l'organisation.

2) Les fédérations vont rester telles qu'elles sont avec leur personnel, sauf qu'on va voir à réaménager les services sur le plan régional et à mieux distribuer les permanents, à donner plus de services à partir du Conseil Central. Des permanents de fédérations vont être polyvalents, vont aller travailler avec des travailleurs d'une autre fédération; les permanents des conseils centraux vont des fois remplacer des permanents de fédérations pour donner des services plus proches. Les gens dans les syndicats vont régler leurs problèmes sans attendre que quelqu'un vienne de Montréal, de Québec ou d'ailleurs. Mathématiquement et matériellement on n'aura jamais assez d'argent pour avoir assez de permanents. La force des syndicats, c'est sur les lieux de travail.

3) Continuons à souscrire une heure par mois par membre et on verra ce qui va arriver; il sera toujours temps de réaménager, de cesser la perception et ainsi de suite. On ne peut pas d'avance s'arrêter à 4 millions; ça fait 5,000 membres en grève pendant 20 semaines. On est capable de faire un bon bout dans l'entreprise privée et dans le secteur public aussi, mais il n'y a rien qui nous dit qu'on aura pas d'après la vague de répression gouvernementale et patronale, qu'on n'aura pas des mises à pied forcées et des fermetures d'usines temporaires ou permanentes où il va falloir donner des secours d'un montant beaucoup plus élevé.

La cotisation est un peu proportionnelle quand on parle d'une heure par mois par membre, ça va selon vos gains. Pour le fonds de défense, c'est 6 ou

une heure par mois, alors c'est à peu près l'équivalent. Pour l'administration, ça peut se faire avec le temps, c'est pas une panacée le pourcentage. Le monde se rend compte de ce qu'il paie.

4) L'administration ne doit pas opérer de saignée dans le FDP. Il n'est pas question d'y toucher. C'est le seul mouvement peut-être dans le monde où il y a un fonds de défense plus considérable que son fonds d'administration. On met plus d'argent pour les gars qui sont en grève que pour s'administrer et se donner des services. J'en suis très fier. Les secours ne sont pas encore assez considérables. Mon objectif, c'est l'équivalent de l'assurance-chômage; 2/3 de mon salaire; Après ça on en aura moins de grève, c'est ça la solution aux grèves, donner des bons secours de grève.

5) La cause de certains départs, une des causes peut-être, parmi d'autres, de certains départs. Les gens manquaient de connaissance syndicale, d'éducation et de formation syndicale. C'est pas la politique qui les a fait fuir, c'est parce qu'ils ne se rendaient pas compte qu'il faut que le syndicalisme débouche sur la politique. Faire des négociations contre l'augmentation du coût de la vie, contre les lois, c'est faire de la politique, c'est vrai; mais c'est pas ça de la politique.

La politique c'est d'autre chose, c'est d'avoir un objectif pour le gouvernement de la société. Le PQ prend un régime qui est absolument injuste, qui ne correspond pas à un gouvernement venu au pouvoir par le peuple, quand il rejette le vote proportionnel. Il a espoir de rentrer avec 35% des votes; comment va-t-il gouverner s'il y a seulement une petite minorité qui l'appuie? Il faudrait faire d'autres réformes; or il n'en est pas question, encore. L'Hydro est administré, on ne sait pas par qui; le salaire minimum est administré, on ne sait pas par qui.

6) Ce n'est pas un problème à régler. Que les syndiqués soient mieux formés pour voir comment ils doivent régler leurs problèmes syndicaux et les problèmes politiques; qu'ils aient des tendances politiques, c'est tant mieux, il est temps qu'on en ait. A Montréal, au Conseil Central, c'est peut-être l'endroit où on a le plus de ces lignes de politiques-là, ça fait pas de drame. La plupart sinon la totalité de ces gens-là, sont des gens généreux, des militants et ils veulent faire avancer la société. Moi j'ai du respect pour eux autres comme j'en ai toujours eu pour les militants communistes à partir de 1937, comme j'en ai toujours eu pour les militants chrétiens aussi. Ceux pour qui je n'ai pas de respect, c'est les gens qui sont pas intéressés à rien transformer.

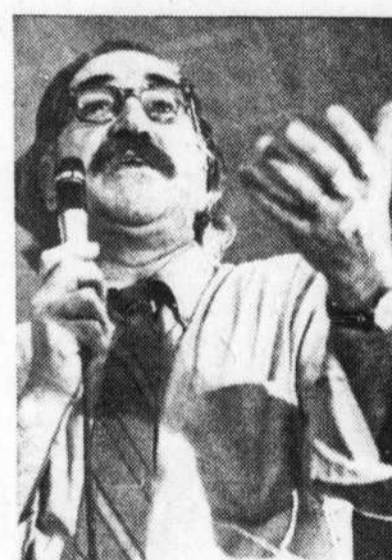
C'est un faux problème de prétendre que ces groupuscules-là vont faire éclater le mouvement. Le mouvement syndical qui a peur de tout n'a pas des bases idéologiques, philosophiques, et des bases militantes convenables. Avant le grand soir, il y a des gars dans l'usine qui ne veulent pas entendre parler de transformer rien ni même de se défendre, alors il faut les mobiliser. Mais qu'il faille une organisation politique à part du syndicalisme, c'est bien sûr, comme il en faut, à part, de la coopération.

7) Faudrait pas trop tarder à aider ceux qui veulent former un parti politique; on avait espéré dans les colloques du printemps établir une plateforme politique à partir de nos revendications et des revendications de la société québécoise et avoir une petite idée de ce qu'on veut comme réforme politique et comme gouvernement. Des gars peut-être se seraient présentés dans des comités ouvriers. Et ça ne coûterait pas d'argent. Moi-même j'en ai fait dans quelques comités et je n'ai pas dépensé une fortune. J'ai payé pour la radio et pour un peu d'espace dans les journaux avec l'argent que les gars ont ramassé. Une aide technique va nécessairement venir de la centrale parce qu'on est pris pour étudier les problèmes politiques et il faut les étudier davantage.

Une aide financière, ce sont les membres qui vont décider ça; il n'y a personne qui peut dire que jamais la CSN aiderait un parti politique. Dans le programme du PQ, il y a l'assurance-automobile. Alors qu'on décide qu'on va mettre \$100,000 dans le programme pour l'assurance-

Les questions  
du DEVOIR

- 1) Quels sont les défis qui attendent la CSN au cours des prochaines années et quelles seront vos priorités à la présidence?
- 2) La réforme des structures provoque un affrontement à l'intérieur de la CSN. Où situez-vous le point d'équilibre entre les tendances des conseils centraux et celles des fédérations?
- 3) Comment assurer la stabilité du fonds de défense professionnel de la CSN?
- 4) L'administration de la centrale est-elle justifiée de puiser dans le fonds de défense professionnel?
- 5) L'engagement politique de la CSN, qui semble avoir provoqué un certain nombre de départs, risque-t-il de marginaliser la centrale à long terme?
- 6) La présence de plus en plus visible de groupuscules (trotskystes, marxistes, anarcho-sindicalistes, maoïstes, etc.) aux commandes de certains syndicats et à l'intérieur de certains conseils centraux peut-elle porter atteinte à la cohésion de la CSN?
- 7) L'action politique jusqu'ici préconisée par la CSN débouche-t-elle sous votre direction sur la formation et le financement d'un Parti des Travailleurs?
- 8) Quel style de leadership entendez-vous instaurer?



automobile et ce ça profite au PQ, je trouve que les membres de la CSN et le peuple de la province de Québec sauveraient \$100,000,000 par année si on avait ce programme-là.

8) Je n'ai pas l'intention de changer, quoi que pensent les gens, j'ai toujours travaillé en équipe. Le problème peut-être que je pose compense le problème que je ne pose pas, c'est que tout le monde sait ce que je pense.

J'ai vécu dans ce mouvement-là assez longtemps et j'ai pensé à ça toute ma vie, même en n'étant pas intelligent il y a des affaires que j'ai apprises. C'est pour ça que je veux aller à la CSN pour une couple d'années. J'ai vu du monde essayer toutes sortes d'affaires, moi je veux recommencer à la base, à l'ABC du syndicalisme. Aller jusqu'au marxisme, ça ne me fait pas peur et ça peut être utile. Le monde qui

entre dans le syndical n'a pas appris ça à l'école ni dans les universités; au contraire, même aujourd'hui ceux qui vont à l'université le plus longtemps sont le plus loin du peuple.

propos  
d'actualité

Le développement technologique et scientifique a modifié considérablement nos vies individuelles, celles de nos familles, de notre travail et de nos loisirs. Grâce à la science et à la technique, nous avons maintenant les moyens et les ressources nécessaires pour donner à chaque individu une qualité de vie inégalée. Il faut peut-être ajouter également que nous pouvons, hélas, utiliser ces moyens et ces ressources au détriment de l'homme et de l'environnement dans lequel il vit.

L'amélioration de la qualité de vie des citoyens, l'augmentation de son niveau de vie, l'accroissement du mieux-être collectif et individuel, la protection de l'environnement physique et humain, sont donc autant de valeurs relativement nouvelles qui caractérisent notre époque et, ces nouvelles valeurs-elles ne nous sont pas particulières. Ce ne sont pas des valeurs proprement québécoises, elles sont partagées par l'ensemble des sociétés développées.

La science et la technologie ont ainsi opéré une uniformisation des valeurs dont la signification politique est tout aussi évidente que celle de l'interdépendance des peuples et des nations.

Robert Bourassa,  
premier ministre du Québec,  
au colloque des  
Hautes-Études Commerciales,  
le 11 mai 1976.

Le jugement condamnant  
le Dr Genest infirmé en appel

par Guy Deshaies

Un banc de trois juges de la cour d'appel du Québec vient d'infirmé un jugement rendu le 12 mars 1973 par le juge Claude Vallier condamnant un psychiatre montréalais à verser \$45,580 à la veuve et aux enfants d'un patient qui s'était suicidé le 31 mars 1968 sous l'empire de la démence.

Le juge Vallier, de la cour supérieure du district de Montréal, avait opiné que le Dr Robert Genest avait fait preuve de négligence en n'hospitalisant pas M. Bertrand Bergeron, 43 ans, dans une institution psychiatrique et en ne prenant pas les dispositions de surveillance adéquates, le jour du suicide, alors qu'il savait que son patient venait inopinément d'attaquer brutalement son épouse.

En effet, Bergeron avait obtenu du Dr Genest la permission de passer le week-end dans sa famille mais le dimanche, 31 mars, vers 7 h du matin, il avait attaqué son épouse d'où son retour précipité à l'hôpital général de la Visitation, rue Henri-Bourassa, dans une voiture de police.

Quelques heures plus tard, l'infortuné malade échappait à la vigilance du per-

sonnel hospitalier et se rendait à la rivière des Prairies pour s'aventurer sur les glaces flottantes et être rapidement englouti.

Le premier juge avait rejeté l'action de Mme Bergeron contre l'hôpital mais il avait retenu, à la lumière des faits de la cause, que le psychiatre, Dr Genest, à cause de ses connaissances, devait pouvoir prévoir le geste déraisonnable de son patient surtout après avoir été en proie à une crise de délire. Il avait fait reposer la négligence du médecin sur le fait que ce dernier aurait dû hospitaliser Bergeron dans une institution psychiatrique et qu'il aurait dû recommander une surveillance rigoureuse du malade lors de son retour à l'hôpital après ses manifestations de folie le matin du 31 mars 1968.

Les juges Édouard Rinfret, André Dubé et Yves Bernier de la cour d'appel examinent les faits de la cause pour établir que Bergeron et son épouse, en se rendant au cabinet du Dr Genest, le 22 mars, avaient délibérément caché à ce dernier les antécédents psychiatriques de Bertrand Bergeron. La cour d'appel retracé tout le dossier médical du défunt pour se convaincre de sa psychose latente

et permanente et elle juge que le Dr Genest, comme en font foi du reste ses notes au dossier de Bergeron, avait été léurré et ne pouvait en conséquence deviner la gravité de la répression qui frappait le malade. Celui-ci avait du reste été hospitalisé pour un ulcère gastrique.

Quant à l'attaque perdue à laquelle s'est livré le malade la cour d'appel, par la voix du juge Rinfret, en arrive à la conclusion que le Dr Genest n'en a pas eu la même version, le matin du 31 mars, que celle donnée au procès par la famille Bergeron.

Il paraît clair au tribunal que les descriptions de Mme Bergeron au Dr Genest, tout de suite après la crise de Bertrand Bergeron, ont conduit l'aliéniste à croire qu'il s'agissait d'une simple querelle de ménage.

L'action est donc rejetée par la cour d'appel et le jugement de \$45,580 en faveur de la veuve et des quatre enfants de Bergeron est annulé. La cour d'appel maintient d'autre part le jugement de première instance écartant toute responsabilité de la part de l'hôpital de la Visitation. Le tout avec dépens.

les éditions  
la presse  
et le romanROBERT MALLET  
REGION  
INHABITEE

## Région inhabitée

par Robert Mallet

(216 p.)

Édité par Gallimard en 1964, Région inhabitée de Robert Mallet remporta d'emblée un vif succès. Les Éditions La Presse en publient aujourd'hui une réédition précédée d'un avant-propos de René Garneau.

Roman de l'exploration d'une nature écrasante de beauté et de mystère, récit sourdement dramatique de la croissance et de l'affaissement d'un amour progressivement miné par l'irréductibilité de deux cultures, ce livre est une oeuvre audacieuse au sens où les belles tragédies sont des phénomènes d'audace.

Robert Mallet, devenu Grand maître de l'université française en sa qualité de Recteur de la Sorbonne, avait fait brillamment ses armes d'écrivain dans la poésie et la critique. Une expérience existentielle d'ethnologue, sur laquelle il reste très discret, teinte ici d'une couleur sauvage un humanisme authentique.

L'humanisme des grands Anciens avait souvent de sombres reflets. Le roman de Mallet nous le rappelle.

les éditions  
la presseEn vente  
partout  
\$7.00

suites de la première page

GENS DE L'AIR

Marchand et le tollé de protestations au Québec. Il déclare que l'AGAQ, qui n'est même pas nommée dans l'entente, poura elle aussi avoir ses experts.

M. Pierre Beaudry, secrétaire général de l'AGAQ, a déclaré au DEVOIR que son association, de toute manière, n'avait pas les moyens financiers de la CALPA et de la CATCA pour faire venir d'Europe les experts en communications aériennes.

Lors de la négociation avec le premier commissaire, M. John Keenan, qui a démissionné depuis, les gens de l'air du Québec avaient amené au pays un expert suisse, M. Monin, qui devait expliquer pourquoi la Suisse est au premier rang de la sécurité aérienne depuis plusieurs années d'après les statistiques de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

3 juillet par PC et AP

- 323 — L'empereur Constantin gagnait la bataille d'Andrinople et faisait l'unité de l'Empire romain.
1527 — Les Français envahissent le Milanais pour porter secours au pape.
1583 — Ivan le Terrible tue son fils.
1608 — Samuel de Champlain fonde Québec.
1944 — Les forces soviétiques s'emparent de Minsk et font prisonniers 100.000 Allemands.

la météo

Une dépression demeure au nord du Lac Ontario. Elle se déplace très lentement et irrégulièrement vers l'est. La majeure partie du sud de la province subira du temps gris encore aujourd'hui.

Les membres de l'AGAQ fondent de sérieux espoirs de ce côté et croient que le protocole d'entente pourrait être carrément "démoli" par le Conseil de la magistrature canadienne.

Pour ce qui est de la grève du zèle déclenchée jeudi matin par les contrôleurs aériens du Québec et qui consistait à mettre en pratique toutes les règles de sécurité à l'endroit des pilotes canadiens et américains, elle a pris fin à minuit, hier, sauf pour Air Canada et CP Air dont les pilotes sont membres de la CALPA.

Il s'agit pour les contrôleurs de demander des rapports fréquents de positions, de vérifier doublement les autorisations de décollage, d'obliger à des alignements de pistes sur de longues bases, etc. Hier cependant ces mesures supplémentaires de sécurité qui agacent les pilotes ont provoqué une réaction parmi les éléments anglophones fortement majoritaires de ces derniers qui se sont mis à répéter incoercement les directives des contrôleurs dans le ciel québécois obligeant ceux-ci à répéter les directives.

Cette guérilla du ciel n'a cependant pas perturbé la circulation aérienne malgré quelques retards légers mais elle ne permet pas pour l'instant d'espérer quelque rapprochement entre les francophones et les anglophones de la CATCA et de la CALPA comme le souhaitait le commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, pour que l'enquête soit tenue avec un minimum de crédibilité.

BROADBENT

sive du leader NPQ. Le rumeur de l'étrange message a commencé de courir hier matin. M. Broadbent en a appris la nouvelle "avec regret", mais en la confirmant tout de même, sans donner plus de renseignements.

Dans l'entourage de M. Marchand, on fait valoir, à propos des soupçons de pot-de-vin, que le témoin à charge auquel se rapportait la dénonciation de M. Broadbent avait vraisemblablement reçu à l'époque, comme bien d'autres industriels et hommes d'affaires à travers le pays, une lettre-stéréotypée de sollicitation de fonds pour le parti libéral.

Après 10 années de vie politique à Ottawa, croit-il encore au réalisme du parti qu'il avait pris en 1965? Les réactions du Canada anglais ne viennent-elles pas contrarier ses espoirs? M. Marchand, sibilin, répond: "Plus les Canadiens français vont être forts, plus il va y avoir de problèmes!"

Pour parler du rapprochement chronologique entre la dénonciation et la démission, M. Marchand n'a eu que deux mots: "Simple coïncidence."

D'autre part, dans les interviews télévisées qu'il a données hier soir, l'une à Radio-Canada, l'autre à TVA, M. Marchand a précisé les raisons qui l'ont amené à démissionner et clairement laissé entendre que son collègue des Transports, M. Lang, n'avait pas consulté le Cabinet avant de conclure avec CALPA et CATCA l'entente controversée.

Les raisons invoquées par M. Marchand sont les suivantes: avant de consentir à ce protocole, le gouvernement n'a pas consulté ceux-là même qui avaient soulevé le problème du bilinguisme dans les communications aériennes.

On pourra jouer sur le maximum de sécurité possible, a expliqué M. Marchand, et ce sont les deux syndicats qui diront si elles sont conformes à leurs exigences. Or, a-t-il rappelé, la responsabilité de la sécurité aérienne au Canada relève de la

de l'Outaouais, de Pontiac-Témiscamingue, des Cantons de l'Est, du nord-ouest et quelques autres. Minimum: 15. Maximum: 20 à 22. Aperçu pour demain: ensoleillé et plus chaud.

Régions de Québec, Trois-Rivières, de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean: nuageux et quelques averses. Minimum: 12. Maximum: 17. Aperçu pour demain: ensoleillé et plus chaud.

Régions de Rimouski, de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de la Gaspésie: nuageux avec averses. Minimum: 10 à 12. Maximum: 18. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé et plus chaud.

Airbus : laborieuses négociations à Kampala

"Heureuse que ce soit fini. Je suis épuisée, je me sens faible... c'a été une aventure horrible". Ainsi s'exprimait jeudi soir Mme Pearl Bitten, au téléphone, depuis Paris où en était parvenu à la joie, de Montréal. Mme Bitten a été la première relâchée des cinq personnes habitant Montréal qui s'étaient trouvées parmi les stages des pirates de l'Airbus d'Air France, à l'aéroport d'Entebbe.

Mme Bitten, qui est âgée de 49 ans, était au nombre des 47 femmes, enfants et gens âgés ou malades que les pirates avaient relâchés mercredi. Quatre autres Montréalais se trouvaient parmi les 101

autres voyageurs que le commando a encore libérés hier: un religieux, le père Jacques-André Choquette, âgé de 51 ans, et trois jeunes femmes: Louise Kouritis et Johanne Bethmaks, âgées de 20 ans, et Miriam Field, âgée de 24 ans.

Tous les stages relâchés ont été conduits à Paris par Air France, Mme Bitten, quant à elle, après avoir parlé d'horreur, a tout de même ajouté: "Je me puis pas dire que nous ayons été maltraités de quelque façon que ce soit."

Le groupe d'otages que détient encore le commando pro-palestinien d'Entebbe mandant si les travailleurs pourront se payer longtemps le "luxe" d'y adhérer. Le congrès de la CSN a en outre décidé de se prémunir contre certains "départs" engendrés par des techniques de maraudage formalistes en exigeant désormais une majorité simple des membres d'un syndicat pour consacrer la désaffiliation de ce dernier.

Enfin les 2,000 délégués, qui ont peu discuté d'élections hier, chacun semblant avoir mûri définitivement son choix, ont accordé un accueil très chaleureux aux grévistes de la Celanese, de Drummondville à qui ils ont accordé leur appui ainsi qu'à ceux d'Arthabaska.

Le congrès a aussi débattu certains aspects de l'entente intervenue récemment aux affaires sociales, certains représentants syndicaux tentant d'y reprendre le long débat suscité par des groupes minoritaires radicaux, qui y ont vu presque une défaite pour le mouvement syndical.

Elle a précisé que l'accord a été le fruit d'entretiens entre le président sortant, Soleiman Frangie et le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Mahmoud Riad, et les ministres des Affaires étrangères de Tunisie et de Bahreïn, M. Frangie avait à ses côtés M. Camille Chamoun, chef du Parti national libéral, et M. Pierre Gemayel, chef du Parti Kataëb.

Radio-Amchit a cité ultérieurement M. Riad qui aurait déclaré après la rencontre que toutes les factions combattantes ont accepté le cessez-le-feu et que tous les obstacles seront levés par une entente mutuelle, "faute de quoi la crise continuera".

Cependant, la radio beyrouthine (mulsulmane) a seulement parlé de "la possibilité d'un accord de cessez-le-feu". Selon Wafa, tard hier soir, les forces palestino-progressistes étaient toujours soumises à de violents bombardements de la part de l'artillerie syrienne.

Wafa indique d'autre part qu'un commando palestino-progressiste est parvenu à dynamiter le domicile de M. Emile Ghantous, responsable des "Kataëb" à Ain Roumaneh et à tendre plusieurs embuscades aux forces "isolationnistes" dans cette région.

Dans un message aux Nations unies, le ministère des Affaires étrangères libanais a accusé les troupes libyennes au Liban de menacer la sécurité du pays. Quelques 600 Libyens se trouvent au Liban dans le cadre de la force arabe de sécurité et le message, transmis par M. Edouard Ghorra, ambassadeur du Liban à l'ONU, reprend les protestations formulées auprès du Conseil de la Ligue arabe au Caire contre les propos tenus mardi par le commandant Abdel Salam Jalloud, premier ministre libyen.

Lors d'une conférence de presse à Beyrouth, celui-ci a exprimé son soutien politique et militaire à la résistance Palestinienne et à ses alliés, une position qui prive les Libyens au Liban de leur neutralité, souligne le message transmis à MM. Piero Vinci (Italie) et Kurt Waldheim, respectivement président en exercice du Conseil de sécurité et secrétaire général des Nations unies.

Par ailleurs 132 citoyens soviétiques ont quitté le Liban par bateau, apprend-on de source bien informée. L'ambassade soviétique a renvoyé en URSS les épouses des diplomates et le personnel qui devait prendre des vacances.

Enfin, un certain nombre de Libanais Maronites sont dernièrement arrivés en Israël et habitent chez des parents, ont annoncé les autorités d'immigration israéliennes.

Des réfugiés sont arrivés à partir de Chypre, où un visa de séjour temporaire en Israël leur a été délivré.

en Israël leur a été délivré. La plupart d'entre eux souhaitent émigrer vers les Etats-Unis.

Les autorités chypriotes ne leur avaient pas permis de prolonger leur séjour sur l'île.

Le ministre fédéral des Communications, Mme Jeanne Sauvé, dit du protocole qu'Ottawa a conclu pour mettre un terme à la grève des pilotes de ligne que c'est une capitulation devant "une bande de fanatiques".

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Le ministre fédéral des Communications, Mme Jeanne Sauvé, dit du protocole qu'Ottawa a conclu pour mettre un terme à la grève des pilotes de ligne que c'est une capitulation devant "une bande de fanatiques".

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Le ministre fédéral des Communications, Mme Jeanne Sauvé, dit du protocole qu'Ottawa a conclu pour mettre un terme à la grève des pilotes de ligne que c'est une capitulation devant "une bande de fanatiques".

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Mme Sauvé déclare que le gouvernement "s'est agenouillé devant une bande de fanatiques". Elle a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que les ministres du Québec dans le cabinet fédéral, y compris elle-même, ne pouvaient collectivement renier ce que le ministre des Transports, Otto C. Row, avait signé, mais qu'il n'en demeurait pas moins qu'il était pénible que le gouvernement s'agenouille devant une bande de fanatiques.

Amine Dada, a demandé hier à M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, d'intervenir auprès d'Israël et des autres pays qui détient des prisonniers du FPLP pour qu'ils donnent satisfaction aux exigences des pirates de l'air afin d'épargner des vies innocentes.

"Pour la première fois dans l'histoire des détournements d'avion, les otages ont quitté l'appareil et se trouvent dans un endroit confortable", a affirmé le président ougandais, précisant cependant qu'ils avaient été divisés en petits groupes et qu'ils étaient entourés d'explosifs.

au secours devant la surabondance des cas d'urgence qui leur sont fatalement référés. Selon la Fédération des infirmières du Québec, c'est le Comité patronal de négociation des affaires sociales (CPNAS) qui avait réussi à convaincre les douze hôpitaux d'obtenir cette série d'injonctions "plutôt que d'accepter la médiation suggérée par la centrale syndicale

La FIIQ prévient en conséquence que, "suivant son attitude habituelle le gouvernement obtiendra à Québec toutes les injonctions qu'il désire, sans qu'aucun avocat représente la Fédération n'en soit avisé ni ne soit présent" et qu'il fera signifier ces "jugements" en pleine nuit.

Cela ressemble étrangement au scénario adopté à la faveur de la loi 23 touchant les enseignants. Et les infirmières soulignent que "la déclaration de la partie patronale à l'effet qu'elle avait l'intention de démontrer par l'absurde que le gouvernement ne négocierait pas avec la FIIQ se réalise en tous points".

Un porte-parole syndical se croit justifié de rappeler que le CPNAS a refusé de négocier avec les infirmières au point de rejeter une demande de médiation qui aurait permis, selon lui, d'en arriver à une entente négociée à l'intérieur de trois ou quatre jours.

Les représentants des 25 sections de l'Alliance des infirmières de Montréal ont accepté hier à l'unanimité le rapport des négociations qui leur était soumis et reconnu que seul un règlement négocié pouvait ramener les hôpitaux à un fonctionnement normal.

Elle a ajouté qu'elle avait prié instamment Jean Marchand de ne pas démissionner et qu'elle respectait néanmoins la décision qu'il a prise.

Elle a expliqué pourquoi les ministres du Québec dans le cabinet fédéral ne démissionneront pas. "Nous n'allons pas faire ce plaisir aux contrôleurs", a-t-elle dit.

Elle a dit enfin que les contrôleurs anglophones du trafic aérien utilisaient la sécurité comme prétexte pour cacher leur fanatisme. Tout le monde veut la sécurité, tout le monde, y compris les pilotes et contrôleurs francophones, a-t-elle déclaré. "On ne meurt pas moins parce qu'on meurt en français", a-t-elle conclu.

Le Cercle des femmes journalistes a élu Mme Lucette Saint-Amant à la présidence.

Aujourd'hui directrice de l'organe officiel du Parti libéral du Québec, "L'Electeur", Mme Saint-Amant avait joué un rôle de premier plan dans la victoire de l'équipe Lesage au début des années 1960.

Lucette Saint-Amant succède à Solange Chaput-Rolland qui demeure honoraire du comité des fêtes du 25e anniversaire du Cercle.

Inauguration du Pavillon des sports de l'U de M. M. Paul Phaneuf, ministre responsable du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, a présidé l'inauguration officielle du nouveau Pavillon d'éducation physique et des sports (PEPS) de l'Université de Montréal.

M. Paul Phaneuf, ministre responsable du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, a présidé l'inauguration officielle du nouveau Pavillon d'éducation physique et des sports (PEPS) de l'Université de Montréal.

M. Paul Phaneuf, ministre responsable du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, a présidé l'inauguration officielle du nouveau Pavillon d'éducation physique et des sports (PEPS) de l'Université de Montréal.

M. Paul Phaneuf, ministre responsable du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, a présidé l'inauguration officielle du nouveau Pavillon d'éducation physique et des sports (PEPS) de l'Université de Montréal.

les atomisés de l'An O



DÉCÈS

MARTIN, Michel. — A Smiths Falls, Ontario, le 1er juillet 1976 à l'âge de 21 ans, est décédé, Michel Martin, fils de Jacqueline Martin (née Blais) de la faculté d'Éducation de l'Université d'Ottawa. Ses funérailles auront lieu samedi 3 juillet à Timmins, à la cathédrale St-Antoine ou le service sera célébré à 14.00 heures, et de la sépulture, Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

# Carter choisirait entre Glenn, Church et Mondale

WASHINGTON (AFP) — Le colistier de M. Jimmy Carter pour la vice-présidence des États-Unis sera, selon toute vraisemblance, un sénateur.

Charles Kirbo, un des plus proches collaborateurs de l'ancien gouverneur de Georgie désormais assuré de l'investiture démocrate, a entrepris une série de consultations à Washington avec des membres du Congrès afin de recueillir les recommandations et opinions des cercles parlementaires de la capitale qui sont pratiquement inconnus de Jimmy Carter.

Quelques indiscretions ont filtré. La liste des candidats potentiels au "ticket" démocrate s'est apparemment réduite en une semaine de treize à six noms. Trois d'entre eux font maintenant figures de favoris: John Glenn, Frank Church et Walter Mondale. Trois autres sénateurs, Henry Jackson, Edmund Muskie et Adlai Stevenson, apparaissent sur le point d'être mis en marge de cette liste des "possibles".

Jimmy Carter "ne connaît même pas personnellement la plupart des sénateurs" consultés pour éventuellement faire équipe avec pour les élections présidentielles de novembre, relève un parlementaire dont l'avis a été sollicité par l'entourage de l'ancien gouverneur de Georgie, c'est donc avec prudence que ce dernier sélectionne son colistier. Jusqu'à présent, il ne s'est aventuré qu'à estimer publiquement que son colistier serait une personnalité politique ayant l'expérience des arcanes gouvernementales et parlementaires.

Le sénateur John Glenn, 55 ans, premier astronaute à avoir été placé sur orbite autour de la terre et élu en 1974 dans l'Ohio, paraît avoir actuellement les meilleures chances. De la même génération que Jimmy Carter, il partage, selon ses propres dires, les principales facettes de la philosophie et de la politique de l'ancien gouverneur de Georgie. Sa présence sur le "ticket" serait par ailleurs la quasi-assurance d'un succès démocrate dans l'Ohio le 2 novembre, un atout électoral de choix.

Frank Church, 51 ans, figure parmi les trois noms les plus souvent cités du fait de sa grande expérience en politique étrangère. Il a aussi l'avantage d'être une personnalité nationale connue après avoir présidé deux commissions d'enquête sénatoriales sur les activités des services de renseignements et des sociétés multinationales qui ont débouché sur des révélations retentissantes. Frank Church, sénateur de l'Idaho, a également démontré lors des élections primaires son influence dans l'Ouest, région où Jimmy Carter précède de moins percé qu'ailleurs.

Walter Mondale, 47 ans, sénateur du Minnesota depuis douze ans, a démontré sa valeur et a marqué de son empreinte de nombreux textes législatifs. Il pourrait cependant être victime d'un léger handicap, celui d'être un protégé d'Hubert Humphrey, Jimmy Carter, moins que jamais, ne souhaite donner l'impression de faire plaisir à quiconque. C'est l'une des antinomies de sa percée électorale: il ne doit rien à personne.

# Soudan: les loyalistes affirment avoir écrasé une tentative de putsch

LE CAIRE (par Reuter) — Les forces armées soudanaises fidèles au président Gaafar Nimeiry ont écrasé hier une tentative de putsch organisée par des éléments non-identifiés hostiles au régime. Des affrontements se sont poursuivis pendant plusieurs heures à Khartoum, la capitale. On ignore les pertes en vies humaines subies de part et d'autre, mais tout indique qu'elles sont élevées.

Dans un communiqué officiel publié en fin d'après-midi, le gouvernement soudanais assure avoir la situation bien en main. Il indique toutefois que des opérations de nettoyage se poursuivent dans les rues de Khartoum, coupée du reste du monde pendant la majeure partie de la journée. On est sans nouvelle du président depuis vendredi matin à l'aube.

"Des bandes d'hommes en armes ont tenté d'organiser un coup d'Etat ce matin au retour du président Gaafar Nimeiry de ses visites de travail couronnées de succès aux États-Unis et en France pendant trois semaines", déclare le gouvernement dans son communiqué.

"Après des combats de rues qui se sont poursuivis pendant plusieurs heures, les forces armées populaires ont écrasé la tentative criminelle. Des opérations de nettoyage se poursuivent dans les rues de la capitale. Les forces de sécurité soudanaises ont le contrôle absolu de la situation", poursuit-il.

L'agence de presse irakienne, qui est apparemment la seule à rendre compte de la situation à Khartoum grâce à l'émetteur-radio dont elle dispose, précise que les forces loyales au président ont repris la base militaire d'Al-Chejehar, située à proximité de Khartoum. Elle avait été prise d'assaut par les rebelles dans la matinée.

Toujours selon l'agence, les unités fidèles au général Nimeiry procèdent à l'arrestation des forces rebelles.

Peu après, des chars prenaient position autour du palais présidentiel ainsi qu'en d'autres points stratégiques de la capitale alors que le président était attendu à l'aéroport de Khartoum.

Au Caire, on apprend de source digne de foi que le chef de l'Etat soudanais a

réussi à sortir de l'aéroport peu après le début du coup de force. Entré dans le salon d'honneur de l'aéroport à 5 heures 10 (3 heures 10 GMT) pour y donner une conférence de presse, le général Nimeiry était interrompu dix minutes plus tard par des rafales d'armes automatiques, précise-t-on de même source.

Le président est aussitôt sorti du salon d'honneur et a pénétré dans une voiture qui a démarré à vive allure. Il devait effectuer une brève escale à Khartoum avant de gagner Port-Louis pour le treizième sommet de l'OUA. M. Bill Brower, ambassadeur des États-Unis à Khartoum, se trouvait à l'aéroport pour accueillir le général Nimeiry.

L'agence irakienne précise que des groupes de civils armés avaient fait leur apparition dans les rues et s'efforçaient de désarmer la police. Les civils non-identifiés ont ouvert le feu sur les automobiles s'approchant des casernes.

Les unités rebelles de l'armée avaient à un moment encerclé le palais présidentiel, l'aéroport et le quartier-général de l'armée. Des affrontements avaient égale-

ment eu lieu autour de la station de radio d'Omdurman, qui a interrompu ses émissions.

Rien pour l'instant ne permet de dire à quelle tendance politique appartient les auteurs de cette tentative de putsch. Le général Nimeiry, qui a accédé au pouvoir à la suite d'un coup d'Etat, en mai 1969, a réussi dans le passé à déjouer deux coups d'Etat et plusieurs complots. En 1971, il a maté un complot pro-communiste. Un an plus tard, les Ansars (musulmans conservateurs) ont été écrasés après une tentative de coup d'Etat.

Au Caire, le président Anouar Sadate a condamné la tentative de coup d'Etat. Son ministre des Affaires étrangères, M. Ismail Fahmi, a déclaré que le président égyptien avait appris la nouvelle du putsch avec consternation et inquiétude. Cette tentative a été lancée au moment où la nation arabe affronte un des défis les plus graves de son histoire, a déclaré le chef de l'Etat égyptien, faisant apparemment allusion à la guerre du Liban.

# Ton Duc Thang président du Vietnam réuni

SINGAPOUR (Reuter) — L'assemblée nationale vietnamienne a approuvé hier à l'unanimité la réunification du pays, qui s'appellera désormais "République socialiste du Vietnam".

M. Ton Duc Thang, qui était Président du Nord-Vietnam a été élu à l'unanimité par l'assemblée présidée de la République socialiste du Vietnam, annonce l'agence vietnamienne de presse.

M. Phan Van Dong, qui était le premier ministre du Nord-Vietnam, a été élu président du conseil de gouvernement du Vietnam unifié.

La plupart des postes de commande de l'Etat vietnamien ont été confiés à des personnalités du nord.

Ont été élus vice-présidents de la république Nguyen Luong Bank (ancien vice-président du N-V) et Nguyen Huu Tho (président du Front national de libération du S-V).

Les 492 députés, élus lors du scrutin organisé militairement en avril dernier dans les deux Vietnams, ont approuvé aussi la désignation de Hanoi comme capitale nationale.

Ils ont ratifié le choix du nouveau dra-

peau — une étoile jaune à 5 branches sur fond rouge — du nouvel emblème et du nouvel hymne — "Tien Quan Ca" — avant d'applaudir longuement le début "d'une nouvelle et glorieuse époque de l'histoire" du pays, indique Radio-Hanoi.

BUENOS AIRES (Reuter) — Vingt-cinq policiers ont été tués et trente autres blessés par l'explosion hier d'une bombe de forte puissance dans la cantine du siège de la police de sécurité fédérale à Buenos Aires, a annoncé un porte-parole officiel.

Des policiers se sont formés en file d'attente devant l'hôpital de la police pour donner leur sang aux blessés.

On estime que la bombe contenait huit et neuf kilos d'un explosif puissant.

Les journalistes et cameramen ont été tenus à l'écart du lieu de l'attentat.

Un communiqué de l'armée annonce d'autre part que dix-sept gérilleros de gauche ont été tués à l'aube au cours d'un affrontement avec la troupe dans un faubourg de l'ouest de Buenos-Aires. Trois soldats ont été blessés.

MADRID (par l'AFP) — Le Conseil du royaume s'est séparé hier soir après trois heures et quart de débats et a décidé de poursuivre ses consultations ce matin.

Cette décision semble indiquer que les seize conseillers n'ont pu encore se mettre d'accord sur les trois noms qui devront être soumis au roi pour que celui-ci choisisse parmi eux le nom du successeur de M. Carlos Arias Navarro à la tête du gouvernement.

Aucune indication n'a filtré sur les débats qui demeurent secrets. La session a été présidée par M. Torcuato Fernandez Miranda, président du Conseil et conseiller politique du roi.

Dans les milieux politiques de Madrid, on continue à mentionner comme candidats les plus probables à la succession du chef du gouvernement le général Manuel Gutierrez Mellado, chef d'état major, et les deux anciens ministres, M. Manuel Fraga Iribarne, ministre de l'intérieur et Jose Maria de Areilza, ministre des Affaires étrangères.

Mais très fréquemment dans le passé, les spéculations des milieux politiques ont été démenties par les décisions prises dans le secret des salles de délibération ou au Palais de la Zarzuela.

Tous les noms cités comme successeurs possibles appartiennent aux groupes les plus libéraux soit de l'armée, soit de la vie politique.

D'autres "outsiders" sont cités. Parmi eux, l'ancien ministre des Affaires étrangères, Fernando Maria Castiella, qui a été reçu à deux reprises par le roi. L'Opus Dei est rarement mentionné dans les conversations bien que tout le monde s'accorde à reconnaître en cette période de grave crise économique l'efficacité démontrée dans le passé de la gestion de ses technocrates. Mais ils ne sont mentionnés que pour référer... malgré une activité et une présence accrue depuis

quelques mois.

La seule certitude est que M. Torcuato Fernandez Miranda, ancien précepteur du roi et le conseiller le plus écouté, s'est éliminé lui-même de la course en prenant la présidence du Conseil du royaume vendredi après-midi. Il ne peut présider en effet cette assemblée si sa personne est concernée par les débats. Il restera donc l'habile coordinateur du roi à la présidence du Conseil du royaume et des Cortès. On saura bientôt s'il a pu faire inscrire sur la liste des trois candidats à la succession les noms des candidats modérés que l'on prête au roi. Le "bunker" est solidement retranché dans

la redoute franquiste que constitue le Conseil.

Le roi voit, pour le moment, son prestige renforcé auprès des libéraux et de nombreux membres de l'opposition qui réclamaient comme conditions préalables, avant même de considérer une participation politique, le départ du dernier grand commis franquiste. C'est chose faite depuis jeudi. Une nouvelle fois le roi a agi avec la même discrétion et en préservant le même effet de surprise que lorsqu'il avait, contre toute attente maintenu M. Arias Navarro dans ses fonctions il y a sept mois.

L'opposition, encouragée par la déci-

sion du roi, a rapidement réagi. Dans un appel à l'opinion publique, trente-deux des personnalités représentant le plus large éventail politique jamais composé ont demandé l'amnistie totale, la liberté de réunion et d'association pour tous les partis politiques sans exception et la formation d'un gouvernement représentatif de la communauté nationale. Ils ont dénoncé une nouvelle fois la politique de réformes imposées par le gouvernement et se sont élevés contre le projet de référendum prévu pour l'automne.

Selon certaines indications, ce référendum pourrait être abandonné sur l'initiative même du roi.

# OUA : le sommet s'ouvre dans la confusion

PORT LOUIS, Ile Maurice (par Reuter) — Le treizième sommet de l'Organisation de l'unité africaine s'est ouvert hier dans la plus grande confusion. Président sortant, le maréchal Idi Amin Dada, qui avait fait le voyage en dépit de l'affaire de l'Airbus d'Air France à Kampala, a prononcé le traditionnel discours de bienvenue.

Au moment même où il assistait à une séance de l'Organisation à Kampala.

La séance de clôture du 27e conseil ministériel de l'OUA a été reportée pour permettre la tenue de la cérémonie d'ouverture. Les ministres devraient ensuite se retrouver.

En ce qui concerne le Sahara occidental, la 27e session ministérielle a décidé, par vingt-sept voix et huit abstentions, de procéder à un vote sur une résolution présentée par le Benin et soutenue par treize pays, dont l'Algérie, condamnant — sans les nommer — le Maroc et la Mauritanie et exigeant le "retrait immédiat de toutes les forces d'occupation étrangères et le respect de l'intégrité territoriale du Sahara occidental et de la souveraineté nationale du peuple sahraoui".

Selon M. Ahmed Ould Moukness, la plus grande confusion régnait au moment du scrutin, interprété par l'Algérie et les treize autres pays comme un vote en faveur de la résolution elle-même.

Celle-ci réaffirme notamment "le droit inaliénable du peuple

du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance".

Les délégués se sont prononcés en faveur du débat et c'est alors que les délégations marocaine et mauritanienne ont décidé de quitter le sable, précisément de source proche de la conférence.

M. Moukness s'est rendu auprès du président Moktar Ould Daddah, tandis que M. Ahmed Laraki, chef de la diplomatie marocaine, entrait en contact par téléphone avec le roi Hassan pour l'informer de la situation.

Sur instruction du souverain, le ministre d'Etat marocain n'a pas assisté à la séance d'ouverture, pour protester contre les "irrégularités dans l'application du règlement intérieur" de l'OUA, précise sa délégation dans un communiqué.

En revanche, le président Moktar Ould Daddah était présent à l'ouverture de la conférence.

Sir Seewasagur Rangooram, premier ministre mauricien à qui est revenu la présidence de l'OUA pour le prochain exercice, a déclaré aux chefs d'Etat et à leurs représentants des 47 autres pays membres que malgré le caractère apparemment insoluble de certaines questions en raison de problèmes intérieurs, médiation et conciliation devraient être les mots d'ordre de la conférence.

Il a également attaqué l'Afrique du sud pour la répression sanglante des émeutes raciales qui s'y sont déroulées récemment.

Il a aussi demandé deux minutes de silence à la mémoire du général Murtala Mohamed, chef d'Etat nigérian tué au cours d'un coup d'Etat au début de l'année à Lagos.

Avant le départ de l'Institut Mahatma-Gandhi des ministres marocain et mauritanien, les délégués s'étaient prononcés sur diverses résolutions qui seront soumises au sommet.

L'une d'elles demandant le boycottage des Jeux olympiques de Montréal par l'Afrique si la Nouvelle-Zélande y participe, a été adoptée, mais sa portée est

moins étendue que prévue.

Elle condamne vigoureusement la Nouvelle-Zélande pour avoir autorisé une tournée des "All Blacks" (l'équipe nationale de Rugby) en Afrique du sud en dépit des émeutes de Soweto, qui ont fait cent soixante-dix morts et plus d'un millier de blessés.

L'OUA demande au Comité international olympique (CIO) d'interdire des Jeux de la Nouvelle-Zélande, elle recommande à ses membres d'envisager une action appropriée "dont la non-participation aux Jeux olympiques de cette année", si la Nouvelle-Zélande y prend part. Mais le mot "boycottage" n'apparaît pas dans le texte.

Dans une autre résolution adoptée par les ministres, l'OUA exige de ses membres qu'ils s'abstiennent de reconnaître le Transkei, foyer national sud-africain, dont l'indépendance est fixée au mois d'octobre.

En ce qui concerne les émeutes raciales, les ministres affirment dans une résolution que la seule garantie efficace contre une répétition des massacres d'Afriques en Afrique du sud est "de lancer une lutte armée pour la prise du pouvoir par le peuple".

Dans le vocabulaire de l'OUA, "lutte armée" signifie généralement guerre de maquis.

La résolution ajoute que les ministres ont décidé d'accorder un maximum d'assistance économique, militaire et politique aux mouvements de libération d'Afrique du sud pour "leur permettre de mener la lutte armée".

Elle accuse l'Afrique du sud de "massacres barbares" et déplore "la collusion croissante entre l'apartheid sud-africain et le sionisme et l'impérialisme internationaux". Elle s'élève également contre "la politique délibérée de certaines puissances occidentales (...) qui soutiennent et arment le régime raciste" d'Afrique du sud.

Le président Kenneth Kaunda (Zambie), a quant à lui invité l'OUA à demeurer unie quelles

que soient les difficultés.

M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, a pour sa part condamné la répression des émeutes en Afrique du sud.

**NETTOYEUR P.M.**  
Service d'une heure ou comptoir  
Service de chemises  
**8309 ST-DENIS**  
**381-1322**

C'est le temps de faire installer les  
**GOUTTIÈRES (HO-DO)**  
Résidences - industries - institutions  
Tous matériaux  
Estimés gratuits  
Mtl: 322-4160  
Québec: 872-9244  
**PRIMEAU METAL INC.**

**POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ**  
UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION  
**fithines 33**

**ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR**

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES:	CANADA \$4.00 ÉTATS-UNIS \$5.00
À ces tarifs, ajouter \$1.50 pour chaque semaine supplémentaire	

S'il-vous-plait remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à JOURNAL LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9.

Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste  par porteur  Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant ..... semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.

Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$ ..... pour un abonnement vacances de ..... semaines.

J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$ ..... pour un abonnement-vacances de ..... semaines.

**N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.**

Nom: .....

Adresse actuelle: .....

Adresse de vacances: .....

Période du ..... au ..... inclusivement

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES

**EN... AUTOMOBILE**  
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

**PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO**

Renault — VW — Citroën  
Fiat — Simca — Peugeot  
Volvo — Micro-bus — etc...

Kilométrage illimité  
Assurances internationales  
Permis de conduire international  
Réservations billets: Bateau — Avion  
ITINÉRAIRES routiers gratuits

**BILLET AVION TOUTES DESTINATIONS**

DEPUIS 20 ans au service des voyageurs

**SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE**  
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200  
"Touring Club de France"

Permis no 50291

toronto

Baisse des cours

La cote fléchissait légèrement à la Bourse de Toronto au terme de la séance de ce mardi hier et le volume, bien que supérieur à celui du mercredi, n'y était pas élevé. L'indice industriel fléchissait de 88 et se situait à 186,78, l'indice des pétroles de 26 et se situait à 231,52, mais l'indice de l'or métallique de 0,02 et atteignait 273,08 et celui des minerais, de 6,2 et atteignait 91,14. Le volume était de 1,73 million d'actions d'une valeur totale de \$19,11 millions, contre 1,63 million d'actions d'une valeur totale de \$18,31 millions mercredi. Le comportement des valeurs a été le suivant: 147 gains, 203 pertes et 231 inchangées, contre 164 gains, 183 pertes et 261 inchangées mercredi. Onze des 18 parties constituantes de l'indice industriel ont régressé et les cinq autres ont progressé. Les plus grands perdants y sont les grands magasins, les banques et les boissons alcooliques. Les plus forts gagnants y vont à la fiduciaire, à l'industrie manufacturière et aux communications. Sur le marché des options, 27 contrats ont été négociés, contre 106 mercredi.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abby Glen, Abitibi, Acklands, and others, with columns for stock name, price, and change.

les options

Table of option prices for various companies including Alcan, Alcan 30, and others, with columns for option name, price, and change.

montreal

La cote fléchissait et le volume était faible hier à la Bourse de Montréal à la fin de sa séance vendredi. L'indice général fléchissait de 0,46 et se situait à 190,52, l'indice industriel, de 0,67 et se situait à 197,6, l'indice des papiers, de 0,36 et se situait à 118,81, celui des banques, de 0,25 et se situait à 231,70, mais celui des services publics montait de 0,15 et atteignait 141,38. Le volume était de 201,100 actions, contre 330,400 actions mercredi. Le comportement des valeurs a été le suivant: 29 gains, 85 pertes et 31 inchangées, contre 55 gains, 84 pertes et 29 inchangées mercredi.

Faible activité

Newfoundland Light and Power Co. l.t.d., dont 14 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a fléchi de 1-4 et est tombée à \$8. Basic Resources International S.A., dont 150 actions ont été transférées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a monté de 1-4 et atteint \$12. Dans le secteur de la spéculation, Mount James Mines Québec Lt. a monté de trois cents et atteint 48 cents, dans un virement de 9,000 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, and others, with columns for stock name, price, and change.

dividendes

Le 16 juin; 20 cents, semi-annuel, pour les actions de la compagnie. Le 16 juin; 17 cents, semi-annuel, pour les actions de la compagnie. Le 16 juin; 17 cents, semi-annuel, pour les actions de la compagnie.

fonds mutuels

Table of mutual fund prices including AGF Group, Amer Group, and others, with columns for fund name, price, and change.

l'actualité économique

échos boursiers

Atlantic Richfield et Anacoda

Atlantic Richfield et Anacoda ont signé hier un accord de principe qui prévoit l'acquisition de cette dernière. Atlantic Richfield est la quinzième plus grande compagnie industrielle aux États-Unis, de même que l'une des plus grandes compagnies pétrolières. Anacoda est l'un des principaux producteurs de cuivre américains, de même que d'aluminium et d'uranium. La fusion des deux entreprises doit se faire par échange d'actions: Atlantic versera pour chaque action d'Anacoda l'équivalent d'un quart d'une action ordinaire plus \$1,50, la compagnie anacoda ayant annoncé plus tôt cette semaine le fractionnement en deux de ses actions ordinaires. La transaction représente une valeur de \$700 millions, incluant l'achat de 27% des actions d'Anacoda, effectués plus tôt cette année. Atlantic avait réussi cet achat en vertu d'une entente avec Crane Company, alors actionnaire majoritaire d'Anacoda qui avait bloqué l'offre de fusion faite par Tenneco. Cette entente confierait cependant à Atlantic Richfield le droit de voter sur la vente des parts de Crane dans Anacoda, à révéler hier un porte-parole de la compagnie. L'année dernière, Anacoda avait été très touchée par la baisse des prix du cuivre: elle avait perdu 400 millions en 1975 après avoir enregistré des bénéfices de \$106 millions en 1974. La société Gamble-Skogmo Inc. de Minneapolis a annoncé qu'elle a l'intention de poursuivre ses efforts auprès des tribunaux américains et de la Commission d'échanges de valeurs étrangères en vue de l'acquisition d'une majorité des actions des magasins Zeller's de Montréal. Gamble-Skogmo a offert, par l'entremise de sa filiale canadienne, MacLeods Stearn Ltd. de Winnipeg, un montant de \$35 millions pour la participation de 50% dans les intérêts détenus antérieurement par les magasins W.T. Grant qui ont déclaré faillite aux États-Unis.

La semaine dernière, un tribunal de faillite a approuvé la vente des 84 millions d'actions des magasins Zeller's de Montréal. Le tribunal a approuvé la vente des 84 millions d'actions des magasins Zeller's de Montréal. Le tribunal a approuvé la vente des 84 millions d'actions des magasins Zeller's de Montréal.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, and others, with columns for stock name, price, and change.

new york

Le marché s'est bien redressé hier au cours d'une séance moins active que les précédentes. L'indice des industrielles a terminé sur un gain de cinq points. La séance s'est ouverte sur une légère avance, qui s'est lentement confirmée par la suite. Les investisseurs semblent avoir réagi de façon positive à l'annonce jeudi soir par la Réserve fédérale d'une sensible réduction de la masse monétaire pendant la semaine écoulée, laissant anticiper une stabilisation des taux d'intérêt. L'activité a diminué à cause de l'approche d'un long week-end de trois jours. La Bourse sera fermée lundi en raison de la célébration de la fête de l'Indépendance. L'indice Dow Jones, qui avait perdu 7,94 points jeudi, en a gagné 5 hier et il se termine à 999,84, soit au même niveau que vendredi de la semaine dernière. Le volume a été de 16,73 millions d'actions, contre 21,13 millions d'actions la veille. Le comportement des valeurs a été le suivant: 895 gains, 521 pertes et 411 inchangées, contre 571 gains, 889 pertes et 390 inchangées jeudi. L'indice général de la Bourse de New York a monté de 26 et atteint 55,57. Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, Campbell Red Lake a monté de 1-4 et atteint \$21, Hudson Bay et Massey Ferguson sont restés stationnaires, le premier à \$18,34, le second, à \$37,1-2, et les autres titres ont fluctué en bas d'un point.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, and others, with columns for stock name, price, and change.

obligations

Les obligations des sociétés ont perdu un quart de point et un demi-point cette semaine sur le marché canadien des obligations. L'activité est minime. Le taux de l'argent pour une journée se situait vendredi à 8,94 p.c., les bons du Trésor à trois mois ont donné 8,98 p.c., contre 8,97 p.c. la semaine dernière, et les bons à six mois, 8,94 p.c., soit la même chose que la semaine dernière.

Le dollar canadien

Le dollar US a fermé hier à Montréal en hausse de 1-10, soit à \$0,707, et la livre sterling, en hausse de \$1-100, soit à \$1,7382. A New York, le dollar canadien a fermé en baisse de 11-100, soit à \$1,0309, et la livre sterling, en hausse de 7-20, soit à \$1,7290.

services publics

Table of utility stock prices including Bell Canada, Hydro-Québec, and others, with columns for stock name, price, and change.

INDUSTRIELLES

Table of industrial stock prices including Alcan, Alcan 30, and others, with columns for stock name, price, and change.

obligations

Les obligations des sociétés ont perdu un quart de point et un demi-point cette semaine sur le marché canadien des obligations. L'activité est minime. Le taux de l'argent pour une journée se situait vendredi à 8,94 p.c., les bons du Trésor à trois mois ont donné 8,98 p.c., contre 8,97 p.c. la semaine dernière, et les bons à six mois, 8,94 p.c., soit la même chose que la semaine dernière.

Peu de changement

Le dollar US a fermé hier à Montréal en hausse de 1-10, soit à \$0,707, et la livre sterling, en hausse de \$1-100, soit à \$1,7382. A New York, le dollar canadien a fermé en baisse de 11-100, soit à \$1,0309, et la livre sterling, en hausse de 7-20, soit à \$1,7290.

GOVERNEMENT

Table of government bond prices including 7/8% 1976-80, 9 1/8% 1976-80, and others, with columns for bond name, price, and change.

INDUSTRIELLES

Table of industrial stock prices including Alcan, Alcan 30, and others, with columns for stock name, price, and change.

CONVERTISSEMENT

Table of convertible stock prices including Alcan, Alcan 30, and others, with columns for stock name, price, and change.

INDUSTRIELLES

Table of industrial stock prices including Alcan, Alcan 30, and others, with columns for stock name, price, and change.

Magnetics International; trois mois terminés à \$1 mars; 1976, \$325.000, neuf cents l'action; 1975, \$104.000, quatre cents l'action.

L'OCDE et les multinationales: un échange de bons procédés

par Jacqueline Grapin

PARIS (Le Monde) — Les firmes multinationales ne datent pas d'aujourd'hui. Si ancienne qu'elle soit déjà dans l'histoire, la Compagnie des Indes n'a pas été la première... Mais le procès qui leur est fait, du fait de leur excès qu'à la mondialisation contemporaine de l'économie, est moderne et éminemment politique.

Après seize mois de difficiles négociations, le conseil ministériel de l'O.C.D.E. a adopté récemment un ensemble de "principes directeurs" à l'intention des entreprises multinationales. Ce devrait être pour elles un code de bonne conduite, sans en avoir le nom.

Après seize mois de difficiles négociations, le conseil ministériel de l'O.C.D.E. a adopté récemment un ensemble de "principes directeurs" à l'intention des entreprises multinationales. Ce devrait être pour elles un code de bonne conduite, sans en avoir le nom.

Après seize mois de difficiles négociations, le conseil ministériel de l'O.C.D.E. a adopté récemment un ensemble de "principes directeurs" à l'intention des entreprises multinationales. Ce devrait être pour elles un code de bonne conduite, sans en avoir le nom.

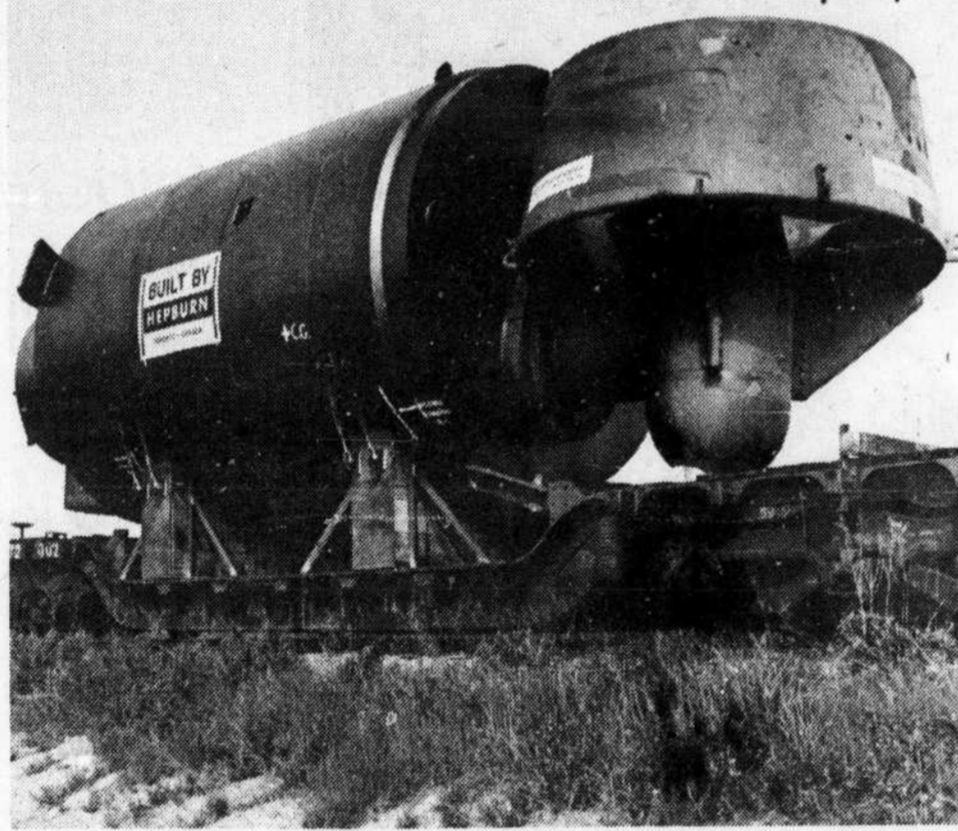
entre les Etats et les investisseurs étrangers. Les délégués de Lima ont prouvé qu'il n'est guère possible de fixer des règles immuables, les pays les plus inquiets de ce qui pouvait constituer des entraves aux investissements étrangers étant souvent des pays en voie de développement membres du "groupe des 77", qui est censé réclamer un accroissement des contrôles.

Le problème pour l'O.C.D.E. est maintenant de garder l'initiative dans un domaine où il est clair qu'elle l'a prise. C'est pourquoi elle annonce d'avance le réexamen de ses directives dans un délai de trois ans (délai qui semble indiquer qu'elle ne craint pas une course de vitesse trop sévère avec l'ONU).

L'O.C.D.E., au contraire, compte tout simplement sur les gouvernements pour inclure ses recommandations sous forme de "clauses-types" dans les grands contrats qui sont conclus

Reprise prochaine des cours boursiers

Après la stagnation des derniers mois il semble qu'une hausse des cours boursiers soit sur le point de se manifester sur les marchés canadiens, selon une récente circulaire du Canadian Business Service, une division de la maison Marpep Investment Reports.



Cet étrange appareil sert à installer des sondes sur les plate-formes pétrolières opérant en mer. Fabriqués à Toronto, douze de ces engins vont être livrés à Sedco, Inc. qui les utilisera au Texas et en Nouvelle-Ecosse.

La livre sterling clôture au-dessus de \$1.80 américain

LONDRES (d'après AP) — Pour la première fois depuis le 20 mai dernier, la livre sterling a dépassé le cap des \$1.80 américains. Hier, l'unité monétaire britannique a gagné un cent, en grimpant, des premières heures de transactions à la bourse, à \$1.8002.

banque provinciale Dividende régulier

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration de La Banque Provinciale du Canada a déclaré un dividende de vingt-cinq cents par action sur le capital-actions versé de la Banque pour le trimestre se terminant le 31 juillet 1976.

Ce dividende, portant le numéro 314, sera payable au bureau principal et à toute succursale de la Banque, le ou après le 2 août 1976, aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque au 30 juin 1976, à la fermeture des guichets.

Les nouvelles actions souscrites participeront à ce dividende en proportion du montant acquité au 30 juin 1976 sur le prix d'achat de \$10.50 par action souscrite.

CAE

CAE Electronics Ltd., de Montréal, créera et fabriquera trois simulateurs de vol à l'avion à réaction Alpha pour le compte de la république fédérale d'Allemagne, a-t-on annoncé.

SDI : l'aide financière a diminué de 12%

QUEBEC (PC) — La valeur de l'aide financière accordée par la Société de développement industriel du Québec, au cours de l'exercice financier 1975-76, a diminué de 12 pour cent, comparativement à l'année précédente, mais le nombre des entreprises aidées a augmenté, passant de 147 à 193.

La société Pollack a vendu ses propriétés de Sainte-Foy

QUEBEC (d'après CP) — La compagnie M. Pollack Ltée a vendu sa propriété de Sainte-Foy, en banlieue de Québec. Cette propriété abritait un des trois centres commerciaux de la compagnie. Le secrétaire-trésorier de Miracle Mile Industrial Park Corporation, une filiale de Belcourt Construction, M. David Sonnenschein, a confirmé que sa compagnie avait complété la transaction jeudi, en refusant toutefois de révéler le montant versé au vendeur.

AVIS AUX ANCIENS SCOUTS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Le groupe scout de l'Immaculée-Conception de Montréal dont le local se trouve maintenant au sous-sol de l'église Immaculée-Conception, coin Rachel et Papineau, fêtera en septembre son cinquantième anniversaire de fondation.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR à Montréal et Banlieue. Excellentes routes disponibles. Nos bureaux sont fermés le samedi 844-3361

Pechiney en URSS

PARIS, (AFP) — Un consortium, dont le chef de file est Aluminium Pechiney, va construire en Union Soviétique une usine de production d'alumine d'une capacité de un million de tonnes par an.

COMPTABLES AGRÉÉS. BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS. LUCIEN DAHMÉ, C.A. Comptables agréés. 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194

samson, belair & ASSOCIÉS comptables agréés. Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles. Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8 861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES. MEUBLES DE BUREAUX. VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX. STATIONNEMENT. Canada Dactylographe Inc. 7035 AVE. DU PARC 270-1141

# Le CIO n'a jamais envisagé de retirer sa reconnaissance des Jeux olympiques

LAUSANNE, Suisse (AFP-CP-Reuter-AP) — Le président du Comité internationale olympique (CIO), Lord Killanin, a démenti hier que des sanctions allaient être prises contre le Canada à la suite de sa décision d'interdire les concurrents de Taiwan de participer aux prochains Jeux olympiques sous le drapeau de la République de Chine du fait que le gouvernement canadien ne reconnaît que le gouvernement de Pékin.

Lors Killanin a affirmé hier que le CIO n'avait jamais eu l'intention de poser un tel geste.

Selon les informations de presse, le CIO aurait menacé de retirer au Canada son droit de distribuer des médailles olympiques.

"Lorsque j'ai rencontré les représentants du ministère des Affaires extérieures du Canada mercredi à Frankfurt, nous avons clairement expliqué nos

positions respectives et en aucun temps le CIO n'a-t-il proféré des menaces", a expliqué Lord Killanin. Celui-ci doit du reste arriver à Montréal lundi mais ignore si sa venue est directement reliée à la question de la participation de Taiwan aux Jeux olympiques, ou si elle s'inscrit plutôt dans un calendrier déjà établi.

Jedi, le CIO a rendu public à Lausanne sa correspondance avec le secrétaire d'Etat canadien pour les Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp. Celui-ci souligne notamment que le "comité national olympique de la République de Chine (Taiwan) ne sera nullement autorisé à entrer au Canada sous ce nom, et qu'il ne pourra utiliser le drapeau, ni jouer l'hymne qu'il a choisi, conformément aux règles du CIO".

Dans un communiqué, le CIO a réagi vivement à la décision

canadienne. Il estime que ces interdictions "sont en conflit direct avec les principes fondamentaux de la charte olympique", notamment celui déclarant qu' "aucune discrimination n'est admise à l'égard d'un pays ou d'une personne pour des raisons raciales, religieuses ou politiques".

Deux membres de l'équipe de voile de Taiwan n'ont pas été autorisés à rester à Kingston le mois dernier entre le 18 et le 24 juin, a d'autre part annoncé M. John Telfer, du COJO. Il a toutefois indiqué que ce n'était pas à cause de la controverse entre le Canada et le CIO, mais plutôt dû au fait que les deux yachts n'avaient pas de laissez-passer émis par le comité olympique de Taiwan.

Plus tôt dans la journée, hier, le comité olympique américain a menacé de retirer la délégation

## L'histoire olympique 6

### Londres 1948 — Les traces de la guerre encore visibles

La guerre sino-japonaise en 1937, annule les Jeux de Tokyo. Le cycle olympique sera interrompu pour plus de dix ans par le deuxième conflit mondial. C'est Londres qui, renaisant de ses ruines, relance le mouvement. Toutes les traces de la guerre ne sont pas effacées. Ce seront les Jeux de l'austerité. En dépit de l'absence de l'Allemagne, de l'Union soviétique et du Japon, la participation atteint des proportions record.

Deux athlètes marqués les Jeux de 1948 de leur empreinte: le Tchecoslovaque Emil Zatopek qui entama son règne sur le demi-fond et le jeune (17 ans) décathlonien américain Bob Mathias. Malgré l'absence de deux de leurs meilleurs atouts (Gunder Haegg et Arne Anderson) désqualifiés pour professionnalisme, les Suédois s'adjugent cinq titres en demi-fond notamment. Les Américains n'ont jamais été autant menacés d'autant plus que les Jamaïcains démontrent la valeur de leurs sprinters.

Une mère de famille hollandaise Fanny Blanker-Koen devient la première grande vedette féminine de l'olympisme. Elle gagne quatre titres (100, 200, 80 m. haies et 4 x 100 m) et s'abstient de concourir en longueur dont elle détient le record du monde. De son côté, la Française Micheline Ostermeyer, pianiste de grand talent, s'adjuge deux titres (hauteur et poids).

Sans les Japonais, les Américains raflent presque tout en natation tandis que plusieurs individualités se signalent: première de plusieurs médailles d'or pour le Danois Paana Elvstroem (yachting), le Hongrois Laszlo Papp (boxe), le Suédois Gert Fredriksson (tir), le Français Christian d'Oriola (escrime). La Hongroise Ilona Schacherer Elek réussit la performance de conserver son titre au fleuret gagné douze ans plus tôt à Berlin.

Nations participantes: 59. Athlètes: 4.106. Nombre d'épreuves: 138 pour 19 disciplines.

## Helsinki 1952 — Emil Zatopek marque les Jeux de sa foulée

Simplicité et fraternité ont présidé aux Jeux d'Helsinki qui, grâce à la chaleur du peuple finlandais, connaissent une belle réussite.

L'athlétisme américain fait une ample moisson de médailles, mais les nageurs des États-Unis se heurtent de nouveau aux Japonais revenus. L'URSS a elle aussi repris sa place.

Emil Zatopek, sera le roi d'Helsinki. Il y gagne le 5000 le 10.000 — Par deux fois devant le Français Alain Mimoun — et le marathon. Son épouse, Dana, de son côté, gagne le javelot féminin. Les Jamaïcains se confinent sur courtes distances et les Australiens s'accaparent la suprématie en athlétisme.

Il suffit d'énumérer quelques noms pour évoquer Helsinki: le Brésilien Adhemar Ferreira da Silva (triple saut), le Soviétique Viktor Tchoukarine (gymnastique), les Américains Tom Keno (haltérophilie), Floyd Pa-

## Chris Evert a-t-elle remporté son dernier titre à Wimbledon?

LONDRES (AFP) — La présidente de la W.T.A. (Association des joueuses de tennis), le syndicat qui regroupe pratiquement toute l'élite mondiale du tennis féminin, a donné l'exemple. Chris Evert a gagné le simple-dames de Wimbledon, renouvelant ainsi son succès d'il y a deux ans et aussitôt après a affirmé: "Je ne reviendrai à Wimbledon que le jour où les prix accordés aux joueuses seront les mêmes que ceux des hommes".

Comme les organisateurs britanniques, soutenus par le syndicat des joueurs (A.T.P.), que préside l'Australien John Newcombe, ne semblent pas prêts à satisfaire les revendications des joueuses, Chris Evert a peut-être gagné hier, à l'âge de 21



L'Américaine Chris Evert, championne de Wimbledon pour la seconde fois en trois ans. (Téléphoto AP)

ans, son dernier titre de Wimbledon. L'Australienne Evonne Goolagong-Cawley, son aînée de 4 ans, qui tentait de renouer avec son succès de 1971, a échoué sur le fil, battue 6/3, 4/6, 8/6 après une lutte longue de deux heures.

Les 15.000 spectateurs, qui avaient une fois encore, rempli les tribunes du central, ne garderont certainement pas un très grand souvenir de cette finale. Les deux championnes furent loin de jouer leur meilleur tennis. Chris Evert voulait garder sa place de meilleure joueuse du monde que menace de lui ravir l'Australienne depuis le début de l'année.

Celle-ci, en effet, n'avait subi que trois défaites en dix tournois et gagnée, au début de l'année, les championnats internationaux d'Australie. La jeune Américaine sut, en fin de match, profiter de quelques erreurs de l'Australienne pour gagner trois jeux de suite (elle avait été menée 6/5) et réussir, pour la première fois de sa carrière, à vaincre une rivale qu'elle avait déjà souvent battue mais jamais encore sur herbe.

Avec son jeu qui s'adapte mieux à cette surface rapide qu'est le gazon, Evonne Goolagong réussit les points les plus brillants. Elle se montra plus vive, plus adroite à la volée. Mais elle dut subir les longs échanges imposés par un adversaire au jeu moins facile mais plus solide, plus régulier, et qui s'imposa à l'usure. Ce fut un match surtout intéressant en raison de son indécision jusqu'à la dernière balle. Celle-ci fut gagnée par Chris Evert, passant immédiatement l'Australienne au filet d'un long lob qui symbolisa ce qu'avait été, durant deux heures, cette finale.

## Défaite des Expos

ST-LOUIS (d'après AP) — Jerry Murphy et Don Kessinger ont produit des points en cinquième manche, hier soir, et les Cardinals de St-Louis ont enregistré une victoire 3-0 contre les Expos de Montréal. Les Cards ont soutenu efficacement leur lanceur partant, Lynn McGlothen, pour marquer leurs premiers points en 23 manches, aux dépens de l'artilleur montréalais Woody Fryman (8-6). Fryman n'a enregistré aucune victoire contre les Cards en 17 sorties.

Pour les Expos, c'était une huitième défaite en 10 matchs. Pour McGlothen, c'était un huitième blanchissage en carrière, dont il a profité pour porter sa fiche à 7-7.

## Les espoirs des nations 5

### États-Unis: redorer leur blason terni à Munich

NEW YORK (AFP) — Après le déclin de Munich, les États-Unis désirent redorer leur blason olympique à Montréal. Aux Jeux olympiques de 1972, les athlètes américains avaient obtenu trente médailles d'or de moins qu'à Mexico (53 contre 83). Comble du déshonneur, l'Union soviétique en avait glané 110 et, pour la première fois dans l'histoire des jeux modernes, battu les U.S.A. en basket-ball.

Cette défaite des basketteurs subie à la dernière seconde d'un match épiqué et controversé, l'affaire des sprinters Hart et Robinson, absents du 100 m., la défection du relais 4x400 m., avaient ému l'opinion publique américaine, à tel point que, trois ans plus tard, le président des États-Unis devait créer une commission d'enquête sur les sports olympiques. Malheureusement, les résultats n'en seront connus qu'après les Jeux de Montréal et, vraisemblablement, pas avant l'élection présidentielle de novembre.

Quoiqu'il en soit, les États-Unis crient revanche. La lutte contre l'URSS, et les nations montantes (Cuba, R.D.A., pays africains) constituera un critère intéressant à ces 21èmes olympiades.

La reconquête de la médaille d'or de basket (masculin) est ce

qui tient le public américain le plus à cœur, l'équipe U.S., conduite par Scott May, le fameux avant de 2 m. de l'Université d'Indiana, championne universitaire, et Adrian Dantley, semble assez forte pour assumer cette tâche.

Les États-Unis seront représentés par quelque 440 concurrents dont une centaine de féminines à Montréal. En raison de l'absence des Américains (non qualifiés) en water-polo, football, volley-ball et hockey-sur-gazon, la délégation sera numériquement moins importante qu'en 1972.

Comme dans les jeux précédents, les athlètes et les nageurs (160 hommes et femmes dont 33

étaient à Munich) devraient rapporter le gros des médailles (22 en athlétisme dont 6 d'or et 43 en natation dont 17 d'or en 1972). Les autres espoirs de médaille des Américains désirent outre le basket, dans la boxe, les plongeurs, la lutte libre, le tir et le tir à l'arc, les sports équestres et la voile.

En natation masculine, les États-Unis devraient conserver la suprématie mondiale grâce à leurs super-vedettes Jim Montgomery, Bruce Furniss, Tim Shaw et Brian Goodell (nage libre), John Naber (dos) et John Hencken (brasse). Chez les filles, par contre, la R.D.A. a énormément progressé depuis Munich et seule Shirley Babashoff peut prétendre s'imposer face aux "Wundermaedchen" (du 200 à 800 m.). La reine de la natation américaine sera au départ de sept épreuves dont deux relais.

En athlétisme, l'équipe U.S. semble plus redoutable qu'à Munich. C'est dans les sprints (Harvey Glance au 100 et Millard Hampton au 200, mais Steve Williams sera absent), au 400 m. (Maxie Parks), au 800 (Rick Wohlhuter), au marathon (Frank Shorter et Bill Rodgers) et dans les concours (le perchiste Dave Roberts, le discobole Mac Wilkins, le sauteur en hauteur Dwight Stones et le lanceur de poids Al Feuerbach, tous recordmen mondiaux) que les U.S.A. alignent les candidats les plus sûrs au titre olympique. Le match entre l'Américain Bruce Jenner et le Soviétique Nicolai Avilov au décathlon devrait constituer le point culminant de la rivalité sportive américano-soviétique.

En athlétisme féminin, les chances sont moindres et reposent sur Brenda Morehead (100 m.), Kathy Schmidt (javelot) et Kathy MacMillan (longueur) ainsi que, peut-être, sur Joni

Huntley (hauteur) et Madeline Manning (hauteur) (800 m.).

En plongeurs, la nouvelle étoile s'appelle Greg Louganis, 16 ans, tandis que le champion du monde Phil Boggs (tremplin) et son homologue Janet Ely (haut-vol féminin) sont des valeurs confirmées.

Dans les autres sports, l'Américain peut compter sur les boxeurs Howard Davis (légers) et Ray Leonard (Super-Légers), Dave Armstrong (plumes) et Chuck Walker (super-welters) sur le lourd Howard Tate ou Martin Stinson, sur le jeune archer, Darrel Pace, champion du monde, et ses tireurs d'élite dont le CDT. Lones Wigger, champion olympique, sur deux lutteurs (libres), les frères Peterson (82 kg.), médaille d'argent. En yachting sur ses barreaux dont Dennis Conner (tempête), skipper de "Courageous" dans la "Coupe de l'America", John Kolius (Soling), Peter Commette (Finn) et David McFaul (Tornado) et, enfin, dans les sports équestres, sur le champion du monde Bruce Davidson (concours complet), rival de la princesse Anne d'Angleterre, et ses excellents cavaliers Frank Chapot, Dennis Murphy, Benny Brown et Michael Matz et jumping.

## baseball

Ligue Nationale		Ligue Américaine	
Hier soir		Hier soir	
St-Louis 3, Montréal 0	New York 2, Chicago 1	New York 7, Cleveland 1	Baltimore 2, Detroit 1
Pittsburgh 10, Philadelphie 9	Houston 10, Cincinnati 7, 1-de-2	Boston 3, Milwaukee 0	Chicago 1, Texas 0
Los Angeles à San Diego	Atlanta à San Francisco	Oakland à Kansas City	Texas à Chicago
Aujourd'hui		Aujourd'hui	
Chicago, R. Reuschel (7-5) à New York, Seaver (8-5), 14h15	Philadelphie, Carlton (7-3) à Pittsburgh, Medich (5-6), 14h15	California, Ryan (6-8) ou Hartzell (0-2) à Minnesota, Singer (6-3), 14h15	Texas, Briles (6-5) à Chicago, Barrios (1-3), 14h15
Atlanta, Ruthven (9-7) à San Francisco, D'Acquisto (0-4), 16h05	Houston, Cosgrove (3-4 à Cincinnati, Alcala (7-2), 19h	New York, Holtzman (5-6) à Cleveland, Hood (2-4), 14 h 15	Baltimore, Cuellar (4-8) à Detroit, Fidrych (8-1), 20 h
Montréal, Rogers (2-5 à St-Louis, Denny (3-4), 20h	San Diego, Freisleben (6-2) à Los Angeles, Rhoden (7-0), 22h	Oakland, Bosman (2-0) à Kansas City, Leonard (7-3), 20 h 30	Boston, Jones (1-0) à Milwaukee, Broberg (1-6), 20 h 30

LIGUE NATIONALE			
Section Est			
	g	p	moy. diff.
PHILADELPHIE	50	20	.714
PITTSBURGH	41	29	.586
NEW YORK	40	37	.519
ST-LOUIS	31	42	.425
CHICAGO	30	43	.411
MONTREAL	24	43	.358
Section Ouest			
CINCINNATI	46	29	.613
LOS ANGELES	42	35	.545
SAN DIEGO	40	36	.526
ATLANTA	34	41	.453
HOUSTON	34	41	.453
SAN FRANCISCO	31	47	.397
LIGUE AMERICAINE			
Section Est			
	g	p	moy. diff.
NEW YORK	44	27	.620
CLEVELAND	37	34	.521
DETROIT	35	36	.493
BOSTON	35	36	.493
BALTIMORE	35	38	.479
MILWAUKEE	26	42	.382
Section Ouest			
KANSAS CITY	44	28	.611
TEXAS	40	31	.563
OAKLAND	37	38	.493
CHICAGO	34	38	.472
MINESOTA	33	39	.458
CALIFORNIE	32	45	.416

## Hopkins et Keeling à Montréal: Jones et cinq autres à Hamilton

Les Alouettes de Montréal ont annoncé hier qu'ils ont acquis les services du demi offensif Andy Hopkins ainsi que les droits sur le quart Jerry Keeling, maintenant à la retraite, des Tiger Cats de Hamilton. Les deux passent aux Alouettes en échange du quart Jimmy Jones et du garde défensif Lewis Cook, du demi recrue Jimmie Edwards et du garde Darryl White, tous des Américains, et des Canadiens Bert Evans, un garde, et du plaqueur défensif Gord Stewart.

Andy Hopkins, 26 ans, a débuté dans la Ligue canadienne en 1973, avec les Cats, après une saison avec les Oilers de Houston, de la Nationale. Il avait mené la section est de la LCF avec 1,223 verges en 223 portés. Il avait fait partie, cette année-

là, de l'équipe d'étoiles de la section est.

L'année suivante, il a raté de peu les 1.000 verges, et n'a pas joué l'année d'après, à cause d'une fracture au bras, par la suite aggravée. En trois ans avec les Cats, il a couru 2.629 verges en 552 tentatives, pour une moyenne de 4.8 verges par porté.

Quant à Keeling, un vétéran de 15 saisons dans la LCF, il ne pourra pas endosser l'uniforme des Alouettes cette année, car il a annoncé sa retraite après la date limite du 15 juin dernier. Il a joué avec les Stampedeers de Calgary au cours des huit premières années de sa carrière, en tant que demi défensif, puis s'est converti en quart. En 1973, il a mené les Rough Riders d'Ottawa à la coupe Grey, con-

### COMMENT FAIRE DE LA VOILE

## COURS D'ÉTÉ

du 7 juin au 27 août

**DURÉE:** Chaque cours comprend 5 leçons de 4 heures. Le matin, l'après-midi, le soir ou le week-end.

**NIVEAUX:** Initiation à la voile, perfectionnement.

**ENTRAÎNEMENT:** Sur l'eau avec quelques cours de théorie.

**LOCATION DE BATEAUX:** Lésars, Code 40 et le Skim.

**CONTENU:** Apprendre à gréer son bateau, le démanteler, le mettre à l'eau, le mettre au sec, comment arriver à quai ou aborder sur une plage. Apprendre à régler la voile pour le près, le large et le vent arrière, etc.

**LE COÛT:** \$70 hebdo \$45 hebdo (12-14 ans)

**ÉCOLE DE VOILE DE POINTE-CLAIRE**

90, Lakeshore Road, P.C.

Directeur: Stefan Marshall

**Renseignements: 695-1652**

Spécialistes en enseignement de voile

# le roi des gitans

exclusif

Cette semaine est publiée à Paris, aux Éditions du Seuil, **Le Roi des Gitans**, par Peter Maas, traduit de l'anglais par Maurice Manly. En accord avec le Seuil, Le Devoir reproduit ici trois extraits de cette fascinante chronique d'une nation aux traditions millénaires, une nation dont les filles et les fils sont implantés en Amérique où se situe l'action de ce livre. Copyright Le Seuil

Depuis l'apparition des Tsiganes aux États-Unis, le seul changement visible dans leur mode de vie a été de voyager en voitures remorquées des "caravanes", au lieu d'utiliser chevaux et charrettes bâchées, et, bien que la majorité d'entre eux continuent à se déplacer aussi incessamment qu'autrefois, ils le font plutôt par cellules familiales que par caravanes tribales comme jadis. A tous égards, les Tsiganes se sont facilement adaptés à l'Amérique moderne, et pourtant ils obéissent encore à des coutumes aussi antiques que le *mahrimé*, par lequel un homme et sa famille peuvent être rendus instantanément "impurs" — c'est-à-dire complètement bannis de la société dans la sous-culture tsigane —, si une femme, à cause d'un affront réel ou imaginaire, voire quelque querelle, lève sa jupe avec mépris et lui montre son sexe.

Il y a d'ailleurs d'innombrables formes de *mahrimé*, plus ou moins graves, et les Tsiganes les prennent toutes très au sérieux. Dans une maison, une femme ne peut jamais passer devant un homme ou entre deux hommes, elle doit les contourner. Aux repas, elle doit toujours servir l'homme par derrière et ne peut jamais se pencher transversalement vers lui pour lui passer un plat. Si elle est assise et qu'elle porte une robe ordinaire, elle doit couvrir ses jambes avec un manteau ou une couverture. Quand un Tsigane va aux toilettes, il doit se faire accompagner d'un autre qui se tient devant la porte, même fermée à clé, pour le protéger contre l'entrée, accidentelle ou délibérée, d'une personne du sexe opposé. La

femme est considérée comme impure au-dessous de la taille; s'il arrive à un Tsigane mâle de toucher la jupe d'une femme et de manger sans s'être lavé les mains, il devient *mahrimé*. De même, si un Tsigane de l'un ou l'autre sexe, se mouche puis mange sans s'être lavé, il est *mahrimé*. La vaisselle et les ustensiles de cuisine doivent être lavés dans un endroit séparé de celui réservé aux ablutions. Et le Tsigane qui, en toute innocence, se lave les mains dans un évier destiné à la vaisselle, est *mahrimé*. En sens inverse, si une fille distraite rince une petite cuillère dans un récipient qui sert à se laver les dents ou à faire des gargasimes et qu'elle pousse l'oubli de tous ses devoirs jusqu'à replacer la cuillère dans un tiroir avec d'autres ustensiles, tout le contenu du tiroir doit être jeté immédiatement. Le *mahrimé* ne peut être effacé que par un processus complexe qui, selon la gravité, peut exiger l'écoulement d'un certain délai, la convocation d'un conseil — le *kris* —, pour examiner l'affaire, le pardon des personnes présentes au moment de la transgression, et souvent une visite du coupable repentant à l'église où il doit allumer des cierges, prier et jurer que, quel que soit son forfait, il a été commis sans préméditation.

Si sottes qu'elles puissent paraître, la plupart des formes de *mahrimé*, toutes axées sur le sexe et l'hygiène, remontent à la vie caravanière plusieurs fois séculaire des Tsiganes; elles ont des raisons pratiques et sont nées du désir de préserver un semblant d'ordre social. Toutes les histoires relatives au nettoyage des ustensiles de cuisine

et à l'hygiène personnelle viennent du temps où une caravane, campée au bord d'une rivière, avait une partie du cours d'eau affectée à chaque usage déterminé; le point le plus haut en amont servait à puiser de l'eau pour boire et pour faire la cuisine; puis venait un endroit pour le bain, et ensuite l'eau destinée aux chevaux, pour la lessive en général, et, en dernier, pour le lavage du linge des femmes ayant leurs règles. La promiscuité sexuelle des femmes était en danger constant lorsqu'on vivait ainsi entassé, et les interdits rigoureux concernant les femmes avaient pour but de les entourer d'une barrière infranchissable jusque dans le moindre détail de la vie quotidienne. Le *mahrimé* jeté en levant leurs jupes contribuait à les protéger contre toute attaque, car la pire punition imaginable a toujours été pour un Tsigane d'être banni de sa tribu.

Mais il y a encore d'autres tabous. Par exemple, quand une femme met au monde des jumeaux, l'un des deux est immédiatement vendu à une autre famille à cause du mauvais sort qu'il attirerait sur la mère si elle les gardait tous les deux. Voilà qui peut paraître irrationnel pour un peuple qui profite tant des superstitions des autres, mais il faut bien comprendre que la seule chose vraiment contradictoire chez les Tsiganes serait l'absence de contradictions. Malgré l'image d'une existence romantique et sans souci, la leur est en fait souvent cruelle, et la discipline rigoureusement imposée. D'une part les Tsiganes se plaignent avec raison d'être persécutés; d'autre part, ils se sentent obstinément à part du reste de la société et ont eux-

mêmes des préjugés raciaux féroces, notamment à l'égard des Noirs. L'homme est le dominateur absolu, mais c'est la femme qui fait pratiquement tout le travail et gagne l'essentiel du revenu. Les Tsiganes envient ouvertement le monde du *gadjo*, mais le méprisent en secret. Sur ce point, à en juger par leur existence, ils n'ont sans doute pas tort. Non seulement ils ignorent les contraintes, légales et autres, qui pèsent sur le citoyen ordinaire, mais ils se débrouillent très bien. Depuis un nombre incalculable d'années, une des plus vieilles escroqueries tziganes, le *boujo*, continue à fonctionner sur des *gadjo* crédules, comme si chaque tour était enregistré d'avance; en fait, avec la diffusion de films et de livres comme *L'Exorciste* et d'autres formes de renaissance dont Satan a bénéficié récemment, les affaires marchent mieux que jamais.

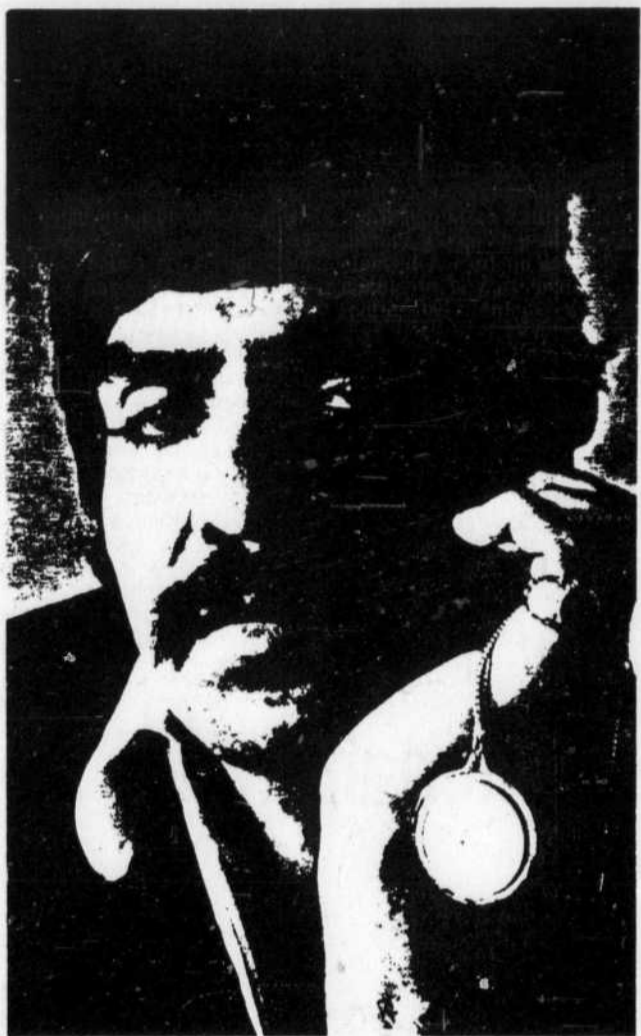
Maintenant, en 1969, à la clinique de Park East où tout allait finir, le Roi Tene livrait une dernière bataille. Après son admission, le 14 octobre, son état s'améliora notablement pendant trois jours. Mais il semblait bien, au milieu de tous les Tsiganes qui l'entouraient, le seul qui fut prêt à faire face à la réalité de la situation, et c'est le 17 qu'il lâcha la décision qui allait faire l'effet d'une bombe, le legs de ses biens symboliques les plus précieux à son petit-fils, Steve Tene: "Je laisse le médaillon et la bague au petit Steve pour qu'il devienne quelqu'un de bien". Comme m'a dit l'un des Bimbo présents à son chevet: "On ne lui a pas fait de remar-

que là-dessus à ce moment-là, personne. Parce qu'à ce moment-là, on pensait seulement à lui. On croyait pas qu'il allait mourir, vous voyez, alors on se disait qu'on pourrait en discuter avec lui quand il serait remis." Mais, le 18, il commença à décliner. "Déficience cardiaque", dit sommairement le rapport médical. Les trois jours suivants, il eut des hauts et des bas, il s'accrochait, mais perdait des forces à chaque crise. Le 22, il était encore plus faible. Pour la première fois, il avait de la fièvre, on lui injecta un médicament au goutte à goutte; les voies respiratoires étaient toujours dégagées, mais il se plaignait d'avoir froid aux mains et aux pieds. "La mort subite du patient est survenue à 1 h 40 de l'après-midi," conclut le rapport médical.

L'un de ses derniers vœux fut que le drapeau américain et le drapeau russe flottent à la fois sur son enterrement. Le cas du second suscita d'après discussions, jusqu'au moment où un ancien fit la réflexion que toute la tribu serait maudite si l'on n'honorait pas les vœux du mort. Le consultant de Russie ne se fit pas trop prier pour fournir un étendard soviétique, mais tout le monde se dit alors qu'il risquait d'arriver quelque chose de fâcheux à un cortège dont le drapeau rouge, avec faucille et marteau, ne passerait pas inaperçu. Une délégation de Bimbo alla donc réclamer et obtint de l'Hôtel de Ville une escorte policière. Le maire John Lindsay envoya un télégramme de condoléances, ce qui mit les Bimbo en rage, car ils trouvaient qu'il aurait dû venir en personne. Selon l'expression d'un journaliste d'une chaîne de télé-

vision locale qui avait fait un reportage sur l'événement: "Ce n'était pas un enterrement comme on en voit tous les jours." La veillée mortuaire, qui eut lieu aux Pompes funèbres Walter B. Cooke, au coin de la Quatre-vingt-cinquième Rue et de la Troisième Avenue, dura trois jours et trois nuits. Pour accueillir la foule, la maison Cooke ouvrit d'abord une, puis deux de ses plus grandes salles du rez-de-chaussée. Mille Tsiganes au moins vinrent rendre hommage au défunt. Le cercueil en bronze, qui avait coûté mille dollars, fut laissé ouvert, selon la coutume tsigane, le corps étant recouvert d'un voile de dentelle blanche. Les visiteurs jetaient de l'argent dans le cercueil pour payer au défunt les frais de son voyage dans l'au-delà, et de temps à autre une bouteille de whisky pour éteindre sa soif future. Il y eut des dizaines de "couronnes", beaucoup d'entre elles brodant sur le thème du jeu (une tête de cheval, un ticket de tiercé, une carte de tarot, une paire de dés montrant un quatre et un trois) et dominées par un énorme arc-en-ciel fleurissant une porte symbolique. Bien que ce fut interdit par la loi, on passa de la nourriture, dindes, jambons, etc., pour les fenêtres de l'établissement funéraire; les Tsiganes assemblés burent, mangèrent, bavardèrent, sommeillèrent, jouèrent aux cartes et, d'une façon générale, se mirent en courant des affaires les uns des autres.

Le cortège funéraire lui-même fut précédé de deux porte-drapeaux, un pour le drapeau américain et un pour le drapeau soviétique, et d'une fanfare de huit musiciens qui jouèrent divers hymnes patriotiques et religieux. Il causa un embouteillage mémorable en descendant solennellement vers la cathédrale de la Sainte-Vierge, église orthodoxe russe du sud-est de Manhattan. Il y eut un moment de tension, le prêtre qui officiait objectant à la présence d'un étendard communiste sur son autel, mais le problème fut résolu par un supplément de contribution en numéraire aux bonnes oeuvres de la paroisse, au nom du roi défunt. Après l'office des morts, un cortège automobile suivit la dépouille du Roi Tene jusqu'au cimetière de Hollywood, dans le New Jersey, où il allait reposer à côté de la Reine Mary et entouré d'autres Tsiganes qui avaient acheté des concessions en cet endroit. On ouvrit le cercueil une dernière fois, le temps d'y jeter encore de l'argent (des billets et des pièces d'or) ainsi que quelques flasques de liqueurs et de vin, puis la face du vieillard fut définitivement cachée et le cercueil descendu



dans la tombe, et c'est alors que commencèrent les pleurs et les lamentations. Dans le but d'essayer de contrôler les Tsiganes, la Préfecture de Police de New York tient à jour des tableaux couverts de cercles, de carrés et de flèches sur les différentes tribus et leurs rapports, procédé du même genre que celui utilisé pour les familles de Mafiosi. Pour parvenir à s'y retrouver dans le dédale des changements de noms des *Rom* et de leurs déplacements incessants, la police doit compter dans une large mesure sur des photographies, afin de déterminer qui est qui et qui se trouve où. L'inspecteur Eddie Coyne et de ses collègues étaient donc fort affairés à prendre des instantanés lors d'une occasion aussi unique que l'enterrement du Roi Tene Bimbo. Son collègue se montrant étonné de la foule qui était venue, Coyne lui dit: "Il ne sont pas venus pour lui rendre hommage. Ils veulent seulement s'assurer qu'il est bien mort".

## Le Livre vert de Jean-Paul L'Allier

# 3) Le noeud : le Conseil de la culture du Québec

par

VICTOR-LEVY BEAULIEU

Je l'ai déjà écrit: dans son Livre blanc, Pierre Laporte proposait une politique culturelle traditionaliste: celle-ci part d'en haut, au moyen de structures administratives entièrement contrôlées par le gouvernement, donc forcément élitistes. Dans son document de travail, Jean-Paul L'Allier inverse la proposition: c'est le consommateur du produit culturel qui est important et c'est lui que dorénavant on entend rejoindre. En tous les cas, c'est à partir de lui qu'on aimerait mettre en oeuvre une véritable politique culturelle qui répondrait à ses besoins et à ses aspirations.

Comme on voit tout de suite, il y a un monde entre celui du Livre blanc de 1965 et celui du Livre vert de 1976. Mais cela s'explique aisément et Jean-Paul L'Allier l'explique assez bien tout au long de son document de travail. Depuis 1965, la notion même de la culture a beaucoup changé. Dans la société post-industrielle, la culture est devenue pour ainsi dire globale et s'inscrit dans toutes les manifestations de la vie quotidienne. De sorte que les arts dits traditionnels (la musique, la peinture, la littérature et le

théâtre) n'ont plus ce rôle prépondérant qu'ils ont toujours eu dans nos sociétés. D'autres formes sont venues: la radio, la télévision, le cinéma et, plus généralement, l'audio-visuel. De même, la culture a débordé sur tous les autres aspects de la vie: on ne peut plus parler d'écologie sans y faire intervenir la culture. C'est vrai également pour l'architecture, le tourisme, le design, l'affichage public, etc. Dans le Rapport au Tribunal de la culture, Marcel Rioux expliquait pertinemment bien cette évolution de la notion de la culture et ce qu'elle signifie maintenant:

"Ne faisons que retenir ici que cette notion de la culture et la réalité qu'elle veut cerner concerne l'ensemble des conduites individuelles et collectives, autant économiques que politiques et la vie quotidienne autant que la vie intellectuelle. La culture — le monde des valeurs, des représentations, des signes et des symboles — se manifeste dans l'économie — définie comme le processus de production des biens et des services — aussi bien que dans le politique — défini comme l'organisation du pouvoir."

Il semble bien que Jean-Paul L'Allier partage les vues de Marcel Rioux. C'est pourquoi il voudrait que le ministère des Affaires culturelles agrandisse le champ de ses activités, se décloisonne en quelque sorte. L'idée est généreuse et tout à fait actuelle. Jean-Paul L'Allier l'exprime adéquatement en disant que le ministère doit devenir la conscience culturelle de l'État. Pour y arriver, il n'y a pas trente-six moyens, mais un seul: que le ministère participe à l'élaboration et ait son mot à dire dans tous les domaines concernant, même de façon générale, la culture. C'est pourquoi on trouvera désormais au ministère, dit Jean-Paul L'Allier, "des professionnels connaissant à fond les structures et le fonctionnement des secteurs de l'éducation, des Affaires intergouvernementales, des Affaires sociales, du Tourisme, du Loisir et des Parcs, de l'Équipement, de l'Industrie et du Commerce ainsi que les mécanismes et les structures existant sur le terrain et les différents réseaux correspondant à chacun de ces secteurs d'activités."

C'est donc d'abord une profonde réforme administrative

qu'entend mener Jean-Paul L'Allier. Cette réforme sous-tend tout le reste. Ce qu'en dit le Ministre est d'ailleurs la partie la plus intéressante de son document. Cela prend tout un chapitre, de la page 206 à la page 213. Voici ce qu'il en est. Jean-Paul L'Allier veut créer ce qu'il appelle le Conseil de la culture du Québec. Reprenant l'idée avortée du Conseil provincial des Arts et celle d'un Institut culturel québécois (selon le livre blanc de Pierre Laporte), il rajoute la formule et lui donne un tout autre sens. Même si ça peut paraître long, il est essentiel de citer les grands objectifs de ce Conseil:

- contribuer à l'accessibilité de la culture québécoise, de la culture des pays de langue française ainsi que de la culture de tous les pays et de tous les grands ensembles culturels qui ont contribué au cheminement de l'homme vers la civilisation;
- promouvoir la littérature, la peinture, la sculpture, les arts graphiques et, de façon générale, les arts plastiques, la danse, la chanson, la musique et l'artisanat québécois, ainsi que les activités artistiques, théâtrales, musicales et artisanales au

Québec;

- contribuer à la conservation et à la popularité du patrimoine artistique, artisanal et traditionnel québécois, notamment le patrimoine amérindien et esquimaux, et favoriser ses nouvelles formes d'expression;
- contribuer à la création d'un meilleur environnement culturel au Québec;
- favoriser l'intégration des Néo-Québécois à la culture québécoise en leur fournissant une meilleure connaissance de cette culture et en encourageant la population à mieux connaître celle des pays d'origine des Néo-Québécois;
- favoriser la participation de la population au processus culturel;
- conseiller le ministre.

À peu de choses près, c'est, au niveau des intentions, le Conseil des Arts fédéral... à la sauce québécoise. Comment pourrait-on ne pas être d'accord avec le principe même de cette réforme et les objectifs visés? Mais là où le bât blesse, c'est dans la structure même de ce fameux Conseil. Poussant loin l'idée de la régionalisation, Jean-Paul L'Allier veut en donner le contrôle à la province. Sur dix-neuf mem-

bres, dix représenteront la province. Montréal et Québec ne comptent que pour une seule voix chacune. Sans s'en rendre compte sans doute, Jean-Paul L'Allier reproduit ainsi cette aberration qu'est notre carte électorale québécoise: un milieu rural sur-représenté par rapport aux grands ensembles urbains. Si l'on considère que près de quatre millions de Québécois vivent dans la région de Montréal et dans celle de Québec, on admet mal que le Ministre, dans la composition du Conseil de la culture, ne tienne pas compte de cette réalité. Peut-être rétorquera-t-il que cette aberration est en partie corrigée parce que les représentants des régions auront une fonction consultative seulement et qu'au Comité exécutif seuls les présidents des conseils régionaux de Montréal et de Québec siègeront en tant que membres permanents. Mais telle que l' imagine Jean-Paul L'Allier, la composition du Conseil me semble être une erreur profonde. Pour la raison déjà mentionnée mais également pour une autre, qui me paraît encore plus grave.

Souvent dans son Livre vert, Jean-Paul L'Allier parle de dé-

politiser le ministère, pour que le ministre n'en assume pas seul les pouvoirs. C'est de là que vient l'idée de la régionalisation (dont j'aborde plus loin les implications) et celle qui précède à la création de ce fameux Conseil de la culture du Québec. Pourtant, ce n'est pas sans étonnement qu'on lit que les membres du Conseil, sauf les présidents régionaux, seront nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation (seule) du ministre. Autrement dit, tous les pouvoirs réels qu'aura le Conseil seront assumés par des gens choisis par le ministre. Toujours du point de vue de la démocratisation tant recherchée par Jean-Paul L'Allier, c'est un coup dur. Comment le Conseil échappera-t-il au cercle vicieux dont, par sa création même, on voulait sortir? Ne risque-t-on pas de ne trouver comme membres de ce fameux Conseil des gens qui y seront nommés pour services rendus, non pas particulièrement à la culture mais à tout ce qui grenouille derrière?

La encore, les garanties ne me paraissent pas suffisantes pour qu'on puisse crier victoire. Personnellement, j'ai bien l'impression que veut venir pas, ce

fameux Conseil peut et pourra devenir la créature du ministre. C'est dangereux parce que ça fausse les idées généreuses de participation qu'a par ailleurs le ministre. Mais ces idées de participation risquent de ne rien dire, d'autant plus que les représentants régionaux au Conseil n'agissent qu'à titre de consultants. Ce qu'on peut déjà appréhender, c'est qu'une fois le mythe de la participation dégonflé, ces fameux Conseils sans pouvoir deviendront des choses mortes. Il ne peut en être autrement dans un système qui veut bien de la participation en autant qu'elle n'oblige à rien de la part de ceux qui l'offrent. La création du Conseil de la culture du Québec est trop importante pour qu'on ne demande pas au ministre de bien en voir les implications avant de passer à l'action. Dans sa forme actuelle, ce Conseil pourrait bien n'être qu'un leurre et ne faire que reproduire ce que nous connaissons déjà, c'est-à-dire une mainmise sur la culture par un petit groupe d'hommes créatures du ministre. Quand on songe aux précédents de Monsieur L'Allier, cette idée n'a rien pour nous faire grimper dans les rideaux.

# Lettre à un enfant jamais né voir maman... papa travaille !

par  
MONIQUE ROY

Oriana Fallaci (1) est une journaliste italienne très connue. Intelligente, belle, riche, célèbre. Un jour, surprise, dérangée, émue, révoltée, émerveillée, agacée, paniquée, contente, prise au piège, elle sait qu'elle est enceinte. S'engage alors, avec cette parcelle d'espoir de vie, un long monologue, tendre, ambigu, à la fois doux et violent. Elle vit une longue rêverie un peu mélo comme seules peuvent et savent le faire les femmes enceintes.

Puis, un jour, ça se complique: pour mener à terme cette grossesse, elle devra se reposer beaucoup, rester couchée, suspendre ses activités. Ça y est: l'enfant est — déjà — le tyran. Oriana Fallaci refuse. Elle doit faire un reportage avec des hommes d'État de plusieurs pays. Elle le fera: "Mon patron m'a redit sa compréhension, mais il a ajouté qu'il faut respecter ses engagements: une femme enceinte ne peut quitter son emploi qu'au sixième mois. Il m'a également rappelé le voyage, en me menaçant, avec une politesse perfide, d'en confier la charge à un homme parce que un homme est à l'abri de certains accidents." Elle a déjà

une place, sa place, dans un monde d'hommes, elle ne va pas la perdre: "Tu t'es insinué en moi comme un voleur, et tu m'as volé mon ventre, mon sang, mon souffle. Et maintenant tu voudrais me voler mon existence entière. Je ne te le permettrai pas." Elle part donc. Triste et pas tranquille. L'accident prévu se produit.

Après, c'est de nouveau le monologue, la rêverie, douloireux, écorchés et irréels, comme seules les femmes qui ont perdu un espoir d'enfant désirent en fabriquer. Puis... il faut bien vivre. Il faut sublimer, transcender, accepter: "La vie ne meurt pas."

Bien sûr! Mais pourquoi une femme doit-elle toujours payer — d'une façon ou d'une autre — son choix d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants? Et ce choix, pourquoi est-il encore si difficile et si définitif? Ce petit livre émouvant n'apporte aucune réponse, c'est un témoignage de plus, un document de plus à verser au dossier de l'inconfort quotidien des femmes.

Toutes les grossesses ne sont pas aussi compliquées. C'est un sursis et la tyrannie ne commence habituellement que les

neuf mois réglementaires terminés. "Le-tube-de-l'éte" (2) en cette année 1 (ou 0) est piégé. En général, ces romans se lisent vite et bien, en un après-midi de soleil, en vacances. C'est brillant, facile, agréable, ça ne porte ni à conséquences ni à réflexion. On referme le livre, on réveille un peu et puis on part se baigner avec ses enfants. Attention! Pas ce-tube-de-l'éte là. Car s'il se lit vite et bien, d'une traite, sans presque relever les yeux, une fois la lecture terminée, on a presque peur de regarder ses enfants et de voir distinctement leurs armes.

Françoise Dorin a dessiné un microcosme où s'agitent tous les problèmes majeurs que vivent présentement les hommes, les femmes, les enfants.

Dans ce monde en profonde mutation, où les femmes ont envie de jouer un rôle qui dépasse "les confitures et les réunions de parents", où les femmes ont envie d'être aussi autre chose que mère, ont simplement envie d'être mère comme on se père, sans renier leur individualité, dans cette société bousculée, l'enfant n'a plus de place. On se le renvoie comme une balle de tennis et il reste bien souvent

accroché au filet. Dans un style nerveux et caustique — bien parisien c'est entendu, quoiqu'une chatte québécoise y reconnaît fort bien ses petits — Françoise Dorin met en situation des personnages qui essaient de réussir sur tous les fronts... et qui échouent. La fin de ce livre grave, à l'humour acide, est d'une tristesse qui laisse fort peu d'espoir.

Le mérite de Françoise Dorin est d'avoir su doser: toutes les femmes ne sont pas parfaites et tous les hommes ne sont pas des salauds, c'est une question d'individu, non de sexe. Mais il arrive quand même que l'équilibre des nouveaux rapports de forces n'étant pas tout à fait au point, la société donne plus de moyens à l'homme pour attaquer ou se défendre... et gagner.

Ce livre n'est pas une charge contre l'enfant. Ce n'est pas un livre contre. C'est un livre pour. Pour qu'on ouvre enfin toutes les digues. Pour que soit faite enfin la lumière. Pour que la liberté s'épelle de la même façon pour les hommes et les femmes. Les responsabilités aussi. Pour que la vérité soit dite et non entouée sous l'amertume, la culpabilité et les larmes. Pour que

## culture et société



Oriana Fallaci

changent ces critères qui font que dans une même situation un homme est un gentleman et une femme un monstre inqualifiable. Pour que toutes les Agnès du monde ne soient plus flouées. Pas plus que tous les Vincent. Ce n'est pas une dénonciation de l'enfant, c'est un miroir tendu aux adultes, un miroir qui, fidèlement, leur renvoie leurs aspirations légitimes, leurs immenses espoirs mais également leurs limites, dont certaines indéterminées.

"Va voir maman... papa travaille" est un coup de tonnerre dans les certitudes, un écho aux frustrations, aux idées confuses, c'est un profond soupire de tristesse, une joyeuse utopie qui voudrait reconstruire l'amour éternel, la maternité glorieuse, la paternité assumée, le travail épanouissant, la carrière réussie... et quoi encore? les enfants heureux...

(1) Lettre à un enfant jamais né, Oriana Fallaci, Flammarion.

(2) Va voir maman... papa travaille! Françoise Dorin, Robert Laffont.

# Estuaire

## Une nouvelle revue de poésie

par  
PHILIPPE HAECK

Personne n'ignore le petit nombre de lecteurs de poésie; on prend même assez souvent prétexte de lui pour contester la valeur de la poésie, son utilité pour une société. On peut alors rester surpris quand on voit le nombre de recueils qui paraissent chaque année — il y en aurait eu 135 l'an dernier! — et encore plus surpris quand quelques poètes décident de lancer une revue de poésie. C'est pourtant ce qui vient de faire le peintre Claude Fleury, collaborateur artistique de Gilles Vigneault depuis 1959, et les poètes Jean-Pierre Guay, Pierre Morency et Jean Royer. Le numéro un de la revue Estuaire est paru en mai. Cette revue veut devenir un "lieu de rencontre animé du désir de multiplier la création, de se manifester, de témoigner, de provoquer, de proposer un avenir à notre liberté" et un "lieu ouvert (qui) accueillera les créateurs d'ici et d'ailleurs engagés dans le même sentiment d'urgence qui anime son groupe de création".

On dira sans doute qu'il n'y a là rien de neuf; on est habitué à entendre parler les poètes, les artistes d'urgence à propos de la création individuelle et collective. S'il n'y a là rien de neuf il y a là cependant quelque chose de nécessaire: c'est sans doute à cause de cette nécessité que le petit nombre de lecteurs de poésie ne disparaît pas — peut-être qu'il atteint parfois les dizaines de mille: L'Homme rapaillé de Gaston Miron a déjà été vendu à 25,000 exemplaires. Que Fleury, Guay, Morency et Royer aient décidé de grossir ce petit nombre en faisant de leur revue un lieu de création pour les poètes de la région de Québec — "De Québec, la revue ESTUAIRE risquera de faire basculer le pays à l'est, y comblant un vide et un silence presque suicidaire" — on ne peut que s'en réjouir et espérer qu'elle atteigne la force de La Barre du jour entre 65 et 72 ou celle des Herbes Rouges depuis 73 à Montréal.

Ce premier numéro est à l'exception d'un poème de Jacques Garneau composé de textes de Morency, Royer et Guay. Des textes de Morency je retiens non ses poèmes. "Ceci est un texte d'adieu" où la rhétorique ne bénéficie pas du support oral ou "Trois poèmes" où il y a ces deux bons vers:

Je n'avais de maison que dans le tumulte des guêpes (nous étions fermés dans les familles comme des gorges) mais le texte "Poésie sur le toit" où il

raconte ses débuts poétiques: "Comme plusieurs de mes camarades et presque tous les lyreux de cette ville peureuse je suis venu à la poésie par la porte de l'aliénation." Que les poètes de Québec soient venus à la poésie par la conscience de l'aliénation ou plutôt le vécu aliéné explique leur admiration pour Gaston Miron, admiration qui se marque au niveau du style par une écriture plus métaphorique que celle des jeunes poètes des Herbes Rouges. Il faut un certain courage pour dénoncer l'"idéologie creux" des débuts: "Très souvent je me voyais comme un être à part dans la fureur du monde, je me polissais comme un faux rejeton, j'avais honte de mes origines modestes. J'écrivais des histoires qui se passaient à mille milles de la vie immédiate, je calquais le style opulent des auteurs, je courbais la nuque dans le carcan des maîtres. Longtemps ma tête fut le réservoir affolé de toutes les connaissances apprises". Ce qui est dénoncé ici comme un comportement individuel devrait l'être surtout comme un comportement collectif — Morency dit d'ailleurs "comme plusieurs de mes camarades" — résultant d'un enseignement mystifiant de la littérature: l'exotisme de la poésie romantique et symboliste française présentée comme modèle, non pas modèle par quoi on apprend à écrire, à travailler dans la langue comme d'autres travaillent dans le bois, mais modèle qui est un carcan à la création, qu'il faut suivre à la lettre (passant à côté de l'esprit bien sûr!) parce qu'il est étié, qu'une fois pour toutes par les auteurs de manuels scolaires comme l'oeuvre du génie littéraire x ou y. Que Morency ait réussi à sortir son cou d'étudiant de lettres du carcan des études littéraires académiques, qu'il soit "là où ça s'ouvre, là où ça commence. A l'estuaire." ne peut qu'inspirer confiance, donner la chance à une poésie neuve d'apparaître.

Les poèmes de Jean Royer participent de la même chaleur, de la même générosité que ceux de Morency:

nos paroles rallument  
la lampe du matin  
ce ne sont cependant pas ces poèmes du "Retour à l'île" qui me retiennent mais ses trois textes critiques qui montrent que les poètes se sont débarrassés de leurs peurs politiques (en parlant de sa poésie Morency dit "je lui ai serré les ouïes pour qu'elle se relève de ses peurs politiques"). Le premier texte,

"Lettre pour manifester Jean-Gérard Théodore" est un montage de citations du poète de l'île Maurice qui dénonce le colonialisme; Théodore était venu en août 74 à Québec participer à la Superfrancofête: depuis on a cherché en vain à communiquer avec lui, on suppose qu'il a été emprisonné à son retour. N'aurait-il pas déclaré à sa venue: "Je suis venu ici pour parler. Je sais: la censure m'attend. La répression. L'état d'urgence. Des voix diront que j'ai tort. Mais aujourd'hui je parle au nom des jeunes qui ne peuvent pas parler et qui ont peur: s'ils disent ce qu'ils pensent, ils sont enfermés demain." Le deuxième texte critique raconte la vie du groupe "Poètes sur parole" en 1969-1970, son rôle d'animation culturelle dans la région de Québec. Et le troisième "La Murale du Grand Théâtre de Québec" est le journal que Royer a tenu de janvier à avril 1971 sur cette affaire: on se souvient que le sculpteur Jordi Bonet avait sculpté sur sa murale en béton des phrases de Claude Péloquin dont la fameuse phrase qui avait soulevé l'indignation de Jean-Noël Tremblay et de Roger Lemelin: "Vous êtes pas écorchés de mourir bandes de caves, c'est assez!" A propos de cette affaire Royer écrit: "Cette tragique affaire de la murale du Grand Théâtre de Québec nous a fait voir une société aux prises avec les ombres du fascisme"; à lire son journal on pense plutôt que c'est là un épisode comique digne de ceux de Au pied de la pente douce.

Quant aux poèmes de Jean-Pierre Guay, ils vont intéresser les amateurs de poètes drôles, de ceux qui ne se prennent pas pour un autre; platitude ("Car toi et moi, on n'a rien inventé. Surtout pas l'amour."), pitres ("Moi, poète? Mon œil!") et jouissances ("J'aurai bientôt la verge aux dimensions de l'éternité.") y alternent régulièrement. On peut s'abonner à la revue en écrivant à C.P. 828, Haute-Ville, Québec 4 (coût pour quatre numéros: dix dollars). La revue a 128 pages et bénéficie d'une bonne présentation matérielle due sans doute à Claude Fleury. On ne peut que souhaiter que la revue estuaire devienne une bonne revue, qu'elle continue à publier ensemble des textes poétiques, des textes critiques et des textes d'images: cette façon de juxtaposer la fiction et la critique aide à rendre la fiction plus critique (moins lyrique) et la critique plus vive (moins académique).

# Centenaires des Andes et octogénaires de Paris

par  
SUZANNE SARRAZIN-MARCHAND

"A partir pour partir, je ne veux pas attendre  
A mourir pour mourir, je choisis l'âge tendre".

Barbara ne veut pas qu'on la voit faner sous ses dentelles. Sans doute n'est-elle pas seule à redouter la flétrissure des ans. L'homme n'a-t-il pas toujours espéré une fontaine de jeunesse, une sorte de paradis terrestre où rides, pertes de mémoire, ankylose, dépendance n'auraient aucun droit de cité.

Si l'on fait abstraction de quelques rides, c'est presque cet Eden que David Davies a trouvé en visitant Vilecabamba au cœur des Andes. Phénomène très particulier, ce village de l'Équateur dessine, avec une douzaine d'autres villages semblables, une esquisse cartographique en forme de croissant où vit une proportion importante de gens âgés de plus de cent ans. Les registres de ces villages semblent dignes de foi. Quelques-uns remontent à l'époque des conquêtes du pays des Incas. Étroitement surveillés et jalousement conservés par l'Église, ces registres authentifient des actes de naissance de personnes actuellement âgées de plus de 140 années.

David Davies, membre de l'Unité gérontologique de l'Uni-

versity College de Londres a étudié durant trois ans, de 1971 à 1973, la vie de ces gens d'Équateur méridional. Où donc se situe le secret de leur longévité? Ces Matusalem qui ont vécu des faits que le monde moderne considère comme passés à l'histoire semblent tout à fait invulnérables à des maladies aussi bien connues et répandues que le cancer, le diabète, les accidents cardio-vasculaires. Mieux encore, malgré leur grand âge, ils arrivent encore à aller aux champs, à franchir à pied plusieurs kilomètres en montagne, à soigner des animaux, à cueillir des fruits, bref, à se suffire à eux-mêmes.

Certains généticiens considèrent que la longévité est héréditaire et veulent voir dans le phénomène de Vilecabamba une confirmation de leur hypothèse. Selon l'équipe de recherche de M. Davies, il apparaît cependant que les communautés approchées en Équateur n'appartiennent pas à un type racial unique et que par conséquent la consanguinité est fort peu probable. Ces chercheurs considèrent plutôt qu'en plus d'une hérédité favorable, les centenaires de ces villages d'Équateur vivent dans un milieu où l'ensemble de certains facteurs retarde le déclenchement du processus de sénilité.

L'altitude — d'environ 1500 mètres serait un facteur important d'ailleurs confirmé par le grand âge de certains vieillards du Caucase vivant à une altitude semblable. Le climat toujours égal de cette zone située à proximité de l'équateur serait un autre facteur à prendre en considération. Une alimentation dont la ration quotidienne ne totalise que la moitié calorifique de la diète européenne moyenne ne serait pas étrangère non plus à cette longévité. Une vie extrêmement calme où le sommeil rivalise en temps avec l'éveil, certaines herbes et plantes proliférant dans cette région (dont la quinine qui fut longtemps le seul remède à la malaria), et surtout une absence totale de tension sont autant de directions où doivent s'orienter les recherches.

Compte tenu sommaire d'une recherche qui s'est échelonnée sur plus de trois ans, ce volume s'avère une oeuvre de vulgarisation fort intéressante. On doit malheureusement déplorer la piètre qualité de la traduction et peut-être aussi une certaine carence au niveau du suivi. Les photos sont par contre très réussies et témoignent bien du physique merveilleusement pour ne pas dire miraculeusement conservé de ces vieilles gens.

Lorsque l'on a lu ce récit, c'est ainsi que l'on voudrait se voir "faner sous ses dentelles". L'hospice de la Miséricorde à Paris. Des vieillards qui, au fil des jours mornes et gris, attendent l'inévitable. Voilà le décor que Catherine Gault a choisi pour nous présenter Mme Aubernet-Cassis et Léonie Grogard, personnages ô combien pittoresques de son roman.

Tu es servie,  
Madame  
Quel écart de civilisation!

Entre les centenaires des Andes et les octogénaires des hospices de Paris ou d'ailleurs, n'y a-t-il pas un monde? On se croirait sur une autre planète.

Mais avec quelle finesse, quel humour et quelle psychologie Catherine Gault nous présente ce microcosme. Elle y manie les retours dans le temps avec un doigté à peine perceptible. La dichotomie passé-présent émane subtilement de l'imagination de l'auteur et apporte au lecteur un réel plaisir.

Après une enfance voisine dans un même village de Vendée et une maturité qui fit de Juliette Fagelleau, Mme Aubernet-Cassis et de Léonie Grogard, sa bonne, les deux femmes devenues octogénaires se retrouvent en hospice. Il va sans dire qu'elles y côtoient des personnages tous plus originaux les uns que les autres, allant du jardinier au voleur de troncs d'église. Comme c'est la bonne qui fait obéir sa maîtresse au doigt et à l'oeil, le tandem qu'elles forment n'y passe pas inaperçu non plus.

Mais "madame" a ses souvenirs, et quels jolis souvenirs! Si ce roman avait été peinture, quels merveilleux contrastes n'aurait-on pas retrouvés sur la toile. On y passe du noir et blanc à une féérie de couleurs.

Mais il faut apprécier le talent d'écrivain de Catherine Gault qui tout au long des quelques 175 pages de son oeuvre nous procure une réelle détente. En cette période de vacances, qui dit mieux?

(1) Les Centenaires des Andes par David Davies, aux Editions Flammarion Ltée, 1976.

(2) Tu es servie, Madame de Catherine Gault, aux Editions Robert Laffont, Paris 1976.

EN LIBRAIRIE

Découvrir  
les  
mammifères

JEAN PIÉRARD

LES PRESSES DE  
L'UNIVERSITÉ DE  
MONTREAL  
748-343-6221

en librairie

BETWEEN FRIENDS  
ENTRE AMIS

Cadeau officiel  
du Canada aux États-Unis  
pour le Bicentenaire

éditions  
hurtubise hmh

380 quest  
rue craig  
montréal



# Carrie

Comment un être innocent et désarmé possède le terrible pouvoir de déplacer les objets à distance et met en péril une ville entière.

en vente chez votre libraire \$ 8.95

gallimard

# UNIVERSITÉ DE MONTREAL

## LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

offre dès septembre 1976 un programme de mineur en études est-asiatiques qui comprend les cours suivants:

- LANGUE CHINOISE  
Chinois élémentaire, intermédiaire et avancé (l'enseignement sera dispensé conformément aux nouvelles normes linguistiques établies en République populaire de Chine - système de romanisation pinyin et idéogrammes simplifiés)
- LANGUE JAPONAISE  
Japonais élémentaire, intermédiaire et avancé
  - Introduction à l'Asie de l'Est
  - Aire culturelle: Japon
  - Géographie de la Chine, du Japon et de l'Asie du Sud-Est
  - Histoire de la Chine
  - Le système politique chinois

Les cours de langue seront assurés par des professeurs dont la langue maternelle est, selon le cas, le chinois ou le japonais.

- Date limite pour soumettre une demande d'admission pour le trimestre d'automne 1976 - étudiants réguliers et étudiants libres: 25 juillet 1976
- La formule de demande d'admission s'obtient au:
  - Bureau du registraire  
C.P. 6128, Succursale "A"  
Montréal, P.Q., H3C 3J7  
Tél.: 343-6397
  - Pour tous renseignements, prière de s'adresser au:
    - Secrétariat des études est-asiatiques  
C.P. 6128, Succursale "A"  
Montréal, P.Q., H3C 3J7  
Tél.: 343-7748



cinéma **Buffalo Bill and the Indians**

Une magistrale leçon d'histoire

par

ANDRÉ LEROUX

Qui était Buffalo Bill? Un mégalomane impénitent? Un raciste invétéré? Une victime de sa propre légende? Un héros sans grande imagination? Un exploiteur avide de créer sa mythologie? Telles sont les interrogations que pose le magnifique film de Robert Altman *Buffalo Bill and the Indians or Sitting Bull's History Lesson*. La plupart des westerns traditionnels nous présentent des héros irréprochables, valeureux défenseurs des valeurs morales et sociales d'une Amérique qui s'édifiait à coups de revolver et de paroles bibliques. Les pionniers faisaient reculer la frontière américaine avec l'assurance des élus, avec la hardiesse de ceux qui se croyaient guidés par une vocation presque messianique. Les Indiens représentaient l'ennemi à abattre, la race qu'il fallait vaincre afin d'assurer la conquête de l'Ouest. Dans *Buffalo Bill and the Indians*, les héros d'autrefois ont perdu l'esprit d'aventure, la soif de l'inconnu, la passion de la conquête. Ils se reposent sur leurs anciennes gloires et s'offrent en spectacle comme si leur prestigieux passé ne trouvait, dans le présent, que son écho caricaturé et déformé par la légende. Altman déconstruit, sans aucune trace de complaisance, ce qui se cache derrière les spectacles empanachés de Buffalo Bill, derrière l'élaboration méticuleuse de l'entreprise de glorification d'une Histoire tronquée. A la fin de sa carrière Buffalo Bill avait mis sur pied une espèce d'immense cirque appelé "Buffalo Bill's Wild West Show" où il entretenait savamment son image de brave et courageux guerrier. Dans cette arène des temps modernes, des diligences étaient attaquées et dévalisées, les Indiens, surnommés peaux-rouges, massacraient les pionniers, et Annie Oakley démontrait ses talents de tireuse. Altman montre comment la conquête de l'Ouest a été tournée par Buffalo Bill et ses acolytes en un spectacle de vaudeville, en une fête foraine où chacun exécute son tour de passe-passe, son numéro de prestigieux d'atmosphère enfumée, le ton factice mais survolté de ces spectacles aux rituels constamment répétés. L'ironie cinglante d'Altman s'infilte partout, remettant en question ce qui est affirmé, retournant les facettes les plus étincelantes, passant au vitriol les

certitudes hésitantes de tous ceux qui vivent du spectacle. Dès qu'une séquence se développe selon un principe stable, s'achève vers une conclusion apparemment claire et nette, Altman introduit un élément qui donne un nouvel éclairage au propos, ajoute une réalité qui fait basculer ce qui, jusque là, semblait évident. De telle sorte que les choses ne sont jamais vraiment ce qu'elles paraissent être. Ainsi lors du spectacle nocturne devant le président Grover Cleveland (Pat McCormick) et sa nouvelle épouse (Shelly Duvall), Annie Oakley (émouvante Geraldine Chaplin) se livre à ses habituelles prouesses, transperçant d'un coup de pistolet les différents objets que lui tend son partenaire et associé. Le spectateur admire l'habileté d'Annie au fur et à mesure que se déroule son numéro. Or, à la toute dernière minute, une balle s'égare et atteint le bras du partenaire. L'impeccable tireuse s'avère faillible et s'empresse de recouvrir la blessure de son aide afin de préserver sa réputation. Le public doit perpétuer et conserver une image non souillée de ses héros. Tout le film d'Altman s'enrichit ainsi de ses brusques revirements, se gonfle des contradictions inhérentes au spectacle, s'approfondit par la multiplicité des incidents qui ouvrent les voies de la vérité.

Le style d'Altman est devenu d'une telle souplesse narrative, d'une telle fluidité visuelle, d'une telle précision raffinée que le spectateur ne perçoit jamais l'effort ou la laborieuse élaboration. *Buffalo Bill and the Indians* a toute la richesse et la diversité d'une mosaïque dont les pièces se rejoignent, se combinent, s'harmonisent et se complètent sans qu'on perçoive les joints qui les unissent. Les audaces cinématographiques, les trouvailles incessantes du dernier film d'Altman passeront peut-être, aux yeux de plusieurs, inaperçues, car elles s'effacent devant le propos, se fondent parfaitement à la texture de l'ensemble. Le film s'organise comme une série de glissements, une enfilade d'entrées et de sorties, une coulée de dérobades et d'apparitions. Les personnages entrent dans le cadre de l'image avec une légèreté ou une brusquerie imprévisibles, se retirent avec grâce ou gaucherie aux moments les plus surprenants. Buffalo Bill (Paul Newman) se défile, s'impose, se cache à la manière d'un maître

de cérémonie qui veut se mettre en relief à l'occasion propice et qui cherche toujours à présenter la meilleure image de lui-même. Tous ceux qui gravitent autour de lui ressemblent à des mouches surexcitées qui voltigent sans jamais trouver de repos et dont on ne peut absolument pas prévoir les déplacements. Tous les personnages de *Buffalo Bill and the Indians* sont emportés dans une sarabande frénétique qui leur permet de croire à leur propre importance. Nate Salsbury (Joel Grey, étonnant de retenue et d'exubérance) s'évertue à nourrir la légende de Buffalo Bill, à orchestrer la publicité de son héros, à alimenter la gloire de l'ennemi de Sitting Bull, à commercialiser et à vulgariser l'héroïsme. Annie Oakley tente désespérément de rester à la hauteur de sa renommée légendaire. Ed Goodman (excellent Harvey Keitel), le neveu de Buffalo Bill, vit dans l'ombre de son oncle et essaie de se fermer les yeux devant une réalité qui lui serait insupportable: le caractère terne et hypocrite de l'existence quotidienne de celui qu'il vénère. Tout ce petit monde semble régulièrement sortir du chapeau d'un magicien.

Sitting Bull, le vainqueur de Custer, est devenu un vieux patriarcat fatigué, meurtri par le racisme blanc et hanté par des rêves de visionnaire. William Halsey, son fidèle compagnon et interprète, traduit les silences mystiques du chef et défie, par son ton solennel et calculé, les incohérences et les contradictions internes de Buffalo Bill et, plus globalement, de la civilisation des pionniers. Quant à Ned Buntline, il incarne le cerveau derrière la légende, l'intelligence génératrice de mythes funestes. Dans l'une des séquences les plus splendides du film, il explique à William F. Cody, dit Buffalo Bill, qu'il est le véritable créateur de sa légende et que, sans lui, il serait bien peu de choses. Confronté à cette évidence, Buffalo Bill se sent écrasé par le poids et par les répercussions de l'affirmation. A un moment, on croit même qu'il est prêt à abattre Ned. Mais, par un retournement typiquement altmanien, William F. Cody opte pour le rire, transformant ainsi en plaisanterie ce qu'il sait, au fond, être vrai. Tout le film joue ainsi sur la double perspective de la vérité et du mensonge. Le "Wild West Show" de Buffalo Bill étant l'épicentre du mensonge érigée en vérité. Chez Altman, l'opération

de démythification consiste justement à gratter le vernis des spectacles de Buffalo Bill afin d'étaler au grand jour les mécanismes qui président à la mise en chantier de la vacuité historique, à l'édulcoration du passé.

*Buffalo Bill and the Indians* est aussi le film le plus distancié de Altman, celui dans lequel le réalisateur a pris le plus de recul devant son sujet. Si le spectateur peut comprendre et soupeser la lutte qui se livre entre Buffalo Bill et Sitting Bull, le conflit qui fermente entre le Blanc hautain et démenti face à un ennemi sur lequel il n'a absolument aucun contrôle et l'Indien qui témoigne par son silence de sa condition de minoritaire opprimé, il ne lui est jamais permis de s'identifier aux personnages. La caméra de Altman reste toujours en retrait par rapport à ce qu'elle observe et ne s'approche des êtres que pour nous offrir un détail qui est aussitôt re-situé à l'intérieur de la perspective distanciée du cinéaste. Même le jeu des acteurs participe à nous éloigner des personnages. On reste constamment conscient que *Buffalo Bill and the Indians* est un film sur la façon dont l'Histoire nous a été souvent contée, une médiation sur l'essence même du spectacle américain, une réflexion sur les caractéristiques profondes du "show business". Le film d'Altman est lui-même un spectacle mais le réalisateur a bien pris soin de distinguer ce qu'il montre de la manière dont il le montre. Il n'a pas voulu que son film soit perçu comme un spectacle digne de ceux de Buffalo Bill, comme une supercherie. L'éblouissant et sobre photographe autonome de Paul Lohman (également responsable de la photographie de *California Split* et de *Nashville*) possède les tonalités des cartes postales et des photos de famille qui changent de couleurs au fil du temps, qui se patinent sans qu'on s'en rende compte. Et le rythme ample, majestueux et serein nous ramène sans cesse à la vision à la fois disjonctive et unificatrice d'Altman qui compose, de plus en plus, chacun de ses nouveaux films comme une vaste et pleine fresque polyphonique.

Il ne faudrait pas passer sous silence, en terminant, l'interprétation fougueuse de Paul Newman qui allie le charme à la rapidité, l'innocence à la corruption, la veulerie à l'intrépidité. Newman possède une force d'attraction qui permet au spectateur de saisir ce qui chez Buffalo Bill séduit les foules et les mégères victoriennes qui l'adorent et qui attendent que leurs charmes opèrent. Comme toujours chez Altman l'homogénéité de l'interprétation est remarquable car les comédiens semblent toujours travailler en étroite collaboration avec le cinéaste et se soutenir les uns les autres. Altman est l'un des rares cinéastes capables de faire participer et d'intégrer tous ses collaborateurs à ses rêves extrêmement personnelles. *Buffalo Bill and the Indians* est plus qu'un incroyable tour de force; c'est une magistrale leçon d'Histoire. Un film non héroïque sur l'héroïsme. (Au Parisien). — Voir aussi, page suivante

les 7 jours de la Bibliothèque Nationale du Québec

SAMEDI 3 juillet 19h30 Monique Milville-Deschênes  
chansonnière

22h Claude St-Denis  
mime

DIMANCHE 4 juillet 21h Alanis Obomsawin  
folklore amérindien

LUNDI 5 juillet 21h Claude St-Denis  
mime

MARDI 6 juillet 21h MÉANÈES  
jazz impressionniste

MERCREDI 7 juillet 21h Alanis Obomsawin  
folklore amérindien

JEUDI 8 juillet 21h MÉANÈES  
jazz impressionniste

\$3.50 BILLET EN VENTE à L'ALTERNATIF, et à l'entrée Informations 844-8950

Programme Arts et Culture Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

Orchestre symphonique de Montréal

Neil Chotem  
Chef d'orchestre/Conductor  
Ti-Jean Carignan  
Violoneux/Folk Fiddler  
Rafael Frühbeck de Burgos  
Directeur artistique/Music director

Ars Musicalis-Canada Impresario-COJO

Salle Wilfrid-Pelletier  
Place des Arts  
22 et 23 juillet, 20h30  
Billets: \$6, \$5, \$4, \$3.

Programme Arts et Culture Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

ARS MUSICALIS-CANADA présente/presents

BOUCHARD et MORISSET  
DUO-PIANO

Oeuvres: Works by MOZART, ST. SAENS, BEAHMS, POULENC

Théâtre Port-Royal  
Place des Arts  
10 juillet, 20h30  
Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme Arts et Culture Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

ARS MUSICALIS-CANADA présente/presents

Concert Populaire  
POPULAR CONCERT

HAMILTON  
PHILHARMONIC ORCHESTRA

DIRECTION MUSICALE BORIS BROTT / CONDUCTOR

SOLISTES-SOLOISTS DENIS BROTT, violoncelliste / cellist  
MALCOM LOWE, violoniste / violinist

Théâtre Maisonneuve  
Place des Arts  
9 juillet, 20h30  
Billets: \$7.50, \$6.50, \$5.50, \$4.50, \$3.

Programme Arts et Culture Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

ARS MUSICALIS-CANADA présente/presents

CONCERT OLYMPIQUE  
OLYMPIC CONCERT

Orchestre de Chambre  
McGILL  
Chamber Orchestra  
Direction Musicale / Conductor  
ALEXANDER BROTT

SOLISTE / SOLOIST  
Louise Lebrun

Festival de Salzbourg

Oeuvres: Works by J. C. BACH / GLUCK / LEO / PERGOLESI

Théâtre Maisonneuve  
Place des Arts  
12 juillet, 20h30  
Billets: \$7.

Programme Arts et Culture Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

Cojazz '76 présente/presents:  
Spectacle de Musique Québécoise  
Promotion par/by Phyllis

En vedette:  
Nebu  
Toubabou  
Octobre  
Zak

Expo-Théâtre  
Cité du Havre  
4 juillet, 19h00  
Billets: \$6, \$4.50.

Programme Arts et Culture Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

théâtre du rideau vert

Yvette Brind'Amour  
yvette brind'amour

viola léger  
guy provost  
andré cailloux  
paul guévremont

antoinette maillet

Théâtre du Rideau Vert  
1 au 31 juillet,  
Relâche: 5, 12, 19 et 26 juillet  
Billets: \$4.50, \$4.

Programme Arts et Culture Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

Les Marionnettes de Montréal présente/presents

"Mozart"  
Opéra de chambre et quelques airs de l'Opéra "Bastien et Bastienne" en français  
Mozart à 12 ans a composé ce petit opéra. L'œuvre présente la fraîcheté de deux amoureux, Bastien et Bastienne, et leur reconnaissance grâce aux pionsniers "Magique" de Götte le devin du village

"Hansel et Gretel"  
Opéra de chambre et quelques airs de l'Opéra "Bastien et Bastienne" en français  
Cette œuvre, tant connue que oubliée, peut être considérée comme un chef-d'œuvre de la musique d'enfants, sans doute grâce au fait d'être un petit ouvrage, travaillé et écrit par une musicienne sensible et descriptive

Le Théâtre de Quat'Sous  
7 au 11 juillet,  
10h00  
Billets: \$1.

Programme Arts et Culture Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

SOL

Théâtre Maisonneuve  
Place des Arts  
13 et 14 juillet, 20h30  
Billets: \$6.50, \$5.50, \$4.50, \$3.50, \$2.50.

Programme Arts et Culture Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

ARS MUSICALIS-CANADA présente/presents

The Toronto Mendelssohn Choir

Chef d'Orchestre: ELMER ISELER, Conductor et and L'Orchestre Symphonique de Montréal

SOLISTES-SOLOISTS LOIS MARSHALL, soprano  
BERNARD TURGEON, baryton/baritone

Salle Wilfrid-Pelletier  
Place des Arts  
15 juillet, 20h30  
Billets: \$8, \$7, \$6, \$4.50, \$4, \$3.

Programme Arts et Culture Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

ARS MUSICALIS-CANADA présente/presents

L'ENSEMBLE DE LA SMCQ  
DIRECTION: SERGE GARANT

Bernard Garant  
Stéphane Harsanyi  
Thémelios Varesse  
Xenakis

Théâtre Port-Royal  
Place des Arts  
14 juillet, 20h30  
Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme Arts et Culture Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

Cojazz '76 présente/presents  
The Paul Horn Quintet  
Promotion par/by Phyllis

Théâtre Maisonneuve  
Place des Arts  
10 juillet, 20h30  
Billets: \$7.50, \$6.50, \$5.50, \$4.50, \$3.

# La galerie Syrus, La Salamandre et la galerie Signal

Au moment où nous prenons de plus en plus conscience de notre identité culturelle et des moyens de l'affirmer, la participation des différents groupes ethniques me semble absolument nécessaire pour parvenir à une culture authentique, qu'elle soit souveraine ou pas. C'est dans cette esprit que je situerais les efforts de la Maison d'Iran qui vient d'aménager la galerie Syrus dans les anciens locaux "d'Espace cinq", au 1115 ouest, de la rue Sherbrooke. Deux peintres iraniens, Mme Bronia Del Giudice et Dr. Moamai y exposent présentement avec Mimie Langlois, une artiste québécoise.

La première chose qui retient l'attention dans les toiles du Dr. Moamai est sans doute cet accent oriental et intimiste qui se confond avec une conception parfois très contemporaine de notre peinture. Ce mélange de deux registres nous fait pénétrer dans un monde de rêve et de fantaisie qui nous renvoie directement à notre enfance. Ce serait là, il me semble, la première intention du peintre qui a voulu donner à chacun de ses

tableaux un caractère de fête. La précision du dessin et sa délicatesse sont ici pour beaucoup en terme d'un dynamisme pictural mais c'est surtout au niveau de la couleur que Moamai à leur donner leur véritable vigueur.

Pour l'artiste, la couleur semble être une musique aux registres multiples qui doivent pourtant être exploités dans une même tonalité. Par cette équilibre chromatique, Moamai confère à ses toiles cette densité et cette légèreté qui en font tout le charme.

Chez Mme Blonia Del Giudice, le problème se pose différemment: la couleur explose littéralement hors du tableau plutôt que d'en faire l'unité. Ainsi, dans une scène représentant la métropole, l'artiste construit son tableau non à partir d'une structure prédéfinie mais à l'aide de masses colorées. Au départ, cette méthode me semble intéressante car elle permet à l'artiste d'en retirer plusieurs effets de contraste. Toutefois, l'apposition de ces plages chromatiques ne lui permet pas de créer une continuité spatiale à laquelle on aurait pu s'attendre. Malgré une maîtrise parfaite des formes et une utilisation rationnelle du coloris, Mme Giudice, dans une surcharge excessive de ses compositions, détruit cette espèce de poésie infuse qu'elle arrive quand même à nous communiquer.

Avec Mimie Langlois, par ailleurs, c'est l'extase. L'artiste fait chanter sa toile par différentes zones chromatiques qui se compentrent et se répon-



Au vernissage de l'exposition des réalisations de la Direction du graphisme et du design du COJO, à la Galerie "Signal".

d'excellentes gravures de Michel Dupont et le travail de M. Tin Yum Lau, un Chinois récemment installé au Québec.

Enfin parlons des olympiques, ça vaut le coût, c'est le cas de le dire. La galerie Signal expose présentement tout les éléments de design conçus en fonction de ce grand événement. Ces différentes affiches, maquettes et diagrammes nous révèlent dans quel esprit ils furent

conçus et surtout le travail gigantesque nécessaire à ces artistes pour en arriver à une production cohérente et signifiante. Disons en premier lieu que ce sont nos artistes québécois qui surent mener cette tâche à bonne fin. Mais ils durent donner à leur effort une dimension universelle car il s'agissait en premier lieu de transmettre un message tout en préservant les qualités esthétiques et picturales de leur graphisme.

Ainsi a-t-on choisi l'arc-en-ciel comme point de départ, et ce en

terme de symbole de joie et de fraternité. Ces différentes couleurs du prisme prennent alors une signification très identifiable. Le rouge pour le Canada, le bleu pour le Québec, le vert pour le espace de même couleur et ainsi de suite. Partant de pictogrammes représentant les différentes disciplines, on a élaboré des affiches qui me semblent très bien conçues même si elles ont un accent commercial qui témoignerait d'un manque de recherche. Par contre d'autres affiches repré-

sentant les sigles du COJO me semble plus raffinées et plus conformes à une publicité bien faite.

Les maquettes d'appartements et autres miniatures m'ont paru très intéressantes pour le grand public mais j'ai déploré l'absence d'affiches reproduisant les oeuvres de certains peintres de chez nous qui devront être utilisées dans le cadre d'activités culturelles. Je pense ici aux réalisations de Pierre Amyot, Jean McEwen, Tousignant et autres.

**"LE FILM LE PLUS ÉMOTIF ET LE PLUS VALABLE DEPUIS "LOVE STORY"**

Jean Morin - Bon Dimanche - Canal 10

**ANNIE GIRARDOT**

"Tous ceux qui aiment rire et pleurer au cinéma seront conquis par ce film."

Manon Pichet - Dimanche-Matin

"On pleure vigoureusement pendant ce film là! Annie Girardot est une grande comédienne, émouvante et convaincante."

Normande Jumeau - Journal de Montréal

**DOCTEUR FRANÇOISE GAILLAND**

**PLUS**

**"Dans la tradition de BULLIT et BUTCH CASSIDY" DERNIER DOMICILE CONNU**

avec Marien Jobert Lino Ventura - Couleur

Sem. des 7.30 Sam. des 5.15 Dim. des 6.30

Cinéma 7000

1122 0302

3180 rue BELANGER

### Spectrum Canada



une exposition d'arts visuels pancanadienne présentée par l'Académie Royale des Arts du Canada subventionnée par les Musées nationaux du Canada et le COJO avec le concours d'Olivetti Canada Limitée

Complexe Desjardins, Montréal du 6 au 31 juillet 1976 Ouverte tous les jours de 9h à 22h

Entrée libre

### Programme Arts et Culture

### Visages de la chanson québécoise

- 4 juillet Félix Leclerc - Raymond Lévesque
- 6 juillet Tex - Plume - Willie Lamothe - Georges Langford
- 8 juillet Diane Dufresne - François Cousineau
- 9 juillet Claude Léveillée - Julie Arel - Sylvain Lelièvre
- 12 juillet Renée Claude - Claude Gauthier - Gilles Valiquette - France Castel
- 13 juillet Pauline Julien - Georges Dor - Gaston Brisson

Place des Nations 21h30 Entrée gratuite

**La Fantaisie**

Spécial pour enfants

24 juin au 28 août

**LE PETIT MONDE DE L'ÎLE STE-HELENE**

revue pour marionnettes de Michel Fréchette

représentations du mercredi au samedi: français 14 h, anglais 16 h.

Tarif familial pour 4 pers.: \$5.00

réservations: 526-0821

Pierre David présente - Une Sélection des Films Mutuals

**LE PLUS GRAND SUCCÈS DE L'ANNÉE EST DE RETOUR!**

**GAGNANT DE 3 OSCARS FRANÇAIS**

MEILLEUR FILM • MEILLEUR ACTEUR • MEILLEURE MUSIQUE

18 ANS Adultes

Philippe Noiret  
Romy Schneider

**Le vieux fusil**

Un film de Robert Enrico

PLUS!

Jean Yanne

**"CHOBIZENESSE"**

le DAUPHIN

"FUSIL": SEM. 9.00 SAM.-DIM.: 1.20 - 5.20 - 9.20  
"CHOBIZ": SEM. 7.00 SAM.-DIM.: 3.20 - 7.20

BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721 6000

DU 1er AU 11 JUILLET, EN REPRISE, AU TNM, LA NEF DES SORCIÈRES



Vous retrouverez ou découvrirez 7 auteurs, 6 comédiennes dans un spectacle de femmes, fait pour tous. À noter que deux textes, L'Echantillon et L'Actrice en folie, ont subi de profondes modifications. La Nef des Sorcières, du mardi au dimanche à 20H30. Réservations: 861-0563. Sur notre photo: Françoise Berd, dans le rôle de La Ménopausée, texte de Marthe Blackburn.

publi-reportage

### Au TNM

## Une récidive heureuse

par ADRIEN GRUSLIN

Après *Une femme, un homme* la semaine dernière, le Théâtre expérimental de Montréal (TEM) créait cette semaine *Garden Party*. Dans un cas comme dans l'autre, on a affaire à un travail de recherche qui brise la routine quotidienne, à un théâtre exploitant l'absurde, celui des Ionesco, Beckett, Adamov et les autres, celui issu directement des expériences d'Artaud.

Tout juillet, le TEM mettra à l'affiche ses créations à son domicile de la Maison de Beaujeu, rue Notre-Dame. Du premier au dix avec relâche les 4-6 et 7, *Une femme, un homme* mettra en évidence Pol Pelletier et Robert Gravel dans un spectacle physique tout à fait fascinant; du 19 au 31, *Garden party* exemplaire mondain parodique à huit personnages prendra la relève.

*Garden party* m'apparaît se situer dans le prolongement d'une oeuvre comme *La Cantatrice chauve*. Cette partie sur pelouse circulaire pourrait presque en être la suite... ou l'avant... ou le contraire... "La vérité se situe entre les deux" pour reprendre un mot d'Ionesco lui-même. Les sept invités sont de la race des Smith-

Martin iescois. Ils ne sont même plus nommés; vêtus en gens du monde (complet et robes de grandeurs variées) ils diffèrent et s'identifient tout à la fois. Tous leurs linges ont été au préalable plongés dans un bain couleur argentée. Couleur uniforme, maquillages outrés, ces invités n'existent pas, ils représentent. Seule la pelouse sur laquelle ils évoluent est vraie.

Au début, une pelouse vide. Un maître d'hôtel, en habit de cérémonie, vient donner un dernier coup de balai avant de se poster dignement à l'entrée. S'amènent sept invités avec force bonjours-good morning d'occasion. Aux bonjours succèdent des excuses aussi conventionnelles qu'ils cèdent rapidement leur place à de nouveaux bonjours et d'autres excuses et rebonjours ma chère, etc... Tout y passe: joie, tristesse, phrases-clés, impersonnalisme, ... tout et rien, le vide! Musique: dans une partouze sur l'herbe, il faut danser. En dansant, on se tâte pour passer de l'effluement à l'assaut violateur... Mais excusez! (on a des manières même et surtout après s'être déculotté!) Et chacun y va de son petit numéro, lequel débouchera sur un flot de paroles mémorisées

et vides qu'on récite mécaniquement.

Sept véritables pantins, qui sont-ils? personne? tout l'monde? Leurs phrases genre "Le printemps finira bien par revenir mais on pourrait aussi bien dire le contraire..." rejoignent parfaitement les élucubrations insignifiantes des Smith-Martin dont j'ai parlé plus haut. Pensons simplement aux: "Le plafond est en haut le plancher est en bas. La campagne est plus paisible que la ville" ou encore cette réflexion de Monsieur Smith à ses invités Martin: "Ma femme est la féminité même... en tout cas, elle est beaucoup plus féminine que moi." Ou bien les sept protagonistes du *Garden party* émettent des formules (Bonjour-excusez) ou bien ils débitent de longues mémorisations.

Pendant ce temps, le maître d'Hôtel conserve un comportement digne, tantôt il esquisse un sourire bienveillant, tantôt il fait l'intéressé, tantôt l'ennuyé et tantôt il se montre l'air réprobateur. Tout au long, ce major-domme tient du maître de cérémonie et comme il a nom Jean-Pierre Ronfard, on le soupçonne d'être également maître en scène malgré le fait qu'on soit assis devant une création collective. Impossible de dissocier les trois rôles. Véritable régulateur, il est d'ailleurs le seul à être habillé différemment. Il ouvre et ferme le party

sur l'herbe. Quand le dernier invité s'écroule après une danse rituelle endiablée aux sons de tams-tams nègres, il vient arroser les pieds des morts. Il lave symboliquement la soirée, le vide, ce qui ne s'est pas passé. Le filet d'eau redonnera peut-être vie au gazon piétiné? Quant aux invités, ils étaient morts à priori!

En assistant à ce second spectacle du TEM, je n'ai pu m'empêcher de poser une relation avec L'Eskaïel, un autre groupe de recherche installé dans le Vieux-Montréal et dont j'avais vu un exercice plus tôt cette saison. Lors de *Chambre noire pour demi-voyant* de L'Eskaïel, les maigres spectateurs dont je faisais partie avions ri, marquant ainsi notre refus d'une exhibition narcissique dont l'intérêt était évident pour ses seuls exécutants. Devant le TEM, on est intéressé d'emblée et n'a aucun mal à fournir une attention soutenue.

Leur recherche semble d'autant plus valable que les productions sont rodées. Les huit artisans de *Garden party* (Robert Gravel, Louise Laprade, Jacques Lavallée, Nicole Lecavalier, Pol Pelletier, Jean-Pierre Ronfard, Anne-Marie Provencher et Jean-Guy Viau) ont choisi une option difficile, celle de la recherche. Ils proposent jusqu'ici un cheminement dont il sera intéressant de suivre les évolutions futures.

### à l'affiche

■ **Logan's Run**: Un film de science-fiction situé au 23e siècle. L'histoire se déroule dans un monde qui a réglé (on ne sait trop comment) tous les problèmes qui harcèlent notre planète. Seule ombre au tableau: l'âge limite de vie ne doit pas dépasser trente ans. Le film de Michael Andersen est tellement invraisemblable qu'on croirait assister à une visite guidée d'un Disneyland hypertrophié. Critique à venir. (Le Parisien)

■ **The Big Bus**: Le premier film comique qui prend pour sujet: un cataclysme. Une grossière parodie non inspirée de *Earthquake*, *Airport 1975*, *The Towering Inferno*. Le premier autobus à énergie nucléaire doit effectuer son premier voyage de New York à Denver. Deux sinistres individus qui le considèrent comme une menace aux compagnies internationales de pétrole décident de tout mettre en oeuvre pour le détruire. L'idée était intéressante mais la réalisation simpliste accumule des gags, pour la plupart, inefficaces. (Le Parisien; Claremont)

■ **L'Ibis Rouge**: Le dernier film de Michel Simon réalisé pratiquement par Jean-Pierre Mocky. Il entre dans cette comédie dramatique, ni comique, ni dramatique, une égale dose de cynisme, de bêtise et de stupidité. Quant au personnage principal, un étrangleur (Michel Serreault) obsédé par une expérience enfantine, il est définitivement plus niais que pathétique. (Chevalier)

■ **La Cage**: Le dernier film de Pierre Granier (Le Chat; La veuve Couderc; La race des Seigneurs) Deferre relate l'histoire d'une femme qui enferme dans la cage de son sous-sol son ex-mari. Elle veut lui parler et le punir de l'avoir abandonnée. On découvrirra que les torts sont amplement partagés (solution de facilité) et que nos deux héros s'aiment encore. Moralité: dialoguez (slogan à la mode) et votre mariage aura toutes les chances de réussir. Tout finira dans un immense éclat de rire. Un film qui ne dérange rien. Assez bien interprété par Ingrid Thulin et Lino Ventura. (Le Parisien)

■ **That's Entertainment, part 2**: Un bel hommage à l'innocence perdue. Le second et radioux volet de *That's Entertainment* ne compile pas les seuls extraits de grandes comédies musicales des années 30, 40 et 50. Il y amalgame des séquences provenant de drames, de mélodrames et de comédies. Gene Kelly et Fred Astaire jouent le rôle d'hôtes. Ce qui leur convient mal. Mais l'ensemble est sauvé par la tendresse et l'affection qui ont présidé au choix des extraits dont on peut rire affectueusement tout en éprouvant leur douceur et leur charme intrinsèques. (Cinéma Westmount Square)

**Galeries d'Art**

**EXPOSITION**

de bijoux, lithographies, peintures, sculptures et tissage en transparences

du 5 au 31 juillet

**galerie claudette luce**

Daniel BIGRAS Renée MARTIN  
Kittie BRUNEAU Michel PICOTTE  
Denyse GERIN Jean-Guy TREMBLAY  
Jean LETARTE

**galerie claudette luce**

1637, rue St-Denis, Montréal, Québec  
Tél.: 849-8502

**Importants tableaux et sculptures CANADIENS ET EUROPÉENS**

NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ

**GALERIE DOMINION**

Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada

1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

# Carrières et Professions

## URBANISTE

- Poste de niveau intermédiaire. Travaux intéressants et variés. Équipe multidisciplinaire.
- Exigences: formation académique en urbanisme; formation de base en architecture, économie ou transport; initiative personnelle.
- Salaire: à discuter. Bénéfices marginaux.
- Si qualifié et intéressé, communiquer par écrit avec M. Richard Morency, à l'adresse suivante:

**URBANEX** Urbanistes-conseils  
3350, La Pérade  
Ste-Foy, Québec  
G1X 2L7  
418/653-5562

## CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC

Titre du poste:  
**PRATICIEN (NE)  
AU SERVICE SOCIAL SCOLAIRE**  
Numéro du concours: 281

**Endroit:**  
Commission scolaire régionale Charlevoix à Baie St-Paul.  
Deux jours par semaine à l'élémentaire, trois jours par semaine au secondaire.

**Statut:**  
— temps complet  
**Supérieur immédiat:**  
Chef d'équipe du service social en milieu scolaire.

**Responsabilité générale:**  
Travailler à la définition et à la réalisation des programmes d'intervention individuelle et collective auprès du milieu scolaire concerné.

**Exigences:**  
— Détenir un diplôme universitaire de premier ou deuxième cycle en service social;  
— posséder une automobile et pouvoir l'utiliser pour les besoins de son travail;  
— manifester des aptitudes au travail d'équipe.

**Rémunération:**  
Selon les échelles de salaire en vigueur au C.S.S.Q.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de service en indiquant le numéro du concours avant le 17 juillet 1976 à:

Direction des ressources humaines  
**CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC**  
999 De Bourgogne  
Bureau 211  
Ste-Foy, Québec



## CEGEP DE VICTORIANVILLE

POSTE OUVERT

### RÉGISSEUR DE LA RÉSIDENCE

#### ATTRIBUTIONS:

Responsable de la bonne marche de la résidence, d'une capacité de 110 étudiants, il anime les activités des différents groupes d'étudiants et assure l'élaboration, la révision et l'application des règlements de la résidence. De concert avec les services aux étudiants, et les étudiants, il voit à la mise en oeuvre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs des résidents.

Le régisseur de la résidence est responsable de la planification des activités, des prévisions budgétaires de son secteur, du contrôle de ce budget et des rapports.

Il est aussi responsable des locations aux étudiants (année-été) et aux autres personnes qui requièrent ce service (réunions, congrès...).

#### TRAITEMENT ET QUALIFICATIONS:

Selon les normes du ministère de l'éducation.

Toute candidature doit être soumise au plus tard le 23 juillet 1976 au:

secrétaire général  
Cégep de Victoriaville  
475, rue Notre-Dame est  
Victoriaville (Québec)  
G6P 4B3  
Tél.: (819) 758-1571

Voir autres Carrières et Professions, en pages 17 et 18

## COMMISSION SCOLAIRE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE

requiert les services d'un

### DIRECTEUR ADJOINT

(homme ou femme)  
pour une école élémentaire  
**NOMINATION PROVISOIRE**

#### Critères:

(P.A.S. DOC. 1er janvier 75-5-2-10)

- l'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministère;
- une formation exigeant au moins seize (16) années de scolarité;
- une expérience de cinq (5) ans comme enseignant aux professionnels dont au moins trois (3) ans comme enseignant.

**Date d'entrée en fonction:**  
le plus tôt possible.

**Salaire - bénéfices marginaux:**  
Selon P.A.S. du M.E.Q.

Faire parvenir votre curriculum vitae le ou avant le 23 juillet 1976 au:

Directeur du personnel  
C.S.V.L.  
146A rue McLaren est  
Buckingham, Québec  
Tél.: (819) 986-5942  
(concours D.A.-01-76)



Le plus important fabricant de produits chimiques et connexes du Canada.

Les services linguistiques recherchent  
**Deux Traducteurs Diplômés**  
ayant 2 à 3 ans d'expérience

Prière d'adresser candidature et curriculum vitae à:

Chef des services linguistiques  
Canadian Industries Limited  
B.P. 10  
Montréal, Québec  
H3C 2R3



## Université du Québec à Montréal

### Professeur en animation et recherche culturelle

#### Fonctions:

Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche, l'UQAM requiert les services de professeurs plein-temps répondant aux spécialisations suivantes:

- théorie de la culture (rapports entre théorie économique et culture)
- stratégie de l'action culturelle (techniques d'enquête sur le terrain)
- méthodologie de la production culturelle (techniques d'intervention).

#### Exigences:

Diplôme de 3e cycle en animation, recherche culturelle ou dans une discipline connexe. Les candidats détenteurs d'un diplôme de 2e cycle et ayant une expérience pertinente seront aussi considérés.

#### Traitement:

Selon l'échelle de traitement de la convention collective en vigueur.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 12 juillet 1976 à:

Secrétariat,  
Animation et développement culturels,  
Université du Québec à Montréal,  
C.P. 8888, succursale "A", Montréal,  
Québec H3C 3P8



## LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE

### CONSEILLER EN ÉDUCATION CHRÉTIENNE

**LIEU DE TRAVAIL:**  
Centre Administratif, 30 rue Comeau, Sept-Îles.

**NATURE DU TRAVAIL:**  
Sous l'autorité du directeur-général et tout en respectant les pouvoirs, devoirs et responsabilités dévolues à chacune des catégories de personnel de la Commission, le conseiller en éducation chrétienne oriente, anime et évalue les activités relatives à l'éducation chrétienne.

#### ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:

Il avise le directeur-général et les autres membres du personnel de cadre (dont le personnel de direction des écoles) sur toutes questions relatives à l'éducation chrétienne.  
Il anime le personnel affecté aux activités de la pastorale et de l'enseignement religieux.  
Il assure les liens nécessaires avec les autorités religieuses compétentes et favorise l'information, l'animation et la participation des collectivités religieuses visées.  
Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

**QUALIFICATIONS REQUISES:**  
Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle en théologie, en pastorale ou en sciences religieuses.

**ENTRÉE EN FONCTION:** fin juillet 1976

#### RÉMUNÉRATION:

Selon les politiques administratives et salariales du Ministère de l'Éducation.

**FIN DU CONCOURS:** le 13 juillet 1976

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à:

CHANTAL MARTEL-BÉLAND  
Service du personnel,  
30, rue Comeau,  
Sept-Îles, Qué.

## Le Département de Français de QUEEN'S UNIVERSITY Kingston, Ontario

### recherche pour deux ans, à partir du 1er septembre 76. UN PROFESSEUR ADJOINT

- titulaire d'un doctorat
- spécialiste de l'enseignement du français, langue seconde, avec peut-être une petite partie de l'enseignement en langue et / ou littérature

de l'enseignement en langue et/ou littérature et/ou civilisation québécoise.

**Salaire minimum 1976-77: \$15.725.**

Prière d'adresser la correspondance à:

M. Vernet, Directeur intérimaire,  
Département de Français,  
Queen's University,  
Kingston, Ontario.

## L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

demande

### Technicien de laboratoire

(Département de génie)

#### FONCTIONS:

- responsabilité du fonctionnement, de l'opération et de l'entretien de l'équipement des laboratoires;
- assistance aux professeurs dans la supervision des activités de laboratoire;
- préparation du matériel et de l'équipement servant aux travaux de laboratoire.

#### QUALITÉS REQUISES:

- Baccalauréat ès sciences appliquées (mécanique, civil, chimique, électrique) avec au moins un an d'expérience ou diplôme technologique pertinent avec au moins 5 ans d'expérience dans les laboratoires;
- Maîtrise du français (parlé et écrit) et bonne connaissance de l'anglais;
- De préférence, une certaine expérience pertinente dans les travaux de laboratoires de génie.

#### Traitement annuel:

\$10.350 à \$13.225 (selon la formation et l'expérience)  
(Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Directeur du Département de génie).

Faire parvenir sa demande écrite, y compris un curriculum vitae, au plus tard le 14 juillet 1976, au:

Service du personnel  
Local 340 - Pavillon Tailton  
Université de Moncton



## LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

### UN DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL

**AFFECTATION PRÉVUE:**  
Service du personnel-Siège Social de la C.S.R.O.

#### ATTRIBUTIONS:

Le directeur des services du personnel planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement, à la sélection du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnel et, s'il y a lieu, à la négociation des contrats collectifs.

Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les directeurs d'écoles pour toute question de gestion du personnel.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

- Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études en relations industrielles ou en administration (option personnel).
- Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois ans au niveau 2 ou l'équivalent, ou
- Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études.
- Huit (8) années d'expérience dans un poste de cadre.

#### SALAIRE:

Selon la politique administrative et salariale pour une commission scolaire de 18.000 élèves et plus. Classe IV.

Toute demande d'emploi et curriculum vitae doivent parvenir le ou avant le 9 juillet 1976 au:

Directeur général de la C.S.R.O.  
225, rue St-Rédempteur  
Hull, P.Q.

Concours: C-192



la commission scolaire de Jacques-Cartier  
1500 est, boul. curé-poirier  
longueuil, qué. J4J 4T9

### OFFRE D'EMPLOI

POSTE OUVERT:

### Secrétaire général

No du concours: 0120

#### ATTRIBUTIONS

Sous la responsabilité du directeur général, le secrétaire général s'assure du bon fonctionnement des mécanismes de consultation et de communication entre les différents échelons de la commission scolaire.

- Il assure la communication des décisions du conseil des commissaires, du comité exécutif et directeur général, leur enregistrement et leur conservation.
- Il met en place et assure le fonctionnement des mécanismes de communication, d'information et de consultation requis pour favoriser des relations harmonieuses et efficaces avec le personnel, les élèves, les parents et le milieu desservi par les écoles.
- Il élabore des méthodes et procédures efficaces quant à la correspondance et autres communications écrites aux archives, à la classification et à la conservation des documents et des dossiers.
- Il conduit à terme toutes les procédures d'achat, de vente ou d'expropriation de terrains.
- Il assure les communications avec les professionnels pour des avis légaux et la défense de nos droits devant les tribunaux.

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études de préférence en droit, en administration ou l'équivalent.
- Six (6) années d'expérience pertinente, en particulier dans des services de secrétariat.

TOUTE DEMANDE DEVRA PORTER LE NUMÉRO DU CONCOURS ET PARVENIR AU:

DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL.

## L'Office de la construction du Québec

est à la recherche d'un

### ANALYSTE EN SÉCURITÉ

pour sa division de la Sécurité.

#### TÂCHES:

- Recueillir des données concernant les chantiers et les employeurs, les analyser et en faire rapport;
- transmettre les informations requises aux bureaux, pour le bon fonctionnement du système;
- surveiller le système et recommander des corrections s'il y a lieu;
- compiler les informations touchant les plans, poursuites judiciaires et accidents de travail;
- analyser les statistiques produites par le service de l'Informatique et par les autres organismes, les comparer et en faire rapport;
- produire les statistiques ou les rapports qui peuvent lui être demandés par son supérieur;
- effectuer les études et les analyses particulières et exécuter toute autre tâche relevant de sa compétence que peut lui demander son supérieur immédiat;
- participer à la formation du personnel de bureau.

#### QUALIFICATIONS:

— Être détenteur d'un diplôme d'études collégiales;

- connaître les systèmes informatiques;
- connaître les mathématiques statistiques;
- posséder un bon esprit de synthèse et d'analyse.

Ce poste devrait intéresser les personnes dont le salaire actuel est d'environ \$13.000. par année.

Faire parvenir curriculum vitae au:

SERVICE DU PERSONNEL  
Office de la construction du Québec  
3530 ouest, rue Jean-Talon  
Montréal, Québec  
H3R 2G3

## COMMISSION SCOLAIRE D'AMOS

(Élémentaire - 2.700 élèves)

### OFFRE D'EMPLOI

### Secrétaire général

et

### Agent de gestion du Personnel

#### Nature du travail:

Le Secrétaire Général est particulièrement chargé de l'administration et de la coordination des activités de secrétariat pour l'ensemble de la Commission Scolaire. Il occupe également les fonctions d'agent de gestion du personnel et à ce titre, il voit à l'application des conventions collectives et politiques administratives et salariales en vigueur.

#### Activités:

- Plus particulièrement, il est:
- responsable du cheminement des données relatives aux actes du Conseil des Commissaires et du Comité Exécutif dont il est le dépositaire officiel, et en assure le suivi;
- responsable des recensements électoral et scolaire;
- président d'élection en vertu d'une délégation de pouvoirs;
- responsable des relations internes et externes que lui confie le Directeur Général;
- responsable des dossiers: recrutement, sélection, affectation, classement du personnel.

Il peut se voir confier toutes autres tâches inhérentes à ses fonctions.

#### Exigences:

Détener un diplôme de 1er cycle de préférence dans une des disciplines suivantes: Droit, Administration scolaire, Relations industrielles. Expérience jugée pertinente.

Intérêt et habiletés dans le développement, l'interprétation, l'analyse et la rédaction de textes divers.

Aptitudes à développer des interrelations dynamiques.

#### Salaire:

Selon la Politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Les candidats(es) intéressés(es) devront faire parvenir un curriculum vitae complet, avant le 9 juillet 1976, à:

Concours D-3,  
a/s M. Rodolphe Corriveau,  
Directeur Général,  
Commission Scolaire d'Amos,  
412, 3e Avenue Est,  
Amos, P.Q.  
J9T 1G2  
819-732-6527

# Carrières et Professions

## NOTRE RUBRIQUE

### CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 40¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

**LE DEVOIR**

211, rue du Saint-Sacrement  
Montréal - Tél.: 844-3361

Compétence: Robert Campeau



COLLÈGE DE VALLEYFIELD

requiert les services de:

### 2 professeurs à temps plein en: ADMINISTRATION

#### Qualifications requises:

- diplôme universitaire de premier cycle
- doit avoir des connaissances en comptabilité, gestion du personnel et administration générale.

#### Entrée en fonction:

AOÛT 1976.

Faire parvenir votre curriculum vitae, accompagné des photocopies des diplômes et attestations d'expérience, le plus tôt possible à:

La direction des services au personnel  
COLLÈGE DE VALLEYFIELD  
169, rue Champlain  
Valleyfield J6T 1X6



CENTRE LOCAL  
DE SERVICES  
COMMUNAUTAIRES

DE HULL

45, rue Ducharme  
Hull (Québec)

### DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

#### Fonctions:

- Sous l'autorité du Conseil d'administration, voir à l'administration générale du CLSC.
- Responsable de la planification et de la conception des programmes définis selon les besoins des citoyens du milieu.
- Voir au contrôle et à l'évaluation de ces programmes.
- Diriger, coordonner et animer l'équipe de travail du Centre.
- Voir à établir et maintenir des relations avec les groupes du milieu, les établissements du réseau et le Ministère des Affaires Sociales.

#### Exigences:

- Formation universitaire en sciences administratives ou en sciences humaines, ou l'équivalent.
- Expérience de travail avec les groupes populaires.
- Connaissance du milieu.
- Connaissance de la Loi 65 et ses implications, particulièrement le rôle du CLSC.
- Expérience de coordination et/ou de direction des activités d'un groupe de travail ou d'un organisme.
- Intérêts et aptitudes pour le travail d'équipe.

#### Rémunération:

Selon la compétence et l'expérience du candidat, en conformité avec les échelles salariales du M.A.S.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 3 août 1976 à:

Monsieur Serge Valières  
Président  
C.L.S.C. de Hull  
45, rue Ducharme  
Hull, Qué.

### CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC

Titre du poste:

### RÉPONDANT AUX AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Numéro du concours: 234

Endroit: Zone de Lévis.

Statut: cadre

Supérieur immédiat: directeur de zone

#### Responsabilité générale:

- planifier, organiser, diriger et contrôler les activités de tout le personnel professionnel
- en collaboration avec le conseiller en intervention, promouvoir le développement et l'utilisation des méthodes, des modes d'approche et de techniques les plus appropriés à la distribution des services
- participer à l'analyse et l'évaluation des besoins de la clientèle, à l'élaboration du contenu des programmes mis en œuvre dans la zone, à l'évaluation des programmes et de la qualité des services dispensés.

#### Exigences:

- diplôme universitaire terminal en service social
- au moins trois années d'expérience en service social et deux années d'expérience en supervision
- bonne connaissance des méthodes d'intervention
- connaissance suffisante de la gestion du personnel
- facilité de fonctionnement en équipe et en groupe.

#### Rémunération:

Selon les échelles de salaire en vigueur au C.S.S.Q. en fonction des classifications et de l'expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de service en indiquant le numéro du concours avant le 17 juillet 1976 à:

Direction des ressources humaines  
CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC  
999 De Bourgogne  
Bureau 211  
Ste-Foy, Québec

### CEGEP DE MATANE

#### Postes ouverts:

### ENSEIGNANTS EN TECHNIQUE D'AMÉNAGEMENT

#### QUALIFICATIONS REQUISES:

a) Formation de base dans l'une des spécialités:

- architecture
- génie forestier
- agronomie
- démographie
- sciences économiques

b) Formation complémentaire et/ou expérience en aménagement.

#### DÉBUT DE L'EMPLOI:

23 juillet 1976

#### TRAITEMENTS:

Selon la convention collective des enseignants.

#### CANDIDATURE:

Adressez votre curriculum vitae complet avant le 8 juillet à l'adresse suivante:

M. Georges-Émile Bouchard  
Secrétaire général  
CEGEP DE MATANE  
616, St-Rédempteur  
Matane, Québec

### COMMISSION SCOLAIRE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE

requiert les services d'un

### DIRECTEUR

(homme ou femme)  
pour une école élémentaire

#### CRITÈRES:

(P.A.S. DOC. 1er janvier 75-5-2-10)

- l'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministère;
- une formation exigeant au moins seize (16) années de scolarité;
- une expérience de cinq (5) ans comme enseignant aux professionnels dont au moins trois (3) ans comme enseignant;
- une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif.

#### DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:

le plus tôt possible

#### SALAIRE - BÉNÉFICES MARGINAUX:

Selon P.A.S. du M.E.Q.

Faire parvenir votre curriculum vitae le ou avant le 23 juillet 1976 au:

Directeur du personnel  
C.S.V.L.  
146A rue McLaren est  
Buckingham, Québec  
Tél.: (819) 986-5942  
(concours: D02-76)

### MÉDECIN DEMANDÉ POUR

### POVUNGNITUK BAIE D'HUDSON NOUVEAU-QUÉBEC

Excellente occasion de connaître les régions éloignées du Québec et d'utiliser à fond ses connaissances médicales.

#### Rôle:

- Sera basé à Povungnituk mais visitera 4 villages côtiers de la Baie d'Hudson.
- Desservira la population Inuit du Nord de la Baie d'Hudson.
- Participera à la réorganisation des services de santé dans la région.
- Travaillera en étroite collaboration avec les infirmières des cliniques de chaque village.

#### Qualifications requises:

- Détenir un permis de pratique de la Corporation professionnelle des Médecins du Québec.
- Bilingue.

La durée de contrat est d'un an.

Pour plus de détails, adressez-vous à:

DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
HÔPITAL CHASHASIPICH,  
FORT-GEORGES,  
BAIE JAMES,  
NOUVEAU-QUÉBEC  
J0M 1E0.  
TÉL.: 819-981-2844

### CENTRE HOSPITALIER ST-EUSÈBE

#### JOLIETTE

### INFIRMIÈRE

### COORDONNATRICE DES PROGRAMMES

département de santé communautaire

#### FONCTIONS:

Participer à l'élaboration des programmes en collaboration avec une équipe multidisciplinaire et en assurer l'application en matière de santé communautaire à la population sur un territoire comptant environ 170,000 habitants.

#### EXIGENCES:

- Posséder son permis de travail de l'O.I.I.Q.;
- Détenir un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle ou de 1<sup>er</sup> cycle en sciences infirmières;
- Avoir de préférence un diplôme universitaire en hygiène publique ou un certificat en nursing communautaire;
- Posséder une expérience pertinente en relation avec la tâche administrative, la santé scolaire publique ou communautaire.

#### TRAITEMENT:

Selon les normes établies par le ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir votre "curriculum vitae" d'ici le 8 juillet 1976 à:

SERVICE DU PERSONNEL  
s/s Monsieur Raymond Plouffe  
Centre Hospitalier St-Eusèbe  
585, Boul. Manseau  
Joliette, Qué.  
J0E 3E5



CENTRE LOCAL  
DE SERVICES  
COMMUNAUTAIRES

DE HULL

45, rue Ducharme  
Hull (Québec)

### ADJOINT ADMINISTRATIF

#### Fonctions:

Sous l'autorité du directeur général:

- Participer à la préparation des prévisions budgétaires et des contrôles qui s'y rattachent conformément aux objectifs du C.L.S.C.
- Assurer la responsabilité de la tenue des livres et du règlement des comptes.
- Préparer les rapports financiers périodiques.
- Procéder aux achats et locations de biens et services.
- Accomplir toutes autres tâches pertinentes à ses fonctions.

#### Exigences:

- Diplôme en sciences commerciales ou administratives ou équivalent.
- Expérience en administration, préférablement dans le réseau des affaires sociales.
- Aptitude à travailler en équipe.

#### Rémunération:

Selon les normes du M.A.S. en tenant compte de la compétence.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 30 juillet 1976 au:

Directeur général  
C.L.S.C. de Hull  
45, rue Ducharme  
Hull, Qué.

### CHEF DE SECTION

La division de la Main-d'Oeuvre de l'Office de la construction du Québec est à la recherche d'un chef pour sa section Administration.

#### TÂCHES:

- Dirige et contrôle les activités du personnel qui relève directement de lui;
- voit à l'application des procédures administratives et de travail en usage dans sa section et conseille le directeur sur la mise en marche et le bon fonctionnement de ces procédures;
- organise des réunions d'information;
- exécute toute autre tâche qui peut lui être confiée par son supérieur immédiat.

#### QUALIFICATIONS:

- Avoir complété un baccalauréat en administration ou l'équivalent;
- posséder une expérience dans l'utilisation des systèmes informatiques de gestion;
- posséder une expérience dans le fonctionnement et le contrôle de méthodes administratives;
- posséder une expérience de supervision de personnel;
- être bilingue;
- être disposé à voyager.

#### RÉMUNÉRATION:

Cette fonction intéresse les personnes dont le revenu annuel se situe aux environs de \$16,000. et comporte de nombreux avantages sociaux intéressants.

Faire parvenir curriculum vitae détaillé à la:

DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES  
3530 ouest, rue Jean-Talon,  
Montréal, Québec  
H3R 2G3

### C.L.S.C. Saguenay-Nord COORDONNATEUR (TRICE) DU MODULE SANTÉ

#### TÂCHES:

- coordonne et supervise les activités relatives à l'agencement des programmes, dans le but d'assurer à la population des services curatifs et préventifs de qualité, tant individuel que collectif ou communautaire, dans le domaine sanitaire;
- coordonne les équipes multidisciplinaires faisant appel à des travailleurs de plusieurs modules.

#### QUALIFICATIONS:

- diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en sciences de la santé ou l'équivalent;
- dans le domaine sanitaire, très bonne connaissance et expérience des champs de la pratique curative et préventive et des techniques d'interventions individuelle et collective ou communautaire;
- expérience dans des tâches d'organisation, de co-ordination et d'administration;
- connaissance et maîtrise des techniques par objectifs et des méthodes d'évaluation continue des besoins du milieu;
- capacité de travailler en équipe multidisciplinaire et grande disponibilité;
- la connaissance de la loi 65, du réseau des affaires sociales et des C.L.S.C. est un atout appréciable.

#### CONDITIONS DE TRAVAIL:

Les conditions de travail sont celles prévues par le M.A.S. pour les cadres intermédiaires des C.L.S.C.

Faire parvenir l'offre d'emploi accompagnée d'un curriculum vitae pour le 17 juillet 1976, à:

Monsieur Henri Brader, D.G.  
C.L.S.C. SAGUENAY-NORD  
222 St-Éphrem,  
Chicoutimi-Nord, QUÉBEC  
G7G 2W5

Voir autres Carrières et Professions,  
en pages 16 et 18

### HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

Centre hospitalier universitaire  
spécialisé et ultra-spécialisé  
de 630 lits demande

### UN MÉDECIN

(féminin si possible)

pour le service de santé du personnel

#### Poste:

à temps plein.  
Possibilité de faire du temps partiel.

#### Intérêts:

Médecine communautaire, médecine du travail et médecine préventive.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur du personnel  
HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL  
3840 rue St-Urbain  
Montréal H2W 1T8



COLLÈGE DE VALLEYFIELD

requiert les services de:

### 2 professeurs à temps plein en ÉLECTROTECHNIQUE

#### QUALIFICATIONS REQUISES:

- diplôme universitaire de premier cycle
- deux ans d'expérience en milieu industriel ou
- technicien diplômé ayant un minimum de 5 ans d'expériences industrielles.

#### ENTRÉE EN FONCTION:

AOÛT 1976

Faites parvenir votre curriculum vitae, accompagné des photocopies des diplômes et attestations d'expérience, le plus tôt possible, à:

La direction des services au personnel  
COLLÈGE DE VALLEYFIELD  
169 rue Champlain  
Valleyfield, J6T 1X6



Université du Québec à Chicoutimi

### DÉPARTEMENT DES SCIENCES PURES PROFESSEURS DE BIOLOGIE

#### 1 - POSTE À TEMPS COMPLET

Responsable de cours en biologie des micro-organismes (microbiologie aquatique) ainsi qu'en botanique générale et systématique des programmes de biologie. Collaboration à un programme d'étude avancée (présentement en élaboration) en productivité biologique.

#### 2 - POSTE DE PROFESSEUR SUBSTITUT

Responsable des cours en Évolution I et II. Participation à des activités de recherche.

#### Exigences:

Le doctorat ou l'équivalent dans l'une des spécialités concernées.

#### Traitement:

Selon la convention collective.  
On fait parvenir sa candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant le 15 juillet 1976 au:

Directeur du Département des sciences pures  
Université du Québec à Chicoutimi  
Chicoutimi (Québec)  
G7H 2B1



Université du Québec à Montréal

### VICE-RECTEUR EXÉCUTIF

#### Fonctions:

- Assiste le recteur dans l'exécution de ses responsabilités générales.
- Assure la coordination des vice-rectorats dans l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et du Comité exécutif.
- Informe, conseille et assiste les officiers supérieurs de l'Université aux prises avec des situations qui sont reliées à sa fonction et aux responsabilités spécifiques qui lui sont confiées.

- Elabore et recommande au recteur les moyens et les programmes que lui suggère sa fonction pour atteindre le plus efficacement possible les objectifs de l'Université.
- Est responsable de toute structure en développement dans l'Université et qui ne relève pas d'un secteur en particulier.
- Représente le recteur auprès de certains organismes de l'Université.

#### Exigences:

- Le candidat doit posséder:
- a) une formation universitaire complète
- b) une expérience pertinente d'au moins cinq ans dans le domaine de l'enseignement et de la recherche universitaire
- c) une bonne connaissance de l'administration et de la direction pédagogique universitaire.
- d) une bonne connaissance des structures académiques et administratives de l'UQUAM et de l'Université du Québec.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au Rectorat avant le 2 août 1976 à 17.00 heures, au bureau 7160 du Pavillon Louis Joliette, 355 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, P.Q.

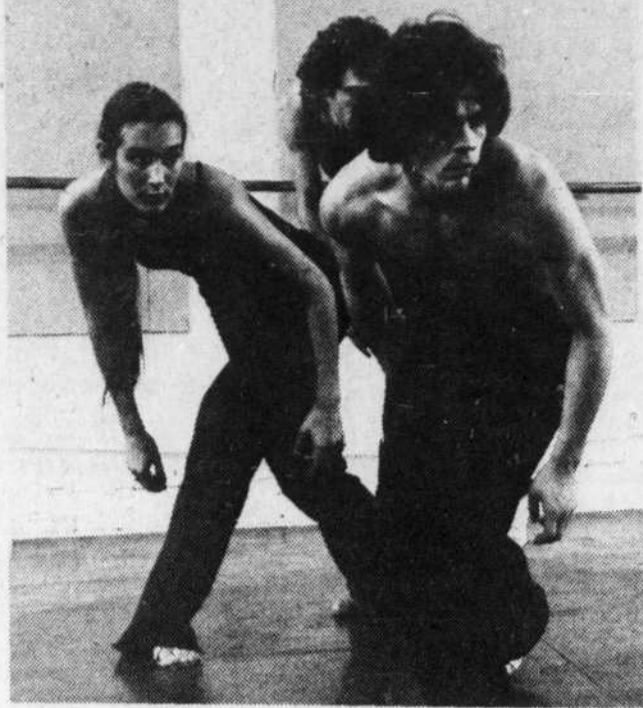
# Fleur de lit aux Ballets Jazz

Épopée québécoise, américaine et mondiale, véritable pot-pourri historique de l'Aube des Amériques à la fin du monde, *Fleur de lit* est la dernière création d'Eva Von Gerscy pour la compagnie des Ballets Jazz.

Plus ballet que jazz dans son ensemble, *Fleur de lit* a été conçu d'après un argument de Marcel Dubé sur une musique de Claude Léveillé. C'est une oeuvre légère et tendre tant dans sa forme que dans le fond. Le texte de Dubé, écrit par Claude Léveillé raconte la terre québécoise, des navigateurs et des coureurs de bois aux Plaines d'Abraham, à Nelligan, Hiroshima, les cosmonautes et la fin du monde.

Plus homogène, la première partie est aussi plus québécoise. Notre héroïne, *Fleur de lit*, à l'image de l'amour, selon la description qu'en fait Marcel Dubé, "symbole vivant d'une tendresse québécoise qui n'a peut-être jamais été dite", fait la découverte de l'Indien Aigle d'or, puis des colons qui se sont rassemblés pour fêter. D'une conquête à l'autre, elle fait néanmoins plusieurs victimes sur son sillage.

Puis le scénario fait un bond gigantesque en deuxième partie: on se retrouve dans les années 1900, le poète, Nelligan, les années folles, la Guerre mondiale. L'hécatombe d'Hiroshima, la conquête du



cosmos et un cataclysme universel où seuls survivent *Fleur de lit* et son amant, prêts à recommencer les gestes de l'amour et de la vie.

La musique de Claude Léveillé, tantôt douce tantôt mélo-dramatique fait une large part au clavier et à la guitare. Jamais étonnante, sa ligne mélodique est chantante, d'inspiration folklorique et se prête bien au mouvement.

La chorégraphie d'Eva Von Gerscy, inégale mais jamais fautive, ne brille toutefois pas par son originalité. On a à maintes reprises l'impression du déjà vu mais d'un déjà vu qui se laisse encore une fois regarder parce qu'il est harmonieux et bien rendu. On sent que les danseurs aiment cette chorégraphie qui est, somme toute, une grande histoire d'amour et c'est la douceur qui prime sur la violence et la guerre.

Odette Lalonde Peterson qui incarne *Fleur de lit* est d'une grâce et légèreté qui n'ont d'égale que la précision de ses mouvements. Signalons également

la performance de Patricia Strauss qui tient plusieurs rôles dans cette oeuvre dont celui de l'Aube des Amériques, un grand oiseau qui fait penser à un goéland, déploie ses larges ailes et prend son envol. Cette entrée en matière constituait un excellent début à *Fleur de lit*.

Première oeuvre des Ballets Jazz assez longue pour occuper toute la durée d'un spectacle, *Fleur de lit* est aussi très différente des oeuvres auxquelles nous ont habitués cette compagnie. Beaucoup plus classique, moins primaires, elle met en relief des qualités moins remarquées des danseurs: la grâce et une solide maîtrise du mouvement.

*Fleur de lit* fait également appel à une scénographie très élaborée, réalisée par Hugo Wuehrich, un peu lourde par moments et par trop "évidente" mais les costumes par contre sont simples et variés. Les éclairages sont signés Nicolas Cernovitch, bien connu des scènes montréalaises.

Angèle DAGENAIS

## Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

**LAWRENCE CHERNIN (CHERNINSKY)**  
Avis est donné par les présentes, que LAWRENCE CHERNIN (CHERNINSKY) étudiant, domicilié au 4900 rue Côte St-Luc, Appartement #606, Côte St-Luc, Québec, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de LAWRENCE CHERNIN.  
Mmes LEBOVICS, CYTRYNBAUM & SCHWARTZ  
Procureurs de la requérante

Avis est donné par les présentes que Marie-Françoise Not, domiciliée au numéro 10,775 de la rue Verreuil, app. 3, Montréal, Province de Québec, demande au Lieutenant-Gouverneur en Conseil la permission de changer son nom pour celui de Marie-Françoise Not England.  
MONTREAL, le 23e jour de juin 1976  
GREGORY & ROBITAILLE  
1801, avenue McGill College  
Suite 620  
Montréal, Qué.  
Procureurs de la Requirante

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
NO. 500-05-011661-764  
ATHANASIOS EFSTATHIOU, ébéniste, résident et domicilié au 5228 Jeanne Mance, dans la ville d'Outremont et district de Montréal.  
Demandeur

**VS**  
PANAGIOTIS ANTONARIOS, alias MIHAIL CHRISTOPOULOS, d'adresse inconnue.  
Défendeur

**ORDRE**  
Par ordre de cette cour, le Défendeur est ordonné de comparaître au Palais de Justice à Montréal, dans les trente (30) jours de publication de cet avis, copié du bnf de saisie avant jugement, affidavit, déclaration, procès-verbal et avis selon Art. 580 & 581 C.P.C., a été déposé pour vous au greffe de cette Cour.  
MONTREAL, le 28 juin 1976  
MERYLYN N. ROSENSTEIN  
PROCEUREUR DU DEMANDEUR

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
NO. 500-05-011441-761  
JOSEPH RUBIN JEAN-NOEL, résident et domicilié en la cité et district de Montréal.  
Demandeur

**VS**  
JOZELINE MATHIEU, présentement d'adresse inconnue.  
Défendresse

**PAR ORDRE DE LA COUR**  
La défendresse JOZELINE MATHIEU est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bnf d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.  
MONTREAL, le 28 juin 1976  
A. BEAULIEU P.A.C.S.M.  
Me MICHEL COULANGES  
4115 St-Denis #6  
Montréal, Qué.  
PROCEUREUR DU DEMANDEUR

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE**  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO. 500-12-061696-765  
DAME BARBARA SILVERMAN, ménagère, domiciliée et résidant au 1001 Hyman Drive, à Dollards-Des-Ormeaux, District de Montréal.  
Requérante

**VS**  
ROBERT THEORET, de lieux inconnus.  
Intimé

**PAR ORDRE DE LA COUR**  
L'intimé ROBERT THEORET, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTREAL, le 29 juin 1976  
(S) CLAUDE DUFOUR  
Requérante

**DESCOTEAU, MURRAY & GLASZ**  
686, boul. Ste-Croix  
St-Laurent, P.Q.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC**  
Permis 17209-V  
YVON DESROSNIERS  
requérant

**AVIS**  
PRENEZ AVIS que Yvon Desrosiers qui détient un permis portant le numéro 17209-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le permis spécial suivant:  
CLASSE: TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT SERVICE. De Montréal à Nicolet pour le transport de tissus taillés servant à la fabrication de vêtements, et retour avec des vêtements transportés sur chariot accrochés à des supports permanents, pour le compte de Les Confections Nicoletaises Inc.  
Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les quatre (4) jours suivants la première publication de cet avis.  
Durée: 364 jours  
CORBEIL & DUFRESNE  
465, rue St-Jean  
Suite 606  
Montréal, Québec  
Procureurs de la requérante  
1ère publication: 2 juillet 1976  
2ème publication: 3 juillet 1976  
3ème publication: 5 juillet 1976

**MISSION VRAIE-VIE**

La VRAIE VIE c'est l'influence bienfaisante des parents sur leurs enfants, les rapports interpersonnels entre le mari et la femme et les membres d'une même famille. C'est se dévouer bénévolement pour ses concitoyens désavantagés au lieu de les laisser à leur sort. C'est vivre en harmonie avec soi-même et avec les autres.

Nos habitudes actuelles de vie, bonnes ou mauvaises, ne nous sont pas dictées de l'extérieur, elles sont nôtres. Elles changeront dans la mesure où nous voudrons bien les changer. Ces habitudes reflètent de façon assez précise l'état actuel de notre santé et celui de demain, à moins d'y apporter des changements pour le meilleur ou pour le pire.

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné que DOLPHIN MISSISSOU BAY COUNTRY CLUB INC. une corporation constituée selon la loi des compagnies du Québec et ayant son siège social à Montréal et à Québec s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la loi des compagnies.  
MONTREAL, le 29e jour de juin 1976  
Greenblatt, Godinsky, Resin & Uditsky  
Procureurs de la requérante.

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné que KAREN ARlene Kagan, fille majeure, étudiante de la Ville de Laval, District de Montréal, résidant et domiciliée au 907 D'Almon, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de Karen Arlene Spoon.  
MONTREAL, le 28 juin 1976  
GREENBLATT Godinsky, Resin & Uditsky  
ZIMMERMAN BLITT & FINKELSTEIN  
Procureurs de la Requirante

**ULTRA DEVELOPMENT CORPORATION**  
MS. LOUIS LANDSMAN, LOUIS ZBARSKY, et ALLAN LANDSMAN donnent avis qu'ils déposent au Secrétaire des Commissions de l'Assemblée Nationale du Québec un projet de loi ayant pour objet de révoquer la dissolution de la charte de ULTRA DEVELOPMENT CORPORATION.  
MONTREAL, le 28 juin 1976.  
Les procureurs des requérants,  
YANOFSKY KAHN DURAND MARCOVITCH BRULL STRAUER & GASCO.

**AVIS DE REQUETE POUR PERMISSION D'ABANDON D'UNE CHART**  
M.P.M. REALTIES INC.  
AVIS est par la présente donné que M.P.M. REALTIES INC., une corporation d'impôt incorporée sous la loi des compagnies et ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal, demandera au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la loi des compagnies.  
DATE à Montréal, le 15e jour de juin 1976  
Barger & Bierbrier  
3410, rue Peel - Suite 2102  
Montréal, Qué.  
H3A 1W8  
Procureurs de la Requirante

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR PROVINCIALE**  
NO. 500-02-048175-751  
VILLE DE MONTREAL, corporation municipale d'impôt constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à 275, rue Notre-Dame, ville et district de Montréal.  
demanderesse

**VS**  
GILLES DESAULNIERS, gentilhomme, autrefois domicilié et résidant à 4243 rue Garier, ville et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.  
défendeur

**IL EST ENJOINT à GILLES DESAULNIERS, à l'interim d'apporter une copie du bnf et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.**  
MONTREAL, le 23 juin 1976  
Mes Pléjoux  
Bouchard, Badaux et Allard  
275, rue Notre-Dame  
Montréal  
Procureurs de la demanderesse

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
NO. 500-05-010578-761  
DAME VASILIKI LEGAKIS, ménagère, femme commune en biens de Demetrios Galanopoulos, des cité et district de Montréal, résidant et domicilié au 2820 Van Horn, app. 1.  
Demanderesse

**VS**  
DEMETRIOS GALANOPOULOS, gentilhomme, de lieux inconnus.  
Déf. idem.

**PAR ORDRE DE LA COUR**  
Le défendeur DEMETRIOS GALANOPOULOS, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bnf d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.  
MONTREAL, le 25 juin 1976  
CLAUDE DUFOUR  
Protonotaire, C.S.M.  
Me Bernard Sepinwall,  
6555 Côte des Neiges,  
Montréal, Qué.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO. 700-12-001158-765  
ALINE ROBERGE, ménagère, domiciliée au 109, Rang Lepage, à Ste-Anne-des-Plaines, district de Terrebonne.  
requérante.

**VS**  
JEAN DUMET, d'adresse inconnue.  
Intimé

**LA COUR ordonne à l'intimé, JEAN DUMET, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance. Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme. Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requête pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.**  
Saint-Jérôme, le 22ème jour de juin 1976  
PIERRE ROISSONNEAULT,  
REGISTRARE-ADJOINT C.S.T.  
DIVISION DES DIVORCES

Mes Quésnel, Morissette & Ducher,  
19, rue St-Charles,  
St-Thérèse, P.Q.  
Avocats de la requérante.

**APPEL D'OFFRE**

**Centre hospitalier Rouyn-Noranda**

4, 9ième rue  
Noranda, Qué. J9X 5B3  
Numéro: CHRN-08-76-1

**POLITIQUE DE SUBVENTION DES SERVICES D'AMBULANCE**

Les personnes, sociétés ou compagnies intéressées à bénéficier de l'application de la politique de subvention des services d'ambulance annoncée par le Ministère des Affaires sociales du Québec, sont invitées à soumissionner pour l'obtention d'un contrat de service d'ambulance applicable jusqu'au 31 mars 1978, dans l'une des zones ci-après:

No de la zone:	Point de service suggéré:	Nombre de véhicules admissibles:
H01	Tamiscaming	1
H02	Ville-Marie	2
H05	Amos	2
H07	Senneterre	1
H08	Lebel sur Quévillon	1
H09	Matagami	1

Les cahiers des charges seront disponibles au Centre hospitalier ci-haut mentionné à compter du 2 juillet 1976, au prix de vingt-cinq dollars (\$25.00) pour le premier exemplaire, et de cinq (\$5.00) pour les autres exemplaires, payables sous forme de chèque visé ou au comptant. Chaque soumissionnaire devra présenter une soumission distincte pour chacune des zones qui l'intéresse, et à cet effet devra se procurer le nombre nécessaire de cahier des charges.

Pour être admissible, une soumission devra respecter les conditions suivantes:

- le soumissionnaire doit détenir un permis de service d'ambulance ou respecter les conditions d'éligibilité à l'obtention d'un tel permis, telles que stipulées par le règlement en vertu de la loi de la protection de la santé publique.
- le soumissionnaire doit présenter sa soumission sur les documents officiels inclus au cahier des charges. Son dossier doit être complet selon les directives du cahier des charges et ne doit comporter aucune rature.
- les soumissions doivent être transmises au Centre hospitalier ci-haut mentionné avant le 16 juillet 1976, à 16 heures.
- chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé établi à l'ordre du Centre hospitalier ci-haut mentionné, d'un montant de deux cent dollars (\$200.00) par véhicule proposé (nombre maximum proposé) ou d'un cautionnement de soumission en bonne et due forme, émis par une compagnie autorisée à émettre de tels cautionnements au Québec, et pour un même montant.

Le cautionnement de soumission ci-haut mentionné doit être valide pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours, après la date d'ouverture des soumissions.

Le Centre hospitalier ne s'engage à accepter ni la meilleure, ni aucune des soumissions reçues.

LE PRESIDENT DU JURY ET DIRECTEUR GENERAL  
**André-Gaëtan Corneau, avocat**  
L.L.L., M.A.H., Adm. A.

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné que KAREN ARlene Kagan, fille majeure, étudiante de la Ville de Laval, District de Montréal, résidant et domiciliée au 907 D'Almon, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de Karen Arlene Spoon.  
MONTREAL, le 28 juin 1976  
GREENBLATT Godinsky, Resin & Uditsky  
ZIMMERMAN BLITT & FINKELSTEIN  
Procureurs de la Requirante

**ULTRA DEVELOPMENT CORPORATION**  
MS. LOUIS LANDSMAN, LOUIS ZBARSKY, et ALLAN LANDSMAN donnent avis qu'ils déposent au Secrétaire des Commissions de l'Assemblée Nationale du Québec un projet de loi ayant pour objet de révoquer la dissolution de la charte de ULTRA DEVELOPMENT CORPORATION.  
MONTREAL, le 28 juin 1976.  
Les procureurs des requérants,  
YANOFSKY KAHN DURAND MARCOVITCH BRULL STRAUER & GASCO.

**AVIS**  
Avis est donné par les présentes que Karen Gal Prosser, modèl, résidant et domicilié au numéro 3450 rue Drummond, appartement 1024, dans la ville et le district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Kalustika Galuya Van Dyck.  
MONTREAL, le 23 juin 1976.  
Mes Lafleur & Brown,  
Place Victoria,  
Montréal, Québec  
Les procureurs de la requérante

**CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**  
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur RAJUL SEGUN et son épouse Dame IRENE DEPATIE, tous deux domiciliés à 1028 rue Guilford, en la Cité de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, Chambre 216 du Nouveau Palais de Justice, à Montréal, le 10ème jour de juillet mil neuf cent soixante-sept, à 10 heures de l'avant-midi, le tout en conformité avec l'article 1266 du Code Civil de la Province de Québec de ceux auquel il se rapporte.  
MONTREAL, le 28 juin 1976  
MICHEL CLAVEAU, NOTAIRE & CONSEILLER JURIDIQUE

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO. 500-12-061697-765  
DAME SHARON REEVES, ménagère, épouse séparée de biens de Harold Dentry, domiciliée et résidant au 1735, Deguire, app. 6, St-Laurent, district de Montréal.  
Requérante

**VS**  
HAROLD DENTRY, de lieux inconnus.  
Intimé

**PAR ORDRE DE LA COUR**  
L'intimé HAROLD DENTRY est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTREAL, le 29 juin 1976  
(S) CLAUDE DUFOUR  
Requérante

Me Bernard Sepinwall,  
6555 Côte des Neiges,  
Montréal, Qué.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
NO. 500-14-00528-760  
DAME YOLANDE EMOND  
et  
RENE TESSIER  
requérants

**VS**  
LE REVEREND PERE CURE DE LA PAROISSE ST-PHILIPPE DE MONTREAL  
et  
LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPERIEURE DE MONTREAL  
intimés

**LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC**  
et  
GERALD MAILLOUX  
mis-en-cause

**PAR ORDRE DE LA COUR**  
Le mis-en-cause GERALD MAILLOUX est par les présentes avisé qu'il y a eu dépôt au greffe de la Cour Supérieure de Montréal d'une requête en rectification des registres de l'état civil de la paroisse St-Philippe de Montréal pour l'année 1970 et que telle requête sera présentée pour adjudication le 30 août 1976.  
MONTREAL, le 29 juin, 1976.  
(S) Claude Dufour

Me BENJOT GENDRON,  
400, rue Jarry,  
Montréal, P.Q.  
Tel: 381-2504

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné que MAPLE DEVELOPMENTS LTD., une corporation constituée selon la loi des compagnies du Québec et ayant son siège social à Montréal et à Québec s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la loi des compagnies.  
MONTREAL, le 19 juin 1976  
GREENBLATT Godinsky, Resin & Uditsky  
Procureurs de la requérante.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO. 500-12-049377-751  
DAME HUGUETTE LAOJIE, domiciliée et résidant au 4615 boul. Leger, app. 201, à Montréal-Nord, district de Montréal.  
Requérante

**VS**  
ARMAND DUMONT, présentement de lieux inconnus.  
Intimé

**PAR ORDRE DE LA COUR**  
L'intimé, ARMAND DUMONT, est par les présentes avisé qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 28 octobre 1975, dont copie a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre procédure en Appel dans les délais légaux, la requête procèdera à obtenir contre vous un jugement irrévocable de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
(S) CLAUDE DUFOUR  
Requérante-adjoint

Me Isabelle Lafontaine  
400, rue Jarry  
Montréal, Qué.  
381-2504

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné que APPROVED APPAREL TRIMMINGS INC., une corporation constituée en vertu de la loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Coopératives et de la Province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la loi des Compagnies de Québec.  
DATE à MONTREAL, le 31ème jour de décembre 1975  
Samuel Frishandler - Secrétaire

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
NO. 500-05-010888-764  
DAME ETHEL LANDRY, ménagère, femme commune en biens de Gerald Moness, des cité et district de Montréal, résidant et domiciliée au 3965 avenue Plamondon, app. 6.  
Demanderesse.

**VS**  
GERALD MONESS, gentilhomme, des lieux inconnus.  
Défendeur.

**PAR ORDRE DE LA COUR**  
Le défendeur GERALD MONESS, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bnf d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour. MONTREAL, le 25 juin, 1976.  
CLAUDE DUFOUR  
Protonotaire, C.S.M.  
Me Bernard Sepinwall,  
6555 Côte-des-Neiges,  
Chambre 405  
Montréal, Qué.

**Travaux publics Canada**  
**Public Works Canada**

**APPEL D'OFFRES**

**LES SOUMISSIONS CACHETÉES**, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'administrateur régional des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, Ministère des Travaux publics, l'Esplanade Laurier, Tour de l'Est, 16ième étage, 140, rue O'Connell, Ottawa, Ontario K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, l'Esplanade Laurier, Tour de l'Est, 16ième étage, 140, rue O'Connell, Ottawa, Ontario K1A 0M3 sur versement du dépôt exigible.

**ENTREPRISE**

Numéro 77763/LA-17 - Travaux de rénovation - secteur technique, blocs 2100-2200-2300, boulevard Cité des Jeunes, Hull, Québec.

On peut aussi consulter les documents de soumission au bureau des associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: Jeudi, le 12 août 1976  
Dépôt: \$250.00

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général pour le Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépeillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.  
**F.J. Brazeau**  
Administrateur interimaire  
Services financiers et administratifs,  
Capitale nationale

**CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE**  
1991, Boul. Du Carmel  
Trois-Rivières, Qué.  
**APPEL D'OFFRE**  
NUMÉRO 76 - S.A.  
**POLITIQUE DE SUBVENTION DES SERVICES D'AMBULANCE**

Les personnes, sociétés ou compagnies intéressées à bénéficier de l'application de la politique de subvention des services d'ambulance annoncée par le ministère des Affaires sociales du Québec, sont invitées à soumissionner pour l'obtention d'un contrat de service d'ambulance applicable jusqu'au 31 mars 1978, dans l'une des zones ci-après:

NUMÉRO ZONE	POINT DE SERVICE SUGGÉRÉ	NOMBRE AMBULANCES ADMISSIBLES
B01	La Tuque	2
B02	Sainte-Thérèse/Sainte-Thécle	2
B05	Louiseville/Yamachiche	2
B08	Nicolet/Saint-Léonard D Aston	2
B11	Plessisville	2
B12	Deschailons sur St-Laurent/Forville	1
B14	Sainte-Anne de la Pérade	1
B15	Pierreville	1
B16	Bécancour	1
B17	Saint-Alexis	1

Les cahiers des charges seront disponibles au département de santé communautaire (\*) du centre hospitalier ci-haut mentionné à compter du 2 juillet 1976, au prix de vingt-cinq dollars (\$25.00) pour le premier exemplaire, et de cinq (\$5.00) pour les autres exemplaires, payables sous forme de chèque visé ou au comptant. Chaque soumissionnaire devra présenter une soumission distincte pour chacune des zones qui l'intéresse, et à cet effet devra se procurer le nombre nécessaire de cahier des charges.

Pour être admissible, une soumission devra respecter les conditions suivantes:

- le soumissionnaire doit détenir un permis de service d'ambulance ou respecter les conditions d'éligibilité à l'obtention d'un tel permis, telles que stipulées par le règlement en vertu de la loi de la protection de la santé publique;
- le soumissionnaire doit présenter sa soumission sur les documents officiels inclus au cahier des charges. Son dossier doit être complet selon les directives du cahier des charges et ne doit comporter aucune rature;
- les soumissions doivent être transmises au centre hospitalier ci-haut mentionné avant le 16 juillet 1976, à 16 heures, à l'attention du département de santé communautaire.
- chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé établi à l'ordre du centre hospitalier ci-haut mentionné, d'un montant de deux cents dollars (\$200.00) par véhicule proposé (nombre maximum proposé) ou d'un cautionnement de soumission en bonne et due forme, émis par une compagnie autorisée à émettre de tels cautionnements au Québec, et pour un même montant.

(\*) Le département de santé communautaire est situé au 4ième étage, entré du côté de la rue de la Terrière.

Le cautionnement de soumission ci-haut mentionné doit être valide pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours, après la date d'ouverture des soumissions.

Le Centre hospitalier ne s'engage à accepter ni la meilleure, ni aucune des soumissions reçues.

## Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 16 et 17

**LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER**

UN AVENIR SÛR, PROSPÈRE...

**La compagnie minière Québec Cartier requiert pour Gagnon et Mont-Wright:**

**SUPERVISEUR - SERVICE DE LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS**  
Poste à Fermont

Dingera un groupe de conseillers en prévention d'accidents dans le district d'exploitation de Mont-Wright. Il devra conseiller la direction dans le domaine de la prévention des accidents, élaborer différentes mesures de sécurité au travail, des programmes visant à l'absence de risques d'accidents au travail, évaluer les conditions de travail, procéder à des inspections des installations, identifier les risques et faire les recommandations susceptibles d'apporter des corrections aux situations dangereuses.

Expérience du domaine de la prévention des accidents industriels absolument requise. Les candidats doivent être bilingues et capables de rédiger des rapports et s'exprimer aisément.

**CONTREMAÎTRES ÉLECTRICIENS**

Surveille et coordonne le travail des électriciens et apprenti-électriciens, chargés de la réparation et de l'entretien d'installations industrielles, circuits CA et CC, sur des foreuses rotatives, pelles mécaniques et les organes électriques de véhicules tels que camions de 150 tonnes, chargeuses mécaniques, etc. Il doit aussi s'occuper de l'entretien et de la réparation des installations de transport et de la distribution d'électricité à haute tension, soit 34.5 KV et 7.2 KV.

Préférence sera donnée aux diplômés en technologie électrotechnique ayant 3 ans d'expérience dans la surveillance.

**CONTREMAÎTRES MÉCANICIENS (VÉHICULES À MOTEURS DIÈSEL)**

Surveille et coordonne le travail des mécaniciens et apprenti-mécaniciens automobilistes, qui s'occupent de réparer les véhicules tels que camions lourds de 150 tonnes, (avec moteur GM-Diesel), bulldozers, chargeuses mécaniques, etc. Il doit aussi lire et interpréter les plans. Préférence sera donnée aux diplômés en technologie mécanique ayant 3 ans d'expérience dans la surveillance.

**CONTREMAÎTRES DE MÉCANICIENS D'ENTRETIEN**

Surveille et coordonne le travail de mécaniciens, apprenti-mécaniciens, soudeurs, hommes de service en lubrification qui s'occupent de réparer, ajuster, démonter et d'entretenir le matériel mécanique tel que les foreuses rotatives, foreuses à percussion, chargeuses mécaniques, etc.

Préférence sera donnée aux diplômés en technologie mécanique possédant 3 ans d'expérience dans la surveillance.

**CONTREMAÎTRES AU CONCENT**

Événement inaugural d'Arts et Culture des JO

# Le Barbier de Séville

## ou la relance de l'Opéra du Québec

par  
GILLES POTVIN

En sommeil depuis son mémorable Tristan und Isolde de mai-juin 1975, l'Opéra du Québec a été relancé jeudi soir, salle Wilfrid-Pelletier, par une production de Il Barbieri di Siviglia de Rossini qui était également la manifestation inaugurale du programme Arts et Culture des Jeux de la XXIe Olympiade, l'événement qui ce mois-ci, fait de Montréal le centre d'attraction mondial numéro un. Cette production sera-t-elle suivie de d'autres dans un avenir immédiat ou l'OQ va-t-il redevenir silencieux et attendre une troisième relance? Rien d'officiel n'a encore été annoncé par le bureau de l'OQ ni par le ministère des Affaires culturelles de qui dépend en totalité la survie de l'entreprise.

Pour l'instant, Le Barbier de Séville entretient l'espoir et si la présentation ne comble pas toutes les attentes, elle démontre sans contester les possibilités existantes. Sauf le rôle-titre confié au baryton américain Dominic Cossa, la distribution est entièrement constituée de chanteurs locaux. Ce sont également des gens d'ici qui assurent la direction musicale (Pierre Héту), la mise en scène (Jean Gascon) et les décors, costumes et éclairages (Robert Prévost).

Ce qui frappe d'abord est l'homogénéité de la présentation vocale. Tout en défendant avec adresse son rôle respectif, chacun des protagonistes donne manifestement l'impression de

se préoccuper avant tout de son intégration dans l'ensemble. C'est là un atout important pour toute production qui vise à l'unité, à la continuité du jeu scénique. Néanmoins, Jean Gascon a permis aux chanteurs de dégager leur personnalité respective, et dans ce sens, l'interprétation du rôle de Basilio par Claude Corbeil est sans contredit la mieux réussie. Il est vrai qu'il s'agit d'un rôle en or, mais encore faut-il le jouer et surtout le chanter, ce que Corbeil fait admirablement. Il sera difficile d'oublier cette silhouette insidieuse, ce teint cadavérique et cette figure mobile chantant l'air de la calomnie à un Bartolo estomaqué.

Dans ce dernier rôle, Napoléon Bisson provoque lui aussi l'hilarité et son expérience de la scène le sert admirablement. Mais il est plus un baryton qu'une basse et il nous manque ces belles notes rondes dans le grave que l'on associe au rôle. Son air "A un dottor della mia sorte" a été cependant rendu avec beaucoup de finesse et d'autorité.

Pierre Duval campe un Almaviva de belle allure et chante agréablement, sinon avec toute la consistance souhaitable. Quand il se déguise en soldat ivre puis en faux professeur de chant, il fait preuve d'un talent comique qui lui vaut l'attention de toute la salle.

Dominic Cossa, qui avait

chanté avec l'OSM sur la même scène il y a quelques années, donne au rôle-titre beaucoup d'élan et d'esprit et chante agréablement. Peut-être son personnage a-t-il trop d'élégance et d'aristocratie mais Figaro, après tout, n'est-il pas l'homme de toutes les situations, dont le comportement peut varier selon les besoins et les circonstances?

Dans le rôle de Rosina, Louise Lebrun se maintient à la hauteur de sa réputation, chantant avec la virtuosité requise et évoluant avec grâce, non sans quelques retenues. S'il y a eu quelques moments désagréables dans son air "Una voce poco fa" elle a par ailleurs été remarquable dans la scène de la leçon où, selon la tradition, la cantatrice insère une page de son choix. Louise Lebrun, pour sa part, a chanté les difficiles variations "Deh torna mio bene" de Heinrich Proch avec un remarquable brio, ce qui lui a valu une ovation.

Dans cette production bien intégrée, les rôles secondaires sont loin d'être relégués dans l'ombre et l'on doit signaler la participation compétente de Paule Verschelden (Berta), Roland Richard (Fiorello), Antonio Funicelli (Ambrosius), Jacques Lareau (un officier) et Gaston Gagnon (le notaire). Tous contribuent à la bonne marche du spectacle, de même que les choristes préparés par René Lacourse.

Au pupitre, Pierre Héту fait

preuve d'attention constante à l'endroit des chanteurs, ce qui l'amène parfois à perdre de vue le mouvement d'ensemble. S'il évite de bousculer les choses, il s'ensuit dans pages où les tempi ralentissent dangereusement ou contribuent, tout au moins, à réduire l'efficacité de l'action scénique. Il est vrai que ces longs ensembles demandent de la part des chanteurs une virtuosité que tous ne possèdent pas au même degré. Mais Pierre Héту gagnerait néanmoins à resserrer la marche de plusieurs passages et il lui faudrait aussi animer davantage l'Orchestre symphonique de Montréal qui, dans la fosse, produit une sonorité étrangement anémique comme s'il en était encore à se remettre de la fatigue de sa récente tournée européenne. Une partition comme celle du Barbier ne s'est jamais accommodée d'une pareille indifférence et c'est au chef à insuffler à son monde l'énergie, l'esprit et la subtilité que Rossini demande.

C'est la mise en scène de Jean Gascon, sa première ici au théâtre lyrique depuis un bon moment, qui mérite les plus grands éloges. Cet homme étonnant n'a pas fini de nous surprendre et il faudrait des pages pour signaler toutes les facettes de son apport à cette production. Sans jamais tomber dans la vulgarité ou la facilité, il a meublé la marche de l'ouvrage d'une foule de détails dont nos yeux se régalaient sans arrêt. Un



Claude Corbeil (Basilio) et Napoléon Bisson (Bartolo)

exemple entre plusieurs est cette longue scène du renvoi de Don Basilio qui accumule les effets comiques pour le plus grand plaisir de l'auditoire. Cette scène, et bien d'autres, fourmille de détails amusants et subtils si nombreux qu'il nous

faut surveiller de près chaque personnage dans une même scène, ce qui est souvent impossible. Jean Gascon est sans contredit l'artisan premier de la réussite de ce spectacle. Robert Prévost a produit pour sa part un autre décor de grande

classe à la fois très beau et tout à fait fonctionnel. Pour un, je me dispenserais toutefois du jet d'eau de la fontaine dont le bruit agace et dérange. Les costumes sont également d'une grande distinction, ce qui ne surprend aucunement de la

part de Prévost. Le Barbier de Séville, dans l'ensemble, représente une réussite tout à fait respectable à défaut de susciter l'enthousiasme le plus total. Il n'y a que deux autres représentations, le samedi, 3 juillet, et le lundi, 5 juillet.

Lettre de Paris

# Autour de la Saint-Jean

par  
RENÉE MAHEU

C'est sous le titre de "La belle ouvrage" que devait être publié l'ensemble des volumes sur l'artisanat québécois présentés par Cyril Simard, car, déclare-t-il, cette expression de chez nous est témoin de certains lieux entre le passé et le présent, entre le professionnel et l'amateur. Malheureusement, les expressions "faire du bel ouvrage" et "la belle ouvrage" utilisées au temps des "saintes artisanes" de Barbeau et qui traduisaient le culte de l'ouvrage bien fait, ne font plus partie de notre langage populaire actuel.

Ce respect de la tradition et cet attachement au pays sont à la base des deux premiers volumes de Cyril Simard. L'auteur nous fait découvrir les techniques qu'utilisaient nos ancêtres, reprises et adaptées par les artisans d'aujourd'hui, pour travailler le bois, teindre

les tissus, filer la laine, tisser le lin, forger le fer, la céramique et la poterie, la verrerie, le cuir, l'orfèvrerie et la joaillerie, l'étaim, l'émaillerie, les bougies, les poupées, la gravure, la reliure, bref, tous les arts du feu. Un troisième volume sera consacré aux arts indigènes et esquimaux et un "quatrième" serait à souhaiter sur les vieux contes et la chanson traditionnelle.

Dans la préface du tome consacré aux bois et aux textiles, Mgr Félix-Antoine Savard écrit: "L'artisanat québécois vit dans la mémoire du présent, non comme un simple et inerte bibelot, mais comme une force énergétique poussant l'homme dans le sens de la continuité... J'émetts un vœu que ce livre m'a inspiré: veuille notre ministère des Affaires culturelles, déjà, je crois, gagné à cette cause de notre artisanat québécois, créer une sorte d'office ou sous-ministère, afin de promouvoir jusque dans nos plus humbles campagnes cet art traditionnel où notre race a trouvé l'expression de son génie et de sa liberté!"

La série "Artisanat québécois" intéressera tous les Québécois qui veulent connaître davantage leur patrimoine et la beauté des réalisations actuelles, les milliers de visiteurs qui accourent annuellement aux différents salons des Métiers d'Art, de même que tous ceux qui cherchent une source d'inspiration dans nos traditions culturelles.

La saison se termine avec les expositions d'artistes québécois dont quelques-uns pour la première fois à Paris. Irena Kwiat (Kwiatkowska de Grandpré) exposait ses toiles à la Galerie Benezit-Jeune et Lyse (Bédard) Casanova ses gravures à la fontaine du sculpteur Philippe Scrive était mise en eau le 1er mai à la mairie de Montreuil et que le photographe Michel Saint-Jean présentait ses "images-vérité" à la Canon Photo Gallery d'Amsterdam.

La vision poétique de Lyse Casanova rejoint le monde visionnaire d'Irena Kwiat. La première ne traite que des thèmes parisiens, un Paris quasi désert et distordu, vu à partir de détails; une vision qui écarte les



Lyse Casanova

murs et élargit les rues, "à la manière des premières enluminures catalanes du XIIIe siècle" (Le Quotidien de Paris) Son univers, d'une sensibilité scientifique, un essai sur "La Nature dans l'expérience et la pensée de Stefan Zeromski", Irena Kwiat a figuré à l'exposition des "Peintres du Centenaire du Canada" en 1967. "Métiers d'art/2, exposition organisée en collaboration avec le Conseil canadien de l'artisanat, regroupe au Centre culturel Canadien, 10 artistes parmi les plus réputés et illustrant les techniques de la céramique, la joaillerie, la médaille, l'orfèvrerie, la porcelaine, la tapisserie et le verre. Ainsi, on peut admirer, entr'autres, les céramiques de Louise Doucet-Saito, les porcelaines de Enid Le Gros, les bijoux de Jacques Troalen, et Carole Simard-Laflamme qui, dans ses tapisseries, reprend à sa manière les tapis tissés de nos mères et des Indiennes, "l'étoffe du pays", dans un langage neuf, renouvelé, senti dans les baies, les lacs et les rivières de ce grand pays que chantent les poètes.

Le Guide Bleu illustré consacré au Québec que viennent de publier les éditions Hachette à Paris était lancé à la Délégation du Québec en présence de

l'auteur Louis Martin-Tard. Très complet, ce guide sera d'un secours appréciable pour les milliers de visiteurs étrangers ou même de certaines régions éloignées du Québec qu'attireront les Jeux olympiques et la découverte de l'immensité du territoire québécois. Les conseils et informations diverses abondent depuis la pêche et la chasse, les saisons et les sports, les hôtels, motels et pensions, les restaurants et la cuisine québécoise, jusqu'à un petit lexique sur les "sacres" et divers canadianismes. Aussi un brin d'histoire, le tout dans un style direct et coloré.

Autre lancement à la Délégation avec le Premier numéro "Spécial Québec" de la revue Itinéraires qui se consacre aux cultures des pays d'expression française, à l'occasion du Colloque international de terminologie et la présence de M. François Cloutier, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec.

Pour fêter la Saint-Jean, les Québécois adhérents aux associations France-Québec se sont retrouvés en Beaujolais avec leurs amis à l'occasion de la fête nationale. Pique-nique, danses traditionnelles animées par Francine Reeves, tournée et dégustations des caves beaujolaises et, au Mont Brouilly, le grand feu de la Saint-Jean.

À Paris, c'est à une fête champêtre que les Québécois étaient conviés à la Délégation par M. Jean Chapdelaine et Madame, avant leur retour définitif au Québec. Le ministère des Affaires culturelles du Québec a enfin confirmé la nomination de M. Chapdelaine à la présidence du Conseil de la culture du Québec des que cet organisme aura été créé par législation.

Délégué général du Québec à Paris depuis 1965, M. Chapdelaine a connu précédemment une longue carrière internationale. Boursier de la Fondation Rhodes, diplômé en sciences économiques et politiques d'Oxford, il a occupé lors de son séjour aux Affaires extérieures d'Ottawa plusieurs postes diplomatiques dont ceux d'ambassadeur du Canada en Suède, au Brésil, en République Arabe-Unie et au Soudan.

C'est donc un diplomate de longue expérience qui, par sa connaissance de la vie culturelle au Québec comme à l'étranger et, particulièrement en France, contribuera à l'accessibilité de la culture québécoise et à sa diffusion.

À Paris, on regrettera un grand homme dont les qualités humaines et la gentillesse ont rehaussé le cœur de plus d'un Québécois.



Irena Kwiat de Grandpré

# Recommandation de la Société d'architecture de Montréal : Limiter la restauration de l'Hôpital général du Vieux Montréal aux bâtiments qui subsistent

Le plus vaste projet de restauration jamais envisagé à Montréal — celui de l'Hôpital général des Soeurs grises — divise les forces dédiées à la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur de l'héritage architectural du Québec.

Ce qui a première vue peut sembler une querelle de partis — plusieurs alternatives ont été présentées — ou un débat sur des modalités d'intervention, est au contraire une question fondamentale, essentielle. Au-delà même du patrimoine architectural, c'est la définition de la culture québécoise qui est en jeu.

La Société d'architecture de Montréal ne saurait rester étrangère à ce débat. Si elle souhaite souligner certains aspects particuliers de l'affrontement immédiat, et faire connaître sa position sur le projet de l'Hôpital général, elle espère bien davantage contribuer à l'établissement d'une politique rationnelle, lucide de conservation architecturale, où l'attachement sentimental aux vestiges du passé ne serait pas l'unique directrice.

Un cas type. — Bien que des considérations économiques entrent en ligne de compte — il ne saurait en être autrement — il ne s'agit pas d'un projet "d'art utilitaire" dévolu à l'admiration des contemporains; avec ses trois étages et son toit d'ardoise, ses 90 pieds de front sur 30 pieds de profondeur, ses deux ailes de 30 pieds chacune (la 2e, disparue, abritait la chapelle), c'était le plus vaste bâtiment de Montréal. Une architecture de gens modestes, simple, sans artifices, et dont la qualité d'exécution était le premier titre de grandeur.

Les parties qui prolongent ce noyau initial au nord (1847) et au sud (1851) sont à ce point parentées à l'architecture du 17e siècle qu'un observateur non prévenu peut croire que l'ensemble a été réalisé d'une seule venue. Si l'harmonie y gagne, la valeur architecturale y perd considérablement. Ces prolongements contiennent au principe fondamental de la

fort anciens (1871-4) d'une qualité architecturale remarquable. L'Hôpital Général. — Il faut à coup sûr tout mettre en œuvre pour préserver et réanimer les bâtiments abandonnés de la rue Normant. Ce peu qu'il reste d'un des plus importants ensembles religieux d'esprit français est une pièce capitale de notre patrimoine. Les murs de la partie centrale de cette aile, ainsi que ceux du bâtiment qui y prend naissance (1692-4) pour s'étendre vers l'est, remontent en effet au premier établissement érigé à la suite d'un vœu par Jean-François Charon, et destiné à soulager l'Hôtel-Dieu qui ne suffisait plus aux besoins de Ville-Marie.

Dans ces murs, les "Frères Charon", unique communauté d'hommes jamais fondée au Canada, puis, après leur démission, les Soeurs grises, ont développé cette œuvre unique de l'Hôpital général, polyvalente par la force des choses, à la fois hospice pour vieillards, orphelins, aliénés et autres nécessiteux, école de métiers, maison de réforme, et même manufactory.

Ce bâtiment original, actuellement le 3e en âge de Montréal (1), (après le Vieux Séminaire (c. 1683) et le Fort des Messieurs de S. Sulpice (c. 1685), fait à l'époque l'admiration des contemporains: avec ses trois étages et son toit d'ardoise, ses 90 pieds de front sur 30 pieds de profondeur, ses deux ailes de 30 pieds chacune (la 2e, disparue, abritait la chapelle), c'était le plus vaste bâtiment de Montréal. Une architecture de gens modestes, simple, sans artifices, et dont la qualité d'exécution était le premier titre de grandeur.

Les parties qui prolongent ce noyau initial au nord (1847) et au sud (1851) sont à ce point parentées à l'architecture du 17e siècle qu'un observateur non prévenu peut croire que l'ensemble a été réalisé d'une seule venue. Si l'harmonie y gagne, la valeur architecturale y perd considérablement. Ces prolongements contiennent au principe fondamental de la

l'évolution, et font de l'architecture un phénomène figé. La diversité de manière aurait ajouté à la richesse du discours; répétitifs, ces prolongements, contemporains de Crystal Palace de Londres et des recherches de Bogardus aux USA, n'attestent que l'état d'isolement culturel du fait français au milieu du 19e siècle.

Les adjonctions vers l'est, celles que l'on veut reconstruire aujourd'hui, envisagées dès avant l'incendie de 1765, n'avaient pas dépassé le niveau des fondations avant 1824, pour être parachèveries en 1857. C'est l'époque où l'on construit le pont Victoria, mais à l'Hôpital général, rien ne transparait de l'avancement des techniques. Abandonnées en 1871 quand les Soeurs émigrèrent boulevard Dorchester, on entend alors de les démolir. Ces parties qui n'ont eu que de 14 à 47 ans d'existence, n'ont aucune valeur particulière pour l'évolution de l'architecture. Construites bien après la mort de Mère d'Youville, leur valeur au plan historique n'est en rien comparable à celle des parties encore existantes.

La restitution de l'aile disparue rétablirait une image de majesté à l'ensemble et satisfait à des considérations esthétiques, mais donnerait-elle une plus grande valeur culturelle au bâtiment?

Les entrepôts de la rue Saint-Pierre. — La survivance de l'établissement montréalais est passée bien sûr par la charité de nos ordres religieux; elle n'en est pas moins redevable à la combativité et à la clairvoyance de nos commerçants et industriels. Les civilisations sont tissées à la fois d'idées religieuses et de contingences matérielles. Et les installations marchandes peuvent aussi prétendre au titre de bien culturel. Or celles qui s'allient rue St-Pierre sont admirables et précieuses à plus d'un titre. Elles représentent une solution franche, simple, aux nouveaux besoins d'une cité commerciale en plein essor. Les quartiers riviérains acquérant une valeur stratégique, se redéfinissent en centre d'affaires, l'habitat et les institutions religieuses se déplacent vers la montagne, les grandes propriétés sont loties, bâties le plus densément possible, répondant ainsi au besoin d'espace et aux objectifs de rentabilité.

Le système structural des édifices est entièrement révisé pour satisfaire les besoins d'éclairage et de flexibilité interne: le mur porteur disparaît au profit d'un système de poutres et poteaux de moindre encombrement, fermé de grandes baies vitrées. C'est la même rigueur que nous avons observée pour l'Hôpital des Frères Charon: celle d'une architecture entièrement déterminée par la fonction et les possibilités techniques.

Une architecture fonctionnaliste mais sensible comme l'attestent l'équilibre des proportions, le détail de la modénature (traitement des angles, fenestration...), la sobriété de l'ornementation. A noter de plus, l'échelle et le rythme qui joints à la vigueur d'expression enlèvent toute monoté à ce long alignement, en font un accompagnement pour le piéton.

Ces œuvres, précieuses pour l'évolution de l'architecture, devraient être également pour les Soeurs grises: elles sont leur œuvre et reflètent les qualités de gestionnaires qui avaient permis à Mère d'Youville de sortir l'Hôpital général de l'impasse financière dans laquelle les Frères Charon l'avaient laissé.

Une symbiose exceptionnelle. — Même si les entrepôts de la rue Saint-Pierre n'avaient pas cette valeur intrinsèque, le co-tiement de ces deux ensembles, l'un inachevé, l'autre encore partiellement conservé, constitue un instantané historique d'une telle rareté qu'il est à préserver. Non seulement nous avons l'illustration de deux époques, mais de la mutation urbaine elle-même. Nulle part ailleurs nous conservons d'exemple de cette phase de reconversion des grandes propriétés religieuses: plus rien ne reste de l'Hôtel-Dieu ni du couvent des Récollets, et la disparition de celui des Dames de la Congrégation

n'a donné que le prolongement de la rue Saint-Laurent.

Ici, même les scrupules qui ont empêché de compléter l'ensemble commercial du côté ouest sont visibles: la démolition de la chapelle a été arrêtée, déterminant un état d'équilibre entre les valeurs culturelles de l'ordre traditionnel, et la loi du profit de la société industrielle. L'argument selon lequel il existe tant d'autres structures victoriennes dans le Vieux-Montréal que l'on pourrait sacrifier celles-ci afin de reconstruire l'Hôpital Général dans son intégrité ne saurait tenir. Cette dualité doit être reconnue comme un bien culturel d'échelle supérieure, permettant une lecture dramatique et inhabituelle de la dynamique urbaine, et devant être sauvegardée en raison de son unicité.

## La solution préconisée pour l'Hôpital Général

Considérant qu'il n'y a pas de choix à faire entre deux biens culturels,

Considérant la valeur culturelle certaine des entrepôts de la rue S. Pierre et de leur symbiose avec l'Hôpital Général,

Considérant les possibilités réelles de reconversion des entrepôts en logements à prix modique, conformément aux besoins de réanimation de l'arrondissement historique identifiés par le Service d'urbanisme de Montréal,

Considérant que la plus-value esthétique et sentimentale que retirerait l'Hôpital général de sa reconstitution ne saurait compenser la perte irréparable qu'entraînerait la démolition des entrepôts, la Société d'architecture de Montréal recommande:

● que la restauration de l'Hôpital général se limite aux bâtiments subsistants, y compris la chapelle en partie détruite,

● que la rue Saint-Pierre soit fermée à la circulation automobile entre la rue d'Youville et la place du même nom,

● que les parties non reconstruites soient toutefois localisées, par la mise à jour des substructures que l'on pourrait retrouver sous la rue Saint-Pierre, dans les sous-basements et à l'arrière des entrepôts du côté est, ou à défaut par le tracé de leur emplacement sur le sol, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des entrepôts, au moyen de revêtements distincts, techniques couramment utilisées en Europe: vestiges du Cirque de Domitien à Piazza Navona, Rome, tracé de la forteresse de la Bastille, à Paris sur la place du même nom,

● que le curetage et la restauration des entrepôts soient également entrepris de manière à dégager les parties restaurées de l'Hôpital général et à rendre visibles les parties non reconstruites,

● que les bâtiments à l'angle sud-ouest de la rue Saint-Pierre et de la place d'Youville soient affectés à des fonctions complémentaires de la résidence des Soeurs grises (services à la population, ateliers, etc.),

● que les rez-de-chaussées des autres entrepôts soient affectés à des fonctions culturelles ou commerciales par ex. les six travées où seraient dégagées les substructures de l'Hôpital général pourraient devenir un petit musée retraçant l'histoire du quartier ou de la Communauté des Soeurs grises),

● que les étages des autres entrepôts soient convertis en logements, conformément aux contrepropositions déjà soumises,

● que les besoins de stationnement soient satisfaits en sous-sol, et enfin,

● qu'un petit parc complète cet ensemble institutionnel et résidentiel.

L'attachement sentimental au "on peut avoir pour un objet, architectural ou autre, n'est pas à renier. L'émotivité est une dimension essentielle de l'homme. Elle est à la base de toute symbolique et elle a souvent contribué à la conservation de notre héritage. Elle est toutefois à rattacher au mode de perception sensoriel qui porte l'homme à tout interpréter par rapport à lui (intérieur, extérieur, proche, éloigné, personnel-étranger), à donner

par PIERRE-RICHARD BISSON  
président de la Société d'architecture de Montréal

des charges subjectives aux objets, alors perçus comme utiles ou nuisibles, favorables ou défavorables, protecteurs ou menaçants. En fait, cette lecture subjective de l'environnement a emmené autant de destructions que de sauvegardes; l'anéantissement de Carthage ou de Varsovie ne s'explique pas autrement. Lier la matière à l'idéologie, c'est la lier aux vicissitudes du pouvoir.

La conservation et la restauration qui seraient la dimension "positive" d'un tel subjectivisme ne seraient rien d'autres que des rites magico-fétichistes ou le maintien de la forme, de l'image tend à faire paraître l'essence de l'objet comme toujours vivante, où le présent apparaît identique au passé, dans l'espoir que le futur sera identique au présent. Sur de telles prémisses on vient rapidement à considérer la copie comme aussi valable que l'original.

Or ce n'est pas en recréant des images de ce que nous avons été que nous changerons vraiment ce que nous sommes. Concrètement, il faudra se garder de baser notre politique de conservation et de restauration sur un nationalisme étroit, une certaine forme de subjectivisme, afin de ne pas réduire nos biens culturels au rang d'amulettes propitiatoires et de ne pas en laisser détruire un grand nombre aveuglément. Montréal n'a pas que des racines françaises. Sa culture est le résultant d'apports multiples, son patrimoine comprend le Redpath Hall comme le Vieux Séminaire, les Bishop's Court Apts comme le "château" Dufresne.

Le patrimoine n'a pas non plus de limite chronologique. La vénération de nos lointaines ori-

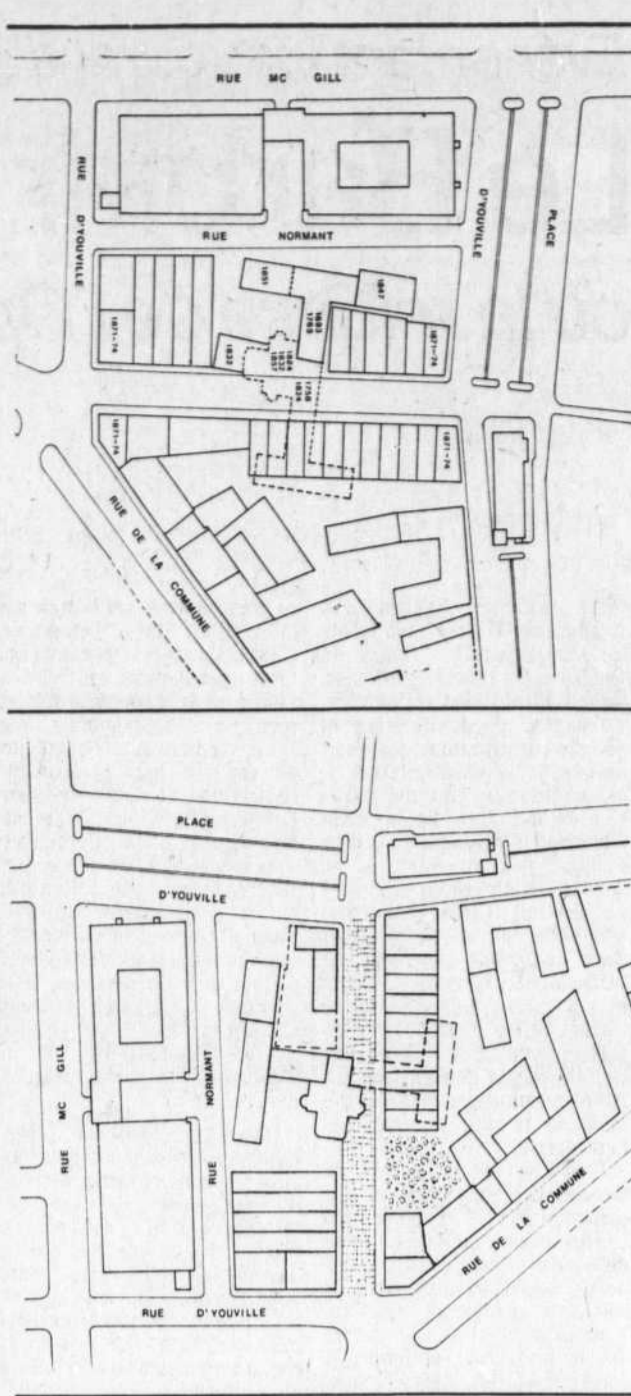
gines ne doit pas nous cacher la valeur des temps plus rapprochés. On doit souhaiter que la conservation du patrimoine se prémunisse contre toute partialité "infantile", ou réflexe des générations, et se donne suffisamment de recul pour ne pas privilégier une époque aux dépens d'une autre. Les erreurs de la France haussmannienne et de l'Italie mussolinienne devraient à cet égard nous servir de phares.

L'histoire ne connaît pas de saut, la culture non plus. Dire qu'il "faut reculer jusqu'au régime français pour avoir droit à un passé qui nous ressemble", (Gilles Proulx: Le Devoir, samedi 12 juin 1976.) c'est se cacher que l'on ressemble bien davantage au 19e siècle et à l'Amérique.

Contre ces dangers, des garanties sont à rechercher qui assureront un maximum d'objectivité au niveau de l'inventaire et d'efficacité au niveau de la sauvegarde de nos biens culturels.

Il en est au moins deux, élémentaires:

a) la participation populaire: la définition de la culture québécoise, et sa défense sont à la charge de tous les citoyens. Nulle fraction de la société, si éclairée soit-elle, ne saurait se substituer à l'ensemble. Ce ne sont ni les historiens, ni les fonctionnaires seuls qui peuvent dire aux Québécois: "Voilà ce que vous êtes! Voilà où commencez et où s'arrête votre culture!" compte tenu du fractionnement et de la diversité de la société, il ne saurait y avoir de base rationnelle, objective à la conservation et à la restauration de la culture, que dans la mesure où chaque fraction culturel-

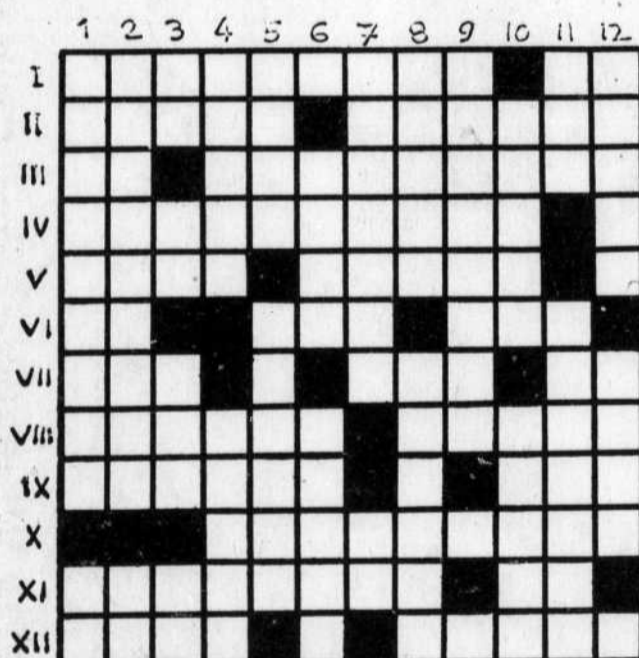


Plan de l'Hôpital général du Vieux Montréal, montrant les bâtiments existants et les zones de restauration envisagées.

relle (ethnique, religieuse, socio-professionnelle...) est appelée à y participer.  
b) le doute méthodique: ou la plus grande prudence, tant au niveau des destructions autorisées (ou non-définies) qu'à celui des interventions de restauration. En un mot, le minimum d'actions irréversibles. Cette circonspection est à ériger en système pour tout ce qui ne se rattache pas au régime français... à commencer par les entrepôts de la rue Saint-Pierre.

## Mots en croix

de Louise et Jean Jaucourt



### problème No 4

#### HORizontalement

I. Faut avoir du foie en masse pour se l'offrir. — L'alcoolique, même repenti, les voit doubles. II. Un extrémiste en politique. — Repousse. III. En septembre, mais pas en juin. — Conserve sa robe violette pour la farce. IV. Sa nature excitante provoque souvent des réactions inflammatoires. V. Glisse sur la neige avec des patins. — Filet de pêche. VI. Symbole dent, seul, un chimiste chinois peut apprécier la longueur. — Il faut être aimant pour l'attirer. — Démonstratif. VII. Roi de Juda. — Période. — Finit ingénieur. VIII. Bref pour Démétrius. — Axe IX. Père d'Andromaque. — A chaque apparition, ce revenant donne des sueurs. X. Qui concerne l'église. XI. Des fois il s'en fiche. — Aux extrémités chez le goûteux. XII. Plante aromatique. — Qui se rapporte à la mer Egée.

#### VERTicalement

I. Il y a de quoi tomber à la renverse avec une seule de ses rafales. — Adjectif possessif. 2. Tendance à mettre son nez dans les affaires des autres au point de s'oublier. — Préparation. 3. Note. — Portion d'hamburger. — D'un auxiliaire. — Démonstratif. 4. C'est une tendre qui écrit avec facilité. — Fraction. 5. Renseigne sur l'ouverture de la caisse. — Cruel. 6. — Assiette. — Souverains péruviens. 7. Canal. — Phonétiquement: prénom féminin. 8. Petit passereau. — Elle fait monter les prix. 9. Enfoncer dans le col, en parlant d'un vêtement. 10. Venter la première. — Gris jaunâtre. 11. Département français. — Un supplément à payer qui ne vous octroie rien en plus. 12. Singe de l'Amérique du Sud. — Palmbale.

## Tom Puce et les siens

ET TOUJOURS CETTE MAUDITE...

ALLERGIE

AUX CONSERVES



## télévision

■ Emissions en noir et blanc

### SAMEDI CBFT 8

8.55 Ouverture et horaire  
9.00 Yogi  
9.30 Bunny et ses amis  
10.00 Paly et ses amis  
10.30 Lassie  
11.00 Woodie  
11.30 Le prince Saphir  
12.00 Les héros du samedi:  
"Sports individuels"

10.00 Sportheque  
1.00 Sportheque  
2.00 Le XVIIe siècle.  
2.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 Echos du sport  
5.00 Bagatelle  
6.00 Le fenetre sur le monde  
6.35 Téléjournal  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

### RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Cinq-plus  
21.00 Réver en couleur:  
"Entre le ciel et l'espace"  
21.30 La fête continue

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National  
10.15 Montreal tonight  
10.30 Saturday at the movies:  
"Young Winston" (drame historique 1972)  
2.00 Station closing

11.00 The Flight Boys  
11.30 Kléhane  
12.00 T.3  
12.30 Wimbledon tennis  
2.00 Sesame Street  
3.00 The Explorers  
3.30 The Lost Islands  
4.00 Welcome Back, Kotter  
4.30 CBC Saturday news  
5.00 Wimbledon Tennis  
5.30 The best of Bob McLean  
7.00 Reach for the top  
7.30 Phyllis  
8.00 This is the Law  
8.30 Fawly towers  
9.00 David Copperfield  
9.30 City of Angels  
10.00 The National